



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 5 décembre 2019 à 19h30
Séances de relevée des jeudi 12 décembre
2019 à 19h00 et 19 décembre 2019 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Christophe Ming
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.vevey.ch/youtube**

09-10-11 / 2019

M. le Président ouvre chacune des trois séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

<u>Séance</u>	<u>Présent(e)s</u>	<u>Absent(e)s</u>
5 décembre 2019	81	19, dont 2 sans excuse (MM. R. Hunziker et J.-Y. Marchesi)
12 décembre 2019	86	14, dont 2 sans excuse (MM. R. Hunziker et J.-Y. Marchesi)
19 décembre 2019	74	26, dont 4 sans excuse (MM. G. Dutruy, R. Hunziker, J.-Y. Marchesi et F. Mejbri)

2. Adoption de l'ordre du jour

Comme déjà indiqué, le budget communal sera traité lors de la séance du 12 décembre 2019. M. le Président rappelle la procédure à suivre pour l'envoi des amendements.

M. G. Perfetta est d'avis que l'ordre du jour doit être suivi dans l'ordre. Décroissance-Alternatives est donc opposé à cette proposition de discuter du budget uniquement le 12 décembre. Comme pour tout autre objet, il est primordial d'accorder le temps nécessaire pour débattre des préavis, rapports et amendements. Il n'est aucunement garanti qu'une seule séance permette de traiter ce point dans son intégralité et l'invitation au Village de Noël, quoique très attrayante, ne doit pas être une raison pour accélérer les débats, voire forcer leur fin. Contrairement à ce cher Papa Noël, le budget de la Ville est bien réel, tout comme le sont les besoins de la population veveysanne.

M. le Président pense que le budget pourra être traité en une seule séance parce le débat aura été préparé et calibré. Le but est d'arriver le 5 décembre à la fin des autres points à l'ordre du jour, hormis le budget.

M. Y. Luccarini s'étonne de cette proposition. Si la séance du 5 décembre devait se terminer assez rapidement, le Conseil ne commencerait pas le débat sur le budget ? (M. le Président acquiesce)

Au point 20 - Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels, les objets suivants, reliquats des dernières séances, sont annoncés :

- Interpellation de Mme C. Gigon « Quelle politique d'accueil pour les enfants de Vevey ? »
- Motion de Mme I. Jerbia « S'abstenir sera un choix ! »

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est accepté tel que proposé à une large majorité (un grand nombre d'avis contraires et cinq abstentions).

M. P. Molliat demande que la réponse à l'interpellation de Mme N. Bader « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants » soit reportée au mois de janvier, l'interpellatrice étant malade. (*M. le Président avoue avoir omis cette modification, qui est acceptée*)

3. Correspondance

- Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire pour répondre à l'interpellation de Mme G. De Regibus « Pour pouvoir s'aimer comme les autres »
- Communication de l'Etat de Vaud : « Par jugement du 13 novembre 2019, MM. Michel Agnant et Jérôme Christen, Conseillers municipaux de la commune de Vevey, ont été condamnés pour violation du secret de fonction à une peine de 10 jours-amende avec sursis. En application du principe de proportionnalité, le Conseil d'Etat renonce à engager une procédure de révocation »
- 105 nouvelles signatures ont été reçues concernant la problématique des feux de circulation et la sécurité des passages piétons sur l'axe rue du Clos / rue des Chenevières. Elles sont transmises à la Municipalité
- Lettres de Swisscom et de l'association suisse des télécommunications au sujet de la 5G. Ces correspondances sont transmises à la Municipalité pour les joindre au dossier en préparation

4. Communication(s) du Bureau

M. le Président rappelle la tenue des Soupes d'hiver jusqu'au vendredi 6 décembre. Merci aux associations pour ce qu'elles font pour cette manifestation.

Sur les bancs, « Dictionnaire historique et toponymique des rues de Vevey » offert par Vibiscum à l'occasion des festivités célébrant les 30 ans de l'association. Merci pour ce cadeau. Une communication sera faite prochainement par courriel afin de présenter deux autres ouvrages. Programme du Musée Jenisch pour la fin de l'année.

M. le Président fait un bilan à mi-mandat :

« Vendredi dernier, j'étais invité au dîner du Grabeau. Je remercie tous les collaborateurs, retraités et invités pour l'accueil qu'ils m'ont généreusement offert lors de leur soirée annuelle. J'ai su avec enthousiasme et fierté apprécier la dynamique professionnelle et sociale de cette équipe soudée au service de Vevey. J'en profite pour leur réitérer mes vœux pour les fêtes de fin d'année et succès pour 2020.

2019, année de pénibilité, lynchage, médiocrité mais surtout dynamique, rassembleuse, émotive, solidaire et créatrice de solutions. Chacune et chacun de nous, conseillère, conseiller et municipal, sommes en droit de rentrer, dans nos foyers respectifs, avec honneur et dignité, afin de célébrer les fêtes de Noël. Votre engagement et régularité politique sont déjà largement reconnus et remerciés des citoyennes et citoyens de Vevey. Votre temps, vos soirées hors de vos foyers à commissionner et légiférer en plus de vos vies professionnelles sont une énergie puissante de volontarisme respectable par et pour tous.

Voici un papillon, dessiné par Franck Bouroullec, pour nous accompagner dès ce soir. Ce n'est pas n'importe quel papillon. C'était le costume FeVi 2019 de Nora et lors de sa venue à notre Conseil, son insouciance, sa timidité et son courage nous ont tellement bluffés que nous étions unanimement, à ma grande joie, d'accord et fiers de représenter l'autorité et nos institutions politiques devant elle et la JOM, sans réserve et en toute cohérence.

Le papillon, comme nous tous, est perpétuellement face à ses droits et devoirs. Ici, au Conseil, nous usons de notre droit de légiférer et le devoir de le faire selon notre serment vis-à-vis de nos institutions publiques et citoyennes. De l'autre côté, le/les papillons sont en droit d'attendre de nous qu'on légifère avec consensus pour notre bien commun et ont le devoir de suivre avec assiduité l'enseignement et l'aide à l'éducation offertes par nos mêmes institutions. Utilisons notre temps si précieux à des débats constructifs et ne nous fatiguons pas à formuler des interventions oiseuses, sans sens ou provocatrices, qui ne changeront pas les votes mais attiseront des frustrations inutiles.

Je vous invite à regarder le papillon et demandez-moi d'appliquer l'art. 108 (motion d'ordre) ; c'est efficace... vite voté et on continue au point suivant. Egalement l'art 80 (récusation). On regarde le papillon et on s'annonce spontanément envers le Conseil si nécessaire.

Me réjouis déjà de tous vous retrouver au Chalet de Noël, place Scanavin jeudi prochain à 22h30. La semaine prochaine, le Conseil sera lui-même le maître du temps. Merci aux chefs de groupe de transmettre leurs listes de présence à notre huissier d'ici à la fin de la séance ou à chacun de s'inscrire personnellement. Notre Conseil à toutes les cartes, même le 8 de cœur, en mains pour réussir admirablement ses deux dernières séances 2019. »

Nos sincères vœux de convalescence sont adressés à notre collègue, Mme A. Walter, qui est sortie de l'hôpital. Le Président demande à ce que quelqu'un de la salle lui apporte une des étoiles de Noël qui ornent son pupitre.

Nous avons appris le décès de notre ancien collègue, M. Roland Maillard. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Concernant la commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. C. Tulusso « Fusion de MVR et VMCV en vue de créer une Association de communes Transports publics Riviera », La Tour-de-Peilz contactera la Municipalité de Vevey pour organiser une séance commune. A noter d'autre part que la même motion déposée à Montreux a été retirée.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019

M. Ph. Herminjard revient sur son intervention en page 9. Il manque le chiffre de 8%, qui correspond à la proportion de vins qui portent le label Terravin dans la catégorie reine que sont les AOC dans le Pays de Vaud, alors que près de 100% des vins de la Ville de Vevey portent ce label.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

6. Préavis sur réponse à la motion des groupes Parti démocrate-chrétien, Union démocratique du centre, Parti libéral-radical « De 5 à 7, pour le bien de Vevey » (2019/P34)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	DA	M.	Tiago Branquino
<u>Membres :</u>	VL	Mme	Nancy Bader
	PLR	M.	Patrick Bertschy
	PS	M.	Pierre Butty
	VL	M.	Olivier Casellini
	PLR	M.	Paolo Gatti
	UDC	M.	Cihan Kirisci
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PS	M.	Julien Rilliet
	PDC	M.	Martino Rizzello
	VER	Mme	Jennyfer Vincent
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	PLR	M.	Patrice de Berville
	PS	M.	Vincent Matthys
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	DA	M.	Clément Tulusso
	VER	M.	Colin Wahli

7. Préavis sur renouvellement 2020 de l'infrastructure centrale (serveurs et stockage) de l'informatique de l'administration communale de la Ville de Vevey (2019/P35)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Pascal Molliat
<u>Membres :</u>	UDC	M.	Moïn Danaï
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PS	M.	Karim Jerbia
	PDC	M.	Martino Rizzello
	DA	M.	Clément Tulusso
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	Mme	Sarah Dohr
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Alexandre Vallotton
	VER	Mme	Jennyfer Vincent

8. Préavis sur réaménagement de la Place du Marché : Demande de crédit pour financer les études du projet lauréat, "D'Amour et d'Eau fraîche" (2019/P36)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	UDC	M.	Bastien Schobinger
<u>Membres :</u>	PLR	M.	Patrick Bertschy
	VER	M.	Antoine Dormond
	PS	Mme	Caroline Gigon
	DA	M.	Alain Gonthier
	DA	Mme	Gabriela Kämpf
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Roger Pieren
	PDC	M.	Martino Rizzello
	PS	M.	Yvan Schneider
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
<u>Suppléants(es) :</u>	PLR	Mme	Marcia Ciana
	UDC	M.	Moï'n Danaï
	VL	M.	Stéphane Molliat
	DA	M.	Marc Renkens
	PS	M.	Julien Rilliet
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	VER	M.	Colin Wahli

9. Rapport sur budget 2020 - Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2019/P24)

Rapport lu par M. Antoine Stübi

M. A. Gonthier, page 2, revient sur l'information selon laquelle les communes envisagent de créer une association de communes ou une agglomération au sens de la Loi sur les communes. Peut-on en savoir davantage ? Ce qui figure dans le rapport est un peu vague. A sa connaissance, pour une agglomération au sens de la Loi sur les communes, il doit y avoir continuité de l'urbanisation. Or, ce n'est pas vraiment le cas sur la Riviera. On retombe donc dans une association de communes, mais est-ce une association de communes à buts multiples ou une association standard en plus de toutes celles qui existent déjà ?

M. A. Stübi répond que ces propos étaient ceux de la cheffe de service, qui s'est exprimée avec réserve, n'étant pas directement impliquée dans les discussions, puisque ce sont les municipaux de l'urbanisme qui sont en charge de ce dossier. Cela a été dit avant la communication de l'accord entre les cantons de Fribourg et de Vaud qui prévoit une convention pour traiter du projet d'agglomération. Il n'est donc à son sens plus question d'une association de communes. Cela avait été dit, mais il ne l'a pas mentionné dans son rapport ; il s'en excuse.

M. C. Tolusso demande au Conseil, puisque le budget de la CIEHL propose de financer le téléski de La Châ, de refuser ce préavis.

M. A. Stübi comprend la position de principe, mais le budget de la CIEHL alimente un fonds, qui permet aujourd'hui de financer le téléski de La Châ. Ce sera donc au Conseil administratif de décider de la dépense ou pas lorsqu'il aura reçu toutes les décisions des Conseils communaux auxquels la demande a été soumise.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (une dizaine d'avis contraires et quatre abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 24/2019 du 23 septembre 2019 sur le budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2020 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapport sur budget 2020 - Fonds culturel Riviera (FCR) (2019/P26)

Rapport lu par M. Pierre Butty

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 26/2019 du 30 septembre 2019 sur le budget 2020 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget 2020 du Fonds culturel Riviera.

(Séance du 12 décembre 2019)

11. Rapport sur budget communal pour l'année 2019 (2018/P22)

Rapporteur : M. Antoine Stübi, président de la commission des finances

M. E. Rivier, municipal, présente différents tableaux qui permettent de mieux appréhender le budget 2020. Ces documents sont joints au présent procès-verbal.

M. le Président rappelle la procédure qui sera suivie pour l'étude du budget. (*Seuls les dicastères qui ont fait l'objet de propositions d'amendements sont mentionnés ci-après*)

M. A. Stübi souhaite, avant de lire les conclusions du rapport, adresser les remerciements de la commission au service des finances pour le travail accompli tous ensemble pour le traitement de ce budget, et notamment au chef de service, qui a quitté ses fonctions entre-temps mais qui a été d'un grand soutien ces dernières années. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle carrière. La commission des finances a transmis différents vœux à destination de la commission de gestion : que celle-ci s'intéresse de manière particulière à la gestion des fonds communaux, ainsi qu'au portefeuille des contrats d'assurance de la Ville. Merci par avance de ce travail commun, qui est le propre des commissions de surveillance.

M. A. Gonthier constate que, dans la liste des amendements présentés par M. E. Rivier, il ne retrouve pas l'amendement que la Municipalité avait présenté à la commission des finances pour ré-augmenter la subvention à l'ASLOCA. Cet amendement est-il retiré ?

M. le Président répond que cet amendement figure dans la liste distribuée ce soir sur les sièges.

M. M. Rizzello indique, pour répondre aux vœux de la COFI, que la question des assurances de la Ville est déjà en cours d'examen par la commission de gestion.

M. le Président passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

M. W. Riesen : « Bienvenue dans le cirque budgétaire de Vevey ! Comme chaque année, découvrez le seul funambule qui cherche l'équilibre budgétaire avec 3% de déficit ! Pour lui, c'est acceptable, et de toute façon, il suffit d'espérer que tout aille pour le mieux en fin d'exercice. Admirez tous ces « acquis » croissants qui chaque année sont épargnés de tout dégraissage. Riez en écoutant les histoires loufoques des magiciens, qui expliquent vouloir faire des économies sans pour autant réduire les dépenses. Vous l'aurez compris, dans un cirque, on change les numéros et les tours de magie. Chaque année, c'est différent, mais au fond, c'est la même chose.

Chaque année, et malgré les nombreux avertissements, la Municipalité a le culot de nous présenter un copié-collé du budget de l'année précédente. Elle semble vouloir assainir les finances communales, mais n'a pas le courage de toucher aux précieux « acquis », toujours plus nombreux. L'existence de chaque poste budgétaire, de chaque dépense, doit se justifier d'année en année. C'est le principe du budget base zéro, employé dans une majorité de communes et seul outil vraiment rationnel de gestion de l'argent des contribuables.

Au lieu de cela, la Municipalité augmente des impôts par-ci, des taxes par-là, en vain. Chaque année, c'est différent, mais au fond, c'est la même chose ! Aussi la Municipalité cherche-t-elle à dissimuler sa stratégie néfaste en trouvant des excuses les plus diverses, comme les effets de la RIE III ou les récents déboires des VMCV.

Nous savons aujourd'hui, à travers un audit, qu'il y a un dysfonctionnement au sein de l'administration communale ; nous savons aussi que dans certains dicastères beaucoup de dépenses communales sont supérieures aux normes. Quand la Municipalité acceptera-t-elle d'ouvrir les yeux sur ces problèmes et décidera-t-elle de prendre

les mesures nécessaires ?

Dans ces circonstances, vous comprendrez aisément pourquoi j'ai renoncé à déposer tout amendement au sein de la Commission des finances et pourquoi le groupe UDC vous recommande de ne pas entrer en matière sur ce projet de budget, qui n'a visiblement pas vraiment été travaillé. »

M. K. El Khalifa remarque que, malgré un déficit de 6 millions de francs qui permettra probablement d'atteindre l'équilibre au moment des comptes, ce budget 2020 n'est pas bon. On ne peut pas s'en féliciter. La Municipalité s'en est tenue aux comptes 2018, elle n'a pas proposé d'augmentation de personnel. En ce sens, elle a tenu compte du message du Conseil en décembre 2018. Mais dans cette enveloppe constituée par les comptes 2018, elle n'a pas proposé de réallocation des moyens pour tenir compte des besoins des services et les Verts le regrettent. Ils attendent donc avec impatience les résultats de l'audit financier prévu l'année prochaine pour que la Municipalité puisse prendre le problème budgétaire à bras-le-corps, qu'elle puisse en tirer des conclusions et faire en sorte que l'inertie ne soit pas l'option choisie. Les Verts se prononceront en faveur des amendements soutenant le développement durable et soutiendront le budget 2020, car la Ville en a besoin.

M. L. Lavanchy : « Lors de l'établissement du budget pour l'année 2018, le groupe Décroissance-Alternatives avait proposé une série d'amendements. Certains visaient à « faire des économies » autrement. Faut-il par exemple continuer à polluer le ciel nocturne pour une hypothétique attraction de chalands ? Faut-il continuer à promouvoir un « développement » contradictoire avec les limites de la biosphère ? Nous y reviendrons cette année. D'autres amendements visaient à maintenir un service réel à une population en croissance, sans dégrader les conditions de travail du personnel communal, dans les domaines culture, jeunesse, structures d'accueil ou sport populaire. L'an passé, nous avons tout d'abord insisté sur un fait historique, réel, indiscutable : la plus grande partie de la dégradation de nos finances provient de « causes externes », sur lesquelles la commune n'a pas de prise. Versant charges : facture sociale, péréquation intercommunale, VMCV, etc. ; et versant recettes : RIE III. Nous avons aussi rappelé, comme le faisait le préavis municipal, que notre marge de décision réellement « autonome » était faible. Enfin, nous avons à nouveau souligné qu'il ne serait pas possible de répondre aux besoins de la population en croissance sans personnel supplémentaire. Au bout du compte, au prix d'un refus du budget et d'un deuxième débat, nous avons contribué à sauver trois postes de travail. Si ce n'est pas grand-chose, c'est mieux que rien.

La situation cette année a-t-elle sensiblement changé, les perspectives pour 2020 sont-elles donc vraiment différentes ? Certainement pas pour les éléments suivants : Premièrement, la faible marge de manœuvre budgétaire est un fait structurel. Comme les années précédentes, il n'est donc pas raisonnable d'exiger des miracles de la Municipalité ni de l'administration. En deuxième lieu, le poids des causes externes dans les difficultés financières est toujours aussi important. Certes, la facture sociale est prévue en baisse et l'aide aux soins à domicile a été prise en charge par le Canton, ou va l'être. Mais la participation au déficit des transports publics et à l'Association Sécurité Riviera augmente (0,9 et 0,5 million, soit 1,4 million, reprenez le chiffre, on y reviendra au cours de la soirée). Troisièmement, et c'est le résultat de la RIE cantonale, le revenu des impôts sur les sociétés (bénéfice et capital) va diminuer de 3 millions par rapport aux comptes 2018. Certes, la RFFA fédérale devrait avoir un effet « positif » sur les comptes communaux. Mais, comme le signale le préavis, personne ne sait ni de combien, ni quand. Par contre, un élément négatif est indéniablement « endogène », c'est la décision de baisser l'impôt communal de 1.5 points, soit de 1,4 million, contrairement à 60% des communes vaudoises (184 sur 309, 59,54% pour les pointilleux). Rappelons qu'un impôt est une répartition des contributions à la société plutôt juste, puisque l'impôt se calcule en fonction du revenu ou de la fortune de chacun. Une baisse ne profite qu'aux revenus supérieurs, voire très supérieurs, mais coûte cher à la collectivité.

La population veveysanne augmente, tout comme le nombre de contribuables. Il est donc logique de proposer de légères augmentations du budget, dans des domaines essentiels, et dans celui de la culture en particulier. Parce que le rôle du service public est de favoriser la vie sociale, qui passe entre autres, et de manière extrêmement importante, par la vie culturelle. Il s'agit aujourd'hui de reconnaître par des lignes budgétaires le dévouement de diverses associations qui font vivre Vevey, qui participent à la dynamique de Vevey ville d'images, qui font rayonner Vevey bien au-delà des frontières communales... et qui attirent du monde en ville.

En chiffres : le budget proposé par la commission des finances montrerait un excédent de charges de 6 millions. Comme l'a rappelé fort justement notre municipal des finances toutes les années passées, les comptes corrigent le budget en l'améliorant de 2 à 3% chaque année aussi. Nous voici donc autour de 2 millions d'excédent de charges estimé pour 2020, soit juste un peu plus que la baisse d'impôts votée cet automne, mais pas par nous. Deux millions d'excédent de charges, dans la situation tempétueuse et floue actuelle, nous paraissent acceptables, et nous soutenons donc, comme l'an passé, qu'il vaut mieux laisser passer l'orage plutôt que tailler à la hache dans quelques services à la population... ou pire, proposer de rétablir une taxe obligatoire et profondément antisociale. Nous proposerons ou soutiendrons donc quelques amendements pour désigner à nouveau quelques économies « autres », pour maintenir les services à la population, pour faire vivre Vevey ville d'images et culturelle, et pour faire face à l'urgence climatique. Nous n'oublierons pas, puisqu'économie bien ordonnée commence par soi-même, de vous proposer de rétablir la contribution de solidarité de la Municipalité, que celle-ci a dû, par inadvertance, oublier dans son projet de budget.

Pour conclure : l'administration communale a eu fin nez en présentant le projet de budget 2020 avec cette image de la Grenette sous la neige. Parce qu'avec le coup de froid donné par la diminution des rentrées fiscales votées par la majorité du Conseil qui crée par là un trou tout à fait inutile et avec la frilosité de la Municipalité qui a donné comme premier mot d'ordre à ses services c'est « rien de plus que les comptes 2018 », comme si Vevey était une ville morte ou incapable de bouger, on est effectivement en période de glaciation. Mais nos propositions décroissantes-alternatives sont là pour lutter contre cette frilosité ! »

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR est partagé par rapport à ce budget. Il est évident que personne ne peut se satisfaire d'un déficit de 6 millions. Par contre, on peut remercier la Municipalité d'avoir pris quelques mesures, notamment ne pas créer de nouveaux postes, prendre le budget 2018 comme référence ou maintenir le budget à moins de 3% de déficit ; cela nous permet de passer l'orage. Pour ce qui est des amendements qui seront proposés ce soir, la grande majorité, voire l'unanimité du groupe les refusera pour la plupart. L'objectif est d'éviter ce qui s'est passé l'année dernière et donc d'avoir un budget en janvier 2020, mais pour cela il ne faudrait pas trop charger le bateau, ne pas trop en rajouter au déficit qui est proposé. Le PLR décidera à l'issue des débats de ce qu'il votera au final.

M. P. Butty : le groupe socialiste est d'avis qu'il faut mener le débat sur le budget 2020 aujourd'hui. Le repousser au mois prochain en refusant l'entrée en matière consiste à dire que, tel que présenté, il n'est pas acceptable, mais sans pouvoir dire en quoi il est ou non acceptable, surtout en quoi il peut être amélioré. Le groupe socialiste est donc favorable à l'entrée en matière. Certes, le budget présenté par la Municipalité n'est évidemment pas le budget idéal aux yeux du PS. Le groupe salue pourtant les nombreux efforts pour aboutir à un déficit mesuré. Il salue également l'important travail de la commission des finances, qui a apporté des éclaircissements sur beaucoup de points. Le groupe PS soutiendra certains de ses amendements, s'opposera à d'autres et ses propres propositions - si elles sont acceptées par le Conseil - aboutiront à des économies de plus de fr. 900'000.--, même s'il proposera aussi des augmentations de certaines lignes budgétaires. Le vote final du budget dépendra de l'ensemble des amendements acceptés ou refusés. Une suspension de séance sera demandée après le vote sur les amendements pour que les groupes puissent se positionner.

M. M. Rizzello indique que le groupe PDC soutient l'entrée en matière. Il est évident que ce budget n'est pas satisfaisant, mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il faille le refuser, au contraire. Le groupe PDC veut se pencher sur chaque amendement présenté et faire en sorte de ne pas empirer la situation. En outre, il trouve affligeant qu'on reproche au Conseil de baisser les impôts lorsqu'il y a une diminution de charges importante, qui sont reprises par le Canton. Quand les charges baissent, on n'est pas censé augmenter les impôts. La Municipalité avait connaissance de la recommandation du Canton, elle aurait pu en prendre acte et établir son budget en conséquence.

M. P. Molliat remarque qu'on a devant les yeux un budget qui n'est ni merveilleux, ni complètement catastrophique. C'est une année qu'on pourrait qualifier de transition, où beaucoup d'éléments externes sont encore inconnus et dont on ne sait pas quelles seront les conséquences. Vevey Libre souhaite toutefois que l'année prochaine soit une année complète avec la même Municipalité, afin que le budget suivant soit enfin un budget qui porte un projet politique et pas juste un budget technique. Vevey Libre rentrera en matière sur ce budget.

La parole n'est plus demandée. Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une très large majorité (sept avis contraires et une abstention). La discussion est ouverte sur les amendements déjà annoncés :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 110.4361.01 Retenue volontaire de solidarité
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 18'885.00 (DA)

M. G. Perfetta indique que cet amendement représente 3% de la rétribution des autorités qui figure au compte 110.3001. Il avait été accepté pour le budget 2019, il n'apparaît pas en 2020. Décroissance-Alternatives souhaite remettre ce montant. L'année dernière, il avait été accepté car beaucoup de gens grognaient contre la Municipalité. Aujourd'hui, certaines personnes parlent de sérénité ; on pourrait donc appeler cela un revenu volontaire de sérénité. Quoiqu'il en soit, il est nécessaire que la Municipalité contribue par un geste politique à augmenter les recettes de la Ville et c'est bien ce qu'il demande au Conseil de soutenir.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et six abstentions)

Compte 122.3102 Livres, journaux, documentation et frais d'annonces
Proposition d'amendement de fr. 27'400.00 à fr. 1'000.00 (COFI)

M. A. Stübi : la commission des finances propose de renoncer à l'achat de six pages dans Le Régional, que la Municipalité souhaitait pour faire de l'information à la population. Un des arguments principal de la COFI est que de telles initiatives pourront être envisagées dès lors que la Ville sera dotée d'un règlement sur la communication.

M. S. Ansermet plaide en faveur de ce montant. Il ne s'agit pas d'une subvention, mais de l'achat de pages par la Commune à l'intérieur du Régional. La Municipalité n'a pas d'organe d'information lié à la presse écrite, au contraire d'autres communes qui ont des pages dans ce journal. Il faut savoir aussi que Le Régional ne pourra jamais toucher une subvention à la presse car c'est un journal gratuit. On nous dit qu'il faudrait d'abord savoir ce qu'on va publier et qu'il faudrait un règlement interne. A ses yeux, ce sont des arguments dilatoires qui cachent en fait un refus de ces fr. 26'400.--. La Municipalité pourra, grâce à ces pages, communiquer sur les investissements futurs, sur sa politique énergétique, la circulation, la révision des instruments d'aménagement du territoire. Les sujets sont infinis. Ce montant n'est octroyé que pour une année. Donnons la possibilité à la Municipalité d'améliorer sa communication pendant cette période et on verra ce qu'elle publie. C'est un moyen efficace - Le Régional est gratuit et il va partout - d'améliorer la communication municipale et de mieux faire passer certains projets susceptibles d'oppositions. C'est un soutien aussi, certes très partiel, à des emplois et à des journalistes de valeur. Le Régional emploie 15 personnes, occupées entre 60% et 80% + 15 occasionnels, il a un lectorat stable depuis six ans, mais les revenus publicitaires baissent. Il participe à la diversité de la presse locale, ses journalistes sont en contact direct avec les préoccupations des citoyens et de nos électeurs. Il invite donc le Conseil à refuser l'amendement de la commission des finances.

M. P. Butty indique que la majorité du groupe socialiste soutient la position de la COFI. Si l'on veut faire un soutien général aux médias, qui sont très souvent dans la difficulté, il ne semble pas idéal de n'en soutenir qu'un seul.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 122.4362 Vente AG-Flexi CFF
Proposition d'amendement de fr. 120'000.00 à fr. 98'000.00 (COFI)

M. A. Stübi indique qu'il s'agit d'un amendement technique, les revenus n'ayant par erreur pas été adaptés dans la proposition municipale.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une très majorité (quatre abstentions).

Compte 122.3665 Achat AG-Flexi CFF
Proposition d'amendement de fr. 98'000.00 à fr. 140'000.00 (DA)
Compte 122.4362 Vente AG-Flexi CFF
Proposition d'amendement de fr. 120'000.00 à fr. 140'000.00 (DA)

M. L. Lavanchy remarque qu'il y a une année, le Conseil votait le passage de 7 à 10 abonnements permettant aux Veveysannes et Veveysans d'obtenir des cartes de transport journalières auprès de la commune. Curieusement, cette décision n'a pas été reprise lors de l'élaboration du budget 2020. On peut imaginer deux raisons à cet oubli. La première, c'est que comme le budget 2020 n'a finalement été voté qu'en janvier, il était trop tard pour commander les abonnements. On est donc resté à 7 et on a oublié la décision du Conseil. La seconde, c'est que comme la Municipalité a demandé aux services de présenter un budget selon les comptes de 2018, la décision du Conseil pour 2019 n'a pas été prise en compte. C'est fâcheux, mais réparable. Très rapide rappel du pourquoi de la décision de passer de 7 à 10 abonnements : en 2018, sur 2'555 cartes journalières au total (365 x 7), seules 240 n'ont pas été utilisées, soit 9,4%, ou 4½ par semaine. Il y a donc demande. On ne peut pas rétorquer que 7 abonnements correspondent à la demande quand, de très nombreux jours, le site de la commune indique qu'il n'y a pas de cartes disponibles. Les demandes non satisfaites ne sont évidemment pas comptabilisées. Sachant qu'avec 10% de cartes invendues, les rentrées d'argent dépassent encore le prix d'achat des abonnements, nous pouvons en conclure que notre décision de l'an dernier était bonne. Le risque financier à passer de 7 à 10 cartes par jour étant minime, voire infinitésimal, pour un service réel à la population qui n'a strictement rien coûté toutes ces années à la Commune, on peut donc rétablir les chiffres de 2019 soit, au 122.3665, des charges augmentées de fr. 42'000.--, pour une somme qui passe de fr. 98'000.-- à fr. 140'000.--. Le poste 122.4362, dont on vient de corriger le chiffre, passe donc lui aussi à fr. 42'000.--, soit fr. 140'000.-- au total.

Mme la Syndique indique qu'effectivement l'année dernière il était trop tard pour commander plus de cartes que les sept prévues. Elle a amené ce soir toutes les cartes qui n'ont pas été vendues à ce jour pour 2019. Le bilan des onze premiers mois laisse apparaître un solde de 260 cartes, sur 2'338 au total, soit environ fr. 10'000.--. Les cartes vendues ont rapporté leur part, mais nous sommes aujourd'hui malheureusement face à un déficit provisoire de fr. 309.--. Certes, on lui dira que ce n'est pas beaucoup. Le but de ces AG-Flexi est de donner la possibilité à des Veveysannes et des Veveysans de voyager à un prix plus intéressant. On constate aujourd'hui qu'il est

possible d'acheter des cartes moins chères par d'autres moyens, via internet, sur différentes plateformes. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles il y a moins de gens qui achètent ces cartes à la Commune. La problématique est toujours la même : tout le monde veut des cartes le week-end et les jours de beau temps, et c'est à ce moment-là qu'effectivement on n'a plus suffisamment de cartes à mettre à disposition. Les stocks qui restent concernent plutôt les mois d'hiver ou les jours où la météo n'est pas bonne. La Municipalité invite donc le Conseil à ne pas accepter ces amendements, craignant effectivement qu'on ne puisse pas rentrer dans les comptes si on augmente les cartes mises à disposition.

M. A. Gonthier remarque qu'il y a encore beaucoup de gens, notamment des personnes âgées, qui ne sont pas familiarisés avec internet, qui ne savent pas aller sur le site des CFF. Pour ces personnes, il y a encore de la demande pour ce genre de démarches concrètes, pratiques et pas sur internet.

M. J. Rilliet rappelle la question qu'il avait posée il y a deux ans en commission de gestion, à savoir si on avait un profil-type de la personne qui vient acheter ces billets, s'il s'agit de revenus plutôt aisés ou de personnes défavorisées. Cela ne change rien à la finalité. S'il agit d'un report modal de la route au rail, il se dit plutôt enclin à soutenir cet amendement.

Mme la Syndique répond que les profils n'ont pas été étudiés, mais on pourrait peut-être mettre en place cela l'année prochaine pour voir qui sont les personnes qui utilisent cette carte.

Mme M. Moya recommande à la Municipalité, avant de procéder à ce genre d'opérations, de vérifier qu'il n'y a pas de violation de la sphère privée.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que les amendements de M. L. Lavanchy sont refusés par 39 voix contre 38 (quatre abstentions).

Compte 130.3170	Manifestation du 1er août (suppression du feu d'artifice) <u>Proposition d'amendement de fr. 59'500.00 à fr. 31'500.00 (DA)</u>
Compte 130.4362	Remboursement de frais <u>Proposition d'amendement de fr. 10'000.00 à fr. 0.00 (DA)</u>

M. Y. Luccarini remarque que cet amendement, s'il est accepté, fera certes faire des économies, mais ce n'est pas son but premier. Un feu d'artifice est composé principalement de combustible (poudre noire, charbon et souffre), puis de millions de particules fines métalliques qui donnent les jolies couleurs qui sont libérées lors de l'explosion. Partout où on a pu prendre des mesures, on constate des pics de pollution énormes pendant plus de 24 heures. En Suisse, on estime que les feux d'artifice représentent 2% de toutes les émissions de particules fines ; c'est assez considérable. Par rapport à ces particules fines, il y a des problèmes de santé qui sont bien documentés. Cela touche les jeunes, les sportifs, les personnes âgées, sans parler de celles qui ont des problèmes cardiaques ou qui sont asthmatiques. On constate aussi d'importantes émissions de CO₂. Chaque tonne de combustible qui explose projette une demi-tonne de CO₂ dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 3'600 km en voiture (moyenne 2018). Il y a aussi la pollution des sols et des eaux, avec tous ces colorants qui ne sont pas brûlés lors de l'explosion (eutrophisation, problèmes de peau, effet nocif sur le cœur et les intestins, etc.). Il y a aussi des conséquences pour la faune, les oiseaux, les animaux domestiques, et cela crée des angoisses pour les plus jeunes enfants. La fête volontiers, mais pas à n'importe quel prix. Il ne parle pas de celui inscrit au budget, mais bien des conséquences négatives pour notre environnement et notre santé.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts soutiendra, comme l'an dernier, cet amendement. On peut considérer qu'on vit maintenant dans une agglomération. Le minimum serait de se regrouper pour ne faire qu'un seul feu d'artifice et on peut faire la fête différemment, organiser d'autres choses, raison pour laquelle il invite le Conseil à accepter cet amendement.

M. Ch. Roh constate que cet amendement revient chaque année. La Fête Nationale est quand même une soirée particulière ; les gens tiennent à ces feux du 1^{er} Août. Il veut bien croire que cela a un effet sur le climat, mais ce n'est qu'un jour par année et il voit mal la commune de Vevey s'isoler, ne plus faire de feu du 1^{er} Août, par rapport à d'autres communes qui vont continuer à les proposer. Ce serait quand même un peu dommage pour les concitoyen-ne-s.

Mme I. Jerbia était plutôt partisane de soutenir le feu d'artifice les années précédentes mais, après l'expérience que nous avons vécue d'une année où le feu a dû être annulé pour cause de tempête, la fête a été tout aussi belle. A l'heure actuelle, il faut admettre qu'un feu d'artifice, certes c'est beau, mais ce n'est plus dans l'air du temps, et il faut accepter de passer à autre chose et de faire la fête autrement. A titre personnel, elle soutiendra donc cet amendement, parce qu'il est temps de passer à autre chose.

M. P. Molliat invite la Municipalité, si elle le peut, à s'engager maintenant à faire de cette somme un spectacle son et lumières plutôt qu'un feu d'artifice. Cela réglerait le problème.

Mme la Syndique indique qu'elle ne peut pas dire à ce stade s'il est possible de faire un show son et lumières pour fr. 10'000.-- et il n'est pas certain que les autres communes soutiendront cette idée. Elle ne peut donc pas s'engager ce soir. Soit le Conseil accepte cet amendement, la Municipalité réfléchira à cela et viendra avec un crédit supplémentaire, soit le Conseil refuse cet amendement.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que les amendements de M. Y. Luccarini sont acceptés par 48 voix contre 27 (six abstentions).

Compte 130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics
Proposition d'amendement de fr. 5'858'600.00 à fr. 4'983'800.00 (PS)
Sous-amendement de fr. 5'858'600.00 à fr. 5'368'600.00 (M. A. Gonthier)

M. P. Butty indique que le groupe socialiste propose de maintenir le budget proposé pour 2019. Il s'agit de donner un signal à la Municipalité, qui siège au Conseil d'administration des VMCV, sur le fait qu'on ne peut accepter une telle augmentation (près de fr. 900'000.--) sans explication plus claire que le peu qui a été fourni à la COFI. Il ne voit pas quelles améliorations pour les Veveysan-ne-s cette augmentation des frais va apporter.

M. P. Bertschy soutient cet amendement à titre personnel. C'est effectivement une manière de montrer pas seulement aux VMCV, mais également au Canton, que ce n'est pas de cette manière que les choses se passent. Le Canton a décidé d'installer l'hôpital à Rennaz, il a décidé que les bus VMCV devaient aller jusqu'à Rennaz, tout cela aux frais des collectivités publiques. Mais qui commande, paie. C'est l'occasion de le montrer encore plus largement. Il encourage aussi la Municipalité à se joindre à la lettre qui sera écrite par les communes de Rennaz, Noville et sans doute Villeneuve pour se plaindre de cette manière de faire et pour inscrire cette ligne en régional, ce qui permettrait d'obtenir des subventions du Canton et de la Confédération.

M. C. Toluoso ne peut que s'associer à ses préopinants. Les entreprises de transports publics ne présentent pas de budget mais demandent une couverture de déficit. Il est pourtant de notoriété publique qu'une telle demande doit être accompagnée d'un budget et d'explications sur le déficit prévu ou envisageable. La couverture de déficit des entreprises de transports publics de la Riviera augmente chaque année. C'est parfaitement acceptable si cette augmentation est expliquée, mais en l'occurrence elle ne l'est pas. Cette année, la demande de participation est d'un million plus élevée que les comptes 2018, toujours sans explication. La proposition de réduire les charges de fr. 874'800.-- est donc une bonne idée.

M. A. Gonthier remarque qu'on est en train de viser les VMCV, sur lesquels on a un minimum de pouvoir puisque les communes sont représentées au Conseil d'administration. Dans le détail du budget discuté par la COFI, l'augmentation du budget pour les VMCV entre 2019 et 2020 est de l'ordre de fr. 490'000.--, le reste provenant de l'augmentation de la facture cantonale. La Municipalité peut-elle donner quelques explications sur la façon dont est calculée cette facture cantonale ou est-ce que cela reste de l'ordre du mystère, un peu du même niveau que pour la péréquation intercommunale ou la facture sociale ? Si on veut viser les VMCV, il trouverait plus ciblé de proposer une diminution de fr. 490'000.--, qui serait clairement adressée aux VMCV et ne concernerait pas le Canton.

Mme la Syndique répond que la Municipalité a évidemment elle aussi été interpellée par ces augmentations de coûts. Elle a déjà écrit au Canton par rapport à l'augmentation importante du coût des VMCV pour la partie entre Villeneuve et Rennaz. C'est surtout là-dessus que porte cette augmentation. Dans le compte en question, il y a deux augmentations, fr. 490'000.-- en lien avec cette ligne qui va de Villeneuve à Rennaz, le reste (fr. 380'000.--) concerne la ligne MVR et la mise en cadence 15 minutes des trains entre Vevey et Blonay aux heures de pointe la semaine et sur une année pleine, ainsi que la prolongation de la cadence 30 minutes le dimanche. Si le Conseil souhaite faire un amendement pour enlever une certaine somme pour les VMCV, ce serait donc plutôt un amendement de fr. 490'000.-- qu'il faudrait proposer. Les VMCV sont aujourd'hui dans une dynamique de changement. Plusieurs communes ont demandé des augmentations de prestations, ce qui a nécessité l'engagement de nouveaux chauffeurs. On est en train de changer les bus et il y a une nouvelle billetterie. Tout cela arrive un peu en même temps, raison pour laquelle il y a eu ces surcoûts. Le tout premier nouveau bus a été inauguré jeudi dernier, il circule entre Villeneuve et Vevey. Ce sont des bus qui sont intéressants parce qu'ils ont une batterie qui se charge en cours de route, ce qui leur permet aussi de circuler sans être accrochés à la ligne de contact.

M. V. Matthys aimerait savoir ce que risque Vevey si on accepte cet amendement. Est-ce que les prestations VMCV vont baisser - mais il ne voit pas très bien comment - ou est-ce que de toute manière la Municipalité devra revenir avec une demande de crédit complémentaire, peut-être avec des réponses un peu plus étoffées ?

M. W. Riesen indique que les députés du district au Grand Conseil ont déposé cette semaine une interpellation concernant la prolongation de la ligne jusqu'à Rennaz afin que le Canton s'explique et qu'il prenne en charge davantage de frais.

M. P. Bertschy pense que Vevey doit aussi montrer qu'elle n'est pas contente. Pour se rendre à Rennaz en bus depuis Vevey il faut 45 minutes, contre 31 si on prend le train, puis le bus. Quelle belle prestation nous proposons à notre population !

M. A. Gonthier dépose un sous-amendement afin de réduire ce compte de fr. 490'000.--.

M. Ch. Roh rejoint volontiers ce sous-amendement. Certes, il y a eu l'engagement de nouveaux chauffeurs, l'achat de nouveaux bus, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi eu une mauvaise gestion au sein des VMCV.

M. P. Butty indique que le groupe socialiste ne souhaite pas modifier son amendement. Le problème reste le même et la question est effectivement de savoir ce qui va arriver. Il y aura de toute manière une facture qui devra être payée et la Municipalité viendra avec un crédit complémentaire.

Mme M. Moya revient sur l'affirmation selon laquelle des imprévus sont survenus. La Ville de Vevey est représentée au sein des VMCV. Diriger, c'est avant tout prévoir. On ne peut pas nous dire que les choses arrivent un peu par magie. Soit on a fait son boulot, qui est de planifier, soit on ne l'a pas fait. Les factures ne tombent pas du ciel. Elle votera donc en faveur de la proposition du groupe socialiste.

Mme la Syndique répond que les choses ne tombent effectivement pas du ciel. Tout ce qui concerne la ligne de Villeneuve jusqu'à Rennaz a été discuté au Grand Conseil. Le problème, c'est que cela a été considéré comme une ligne urbaine et non pas régionale, raison pour laquelle c'est aux communes de payer. Cette ligne est utilisée par des Veveysan-ne-s pour se rendre à l'hôpital. Certes, cela prend peut-être un peu plus de temps qu'avec le train, mais la volonté était de ne pas avoir de rupture de charge, c'est-à-dire de rester dans le bus jusqu'à l'arrivée. C'est dans ce sens-là que la ligne a été prolongée jusqu'à Rennaz. Il y a tout de même eu une grosse participation de la part du Canton à tous les investissements. Elle rappelle qu'entre 2008 et 2011, les VMCV ont été sortis de Romande Energie et toutes les communes ont reçu une somme d'argent assez importante. Peut-être aurait-il été plus intéressant de conserver cette somme au sein des VMCV pour pouvoir investir dans les futurs achats de bus plutôt que de la rendre aux communes.

Au vote, le sous-amendement de M. A. Gonthier est accepté à une large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions). L'amendement du groupe socialiste est lui aussi accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). Ces deux modifications sont mises en opposition et c'est l'amendement du parti socialiste qui remporte le plus de voix.

Compte 130.3653 Observatoire régional d'astronomie
Proposition d'amendement de fr. 1'600.00 à fr. 3'000.00 (COFI-MUN)

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions).

Compte 130.3658.03 Promotion économique Montreux-Vevey (Promove)
Proposition d'amendement de fr. 140'000.00 à fr. 0.00 (DA)

M. Y. Luccarini rappelle que la Promove se dédie au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Avec cet amendement, il ne s'agit pas de faire des économies à tout prix, mais de mettre les rôles de chacun à leur place. Décroissance-Alternatives n'est pas par principe contre la promotion économique, notamment quand elle prend en compte les enjeux sociaux et écologiques, mais ce n'est pas aux collectivités publiques de la financer. Les milieux économiques sont tout à fait à même de se financer par eux-mêmes, notamment grâce aux généreux cadeaux fiscaux à répétition qui leur sont octroyés. Cette perte de recettes pour les collectivités publiques semble une participation plus que suffisante à la promotion économique. Quelques remarques tirées des comptes 2018 de la Promove : sur un budget total d'environ fr. 800'000.--, dont fr. 140'000.-- versés par Vevey, quasi 80% sont absorbés par le fonctionnement (salaires, loyers, etc.). Les 20% restants apparaissent dans la rubrique « activités régionales » et consistent notamment à organiser des remises de prix, à publier de belles plaquettes sur notre région et à entretenir un portail immobilier en ligne pour les entreprises, qui semble reprendre les annonces des sites immobiliers déjà bien connus. Il y a certes l'activité du guichet « entreprises » en soutien

aux entreprises existantes ou qui voudraient s'installer dans la région, mais fr. 140'000.-- semblent bien cher payé pour ce service dont on ne sait pas s'il profite aux entreprises veveysannes, malgré la présence de M. E. Rivier comme vice-président. L'année dernière, il avait déjà peine à nous dire ce que cela avait apporté aux entreprises veveysannes, notamment au petit commerce. Laissons l'économie financer sa propre promotion et, si on doit continuer à mettre de l'argent, soutenons plutôt nos petits commerces avec des mesures telles que celles qui ont été proposées lors de la Fête des Vignerons, comme les livraisons à vélo ou d'autres mesures qui vont vraiment en faveur du commerce veveysan.

M. J. Rilliet remarque que ce n'est pas la première fois que cet amendement est déposé. Il a consulté le rapport de gestion de la Promove et les exemples donnés par M. Y. Luccarini semblent quelque peu ciblés de manière très politique. Il cite pour sa part le soutien aux entreprises formatrices notamment d'apprentis, la formation pour le développement durable des quelques entreprises désireuses de s'y mettre et aussi de nouveaux outils pour développer et favoriser le commerce de proximité, notamment à Vevey. Il invite donc le Conseil à soutenir la Promove, qui favorise le tissu économique de la région, donc créatrice d'emplois, donc qui paient des impôts.

M. P. Bertschy relève un autre aspect de cette promotion économique, à savoir qu'il y a une collaboration intercommunale, largement gagnante pour Vevey. Si on veut démonter le puzzle, il encourage le Conseil à voter cet amendement. On va discuter tout à l'heure du budget de la culture. Certaines communes réfléchissent à diminuer, voire quitter le Fonds culturel. Evitons de les encourager avec ce genre d'arguments et de propositions.

M. E. Rivier remarque que c'est toujours le même discours. La Promove joue un rôle extrêmement important comme lien entre la promotion économique du Canton et celle de la région. Elle fait la promotion de plusieurs projets qui, sans cela, perdraient le soutien du Canton. Il s'agit d'une structure intercommunale qui nous relie au niveau de la région et qui crée aussi l'identité de cette région. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. S. Molliat souhaite modérer l'enthousiasme par rapport à la Promove, qui n'a que très peu d'influence par rapport aux apprentis. Toute la gestion des apprentissages est faite essentiellement par les fédérations patronales. Il n'a jamais beaucoup entendu parler de la Promove par rapport à la formation des apprentis.

Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 130.3659.01	Aide humanitaire et en cas de catastrophe <u>Proposition d'amendement de fr. 20'000.00 à fr. 25'000.00 (DA)</u>
Compte 130.3659.02	Aide aux pays en voie de développement <u>Proposition d'amendement de fr. 60'000.00 à fr. 75'000.00 (DA)</u>

M. G. Perfetta rappelle que l'aide humanitaire sert en cas de catastrophes, de conflits armés, c'est souvent une aide qui est urgente, sur le court terme, au contraire de l'aide au développement, qui est une aide sur le moyen-long terme, qui est moins urgente, moins vitale pour les populations ou les personnes touchées et qui se fait dans des domaines comme l'éducation, l'agriculture, l'environnement, le micro-crédit, etc. En 1970, la Confédération s'était engagée à reverser 0,7% de son PIB en faveur des populations étrangères dans le besoin. En 2018, ce sont uniquement 0,44% qui ont été investis dans ces domaines-là. Si on rapporte cela au niveau de Vevey, 0,7% représentent un million de francs, 0,44% fr. 680'000.-- environ. Aujourd'hui, Vevey verse fr. 80'000.-- au total pour ces deux lignes. C'est un montant ridicule, raison pour laquelle il dépose un amendement, lui aussi minime. Les budgets fédéraux pour l'aide au développement ont beaucoup diminué et mettent sous pression énormément d'ONG basées en Suisse qui font un travail à l'étranger très important. Il est nécessaire au niveau de la commune de faire un geste en faveur de ces associations. Une partie de l'aide veveysanne est reversée à la Fedevaco, fédération cantonale des ONG, une autre va directement à des projets qui sont liés à Vevey, souvent parce que des personnes de Vevey sont impliquées ou que l'association est basée à Vevey. Il y a toute une série de projets fortement intéressants. Il donne l'exemple d'une association qui réalise des projets en Afrique du Sud et qui soutient des enfants défavorisés par des programmes liés à la pratique du sport.

M. R. Pieren pense que c'est surtout aux parents de s'occuper de l'activité physique de leurs enfants et non pas à la commune de suppléer à ce problème-là. L'aide faite par la Confédération à ces différents pays vient des impôts. Or, les impôts, c'est aussi nous qui les payons. Nous participons donc déjà directement aussi à ce niveau-là, raison pour laquelle il ne soutiendra pas ces amendements.

M. Ph. Herminjard admet qu'on ne peut qu'être sensible aux arguments développés par M. G. Perfetta. Mais ces aides sont des contributions supplémentaires qui s'ajoutent au budget. Il aimerait montrer l'incohérence de Décroissance-Alternatives. A la ligne précédente, ils voulaient baisser la promotion à l'économie, qui est source d'impôts, et là, ils veulent dépenser plus pour aider ailleurs. Par manque de cohérence dans la politique menée par Décroissance-Alternatives, il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

Mme I. Jerbia regrette qu'on en arrive, juste pour punir un groupe politique parce qu'on estime qu'il n'est pas cohérent, à prêter des êtres humains. Ce n'est pas fair-play et pas politiquement correct.

M. A. Gonthier défend la cohérence de ces deux amendements. Il ne s'agit pas de peindre le diable sur la muraille du développement non durable et de la catastrophe écologique, mais toutes les expertises disent qu'il faut s'attendre à des catastrophes climatiques (inondations, sécheresse, etc.) qui vont provoquer des réfugiés, qui vont péjorer les conditions de vie dans ces pays. Combattre, y compris au niveau de la Promove, ce développement économique qui nous mène à la catastrophe dans les lignes de développement qu'ils choisissent et se préparer à devoir soutenir les populations de ces pays en urgence et en proposant des solutions dans ces pays pour résister aux problèmes climatiques qu'ils vont subir est parfaitement cohérent.

M. P. Butty remarque que les augmentations qui sont proposées sont tout à fait minimales. Actuellement, fr. 80'000.-- sont attribués au total et il y a une proposition d'augmentation globale de fr. 20'000.--. On ne sait pas exactement pour quoi, mais ce n'est pas très grave, parce qu'il s'agit de marquer un symbole. Le Conseil vient d'accepter la promotion économique avec la Promove, on peut aussi accepter, par esprit de cohérence, d'augmenter ce budget.

M. G. Perfetta ajoute que lorsqu'on n'a pas de parents, parce qu'ils sont morts du sida ou qu'ils doivent travailler toute la journée, et qu'on est tout seul, on ne peut pas attendre d'eux qu'ils nous emmènent à l'école. Le raisonnement de M. R. Pieren lui paraît donc un peu ridicule. Les budgets fédéraux ont baissé dans ce domaine. L'argent de nos impôts est donc moins utilisé pour cela. Donc, autant donner notre argent qui va à la Ville pour augmenter notre aide à ces associations qui soutiennent ces projets de développement. Elles s'adressent aux communes, au Canton, à la Confédération. Donc, si ça diminue au niveau de la Confédération, c'est bien si la Commune peut faire un peu effet de balancier.

Au vote, les amendements de M. G. Perfetta sont tous les deux acceptés à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 141.3092 Frais de recherche de personnel
Proposition d'amendement de fr. 80'000.00 à fr. 0.00 (PS)
Sous-amendement de fr. 80'000.00 à fr. 20'000.00 (M. G. Perfetta)

M. P. Butty indique que le groupe socialiste se demande pourquoi il faut maintenir une ligne budgétaire à fr. 80'000.-- pour payer un cabinet de conseil qui n'a pas fait preuve de beaucoup d'efficacité ces dernières années. Rappelons qu'il a conseillé l'engagement de deux chefs de services qui ont malheureusement quitté l'administration (ou qui vont le faire) relativement peu de temps après. De plus, à quoi servent ces conseils si la Municipalité n'en tient pas vraiment compte, comme cela a été le cas pour l'engagement d'un autre cadre de notre administration ?

Mme la Syndique précise que, dans le cadre de ces fr. 80'000.--, fr. 20'000.-- sont prévus pour les annonces, ce qui veut dire que si on veut faire du recrutement, on n'aura plus d'argent pour les annonces. Il y a fr. 20'000.-- également pour des assessment de recrutement de cadres, notamment lorsqu'on fait des recrutements à l'interne. On garde fr. 40'000.-- pour mandater effectivement un consultant externe si c'est nécessaire. Elle invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. G. Perfetta dépose un sous-amendement afin de maintenir les fr. 20'000.-- pour les annonces dans la presse et propose donc de diminuer le compte de fr. 60'000.--.

M. M. Rizzello soutient l'amendement du groupe socialiste. Il n'y a effectivement pas assez de clarté vis-à-vis du Conseil par rapport aux postes qui sont mis au concours ou ceux qui ont besoin qu'un assessment soit réalisé. Dès lors, il propose à la Municipalité, si vraiment le besoin se faisait sentir cette année, de revenir avec un crédit supplémentaire et quelques précisions.

M. B. Schobinger soutient pour sa part le sous-amendement. A quoi sert d'avoir un service des ressources humaines si on doit déléguer ce travail à d'autres ?

Au vote, le sous-amendement de M. G. Perfetta obtient une très large majorité des voix (quatre voix en faveur de l'amendement du groupe socialiste). Ce sous-amendement est accepté à une très large majorité (deux avis contraires et quatre abstentions).

Mme I. Jerbia pense qu'à force de vouloir aller vite, on fait mal. Il faut prendre le temps pour étudier ce budget et comprendre les procédures de vote.

M. le Président estime qu'on prend le temps nécessaire. Il a bien précisé que les deux propositions étaient d'abord mises en opposition et que celle qui l'emportait serait soumise au vote final. En outre, les conseillers ont reçu tous les amendements afin de pouvoir avancer plus rapidement.

Compte 141.3099.02 Charges diverses de personnel
Proposition d'amendement de fr. 63'800.00 à fr. 34'000.00 (COFI)

M. A. Stübi remarque qu'il y avait une proposition municipale pour réaliser une enquête sur le climat social au sein du personnel de la Ville suite aux conclusions de l'audit cantonal sur les rapports entre la Municipalité et ses services. La commission des finances propose de diminuer ce poste de fr. 29'800.-- avec comme argument principal d'attendre d'abord les conclusions sur l'audit financier et organisationnel et que, si le besoin était avéré de réaliser une enquête sur le climat social, la Municipalité reviendrait avec un crédit supplémentaire.

M. P. Butty : le groupe socialiste estime que l'enquête sur le climat social au sein du personnel est indispensable après les soucis de ces dernières années. Apparemment, la COFI n'a pas compris que le rapport sur le climat social au sein du personnel n'est pas la même chose que l'audit financier et organisationnel. Cette nouvelle enquête est en faveur du personnel et elle semble indispensable. Le PS propose donc refuser l'amendement de la COFI et d'accepter le budget tel que présenté par la Municipalité. Il ne s'agit pas d'un amendement, mais de refuser l'amendement de la COFI.

M. Ch. Roh indique que la majorité de la commission des finances a très bien compris cet amendement. Il ne faut pas dire d'office que le premier audit n'a rien à voir avec un nouvel audit sur le climat social. Ce que la majorité de la COFI demande, c'est d'attendre les résultats de cet audit, qui peut-être touchera également au social, avant d'entamer une nouvelle procédure. Si la Municipalité juge que le premier audit ne répond en rien aux problèmes sociaux au sein de l'administration communale, alors elle viendra avec un crédit supplémentaire et on avisera à ce moment-là. N'ayant pas connaissance des détails du premier audit, on ne va pas se lancer dans des dépenses pour une 2^{ème} procédure.

M. A. Gonthier ajoute que ce que demande la COFI, c'est aussi d'avoir un rapport sur ce que révèle cet audit qui est en cours et, en fonction de cela, comment continue-t-on dans l'amélioration des relations au sein du personnel et entre le personnel et les autorités ? Que la Municipalité vienne avec un préavis qui nous donne un rapport sur l'audit et demande cas échéant, si elle en a toujours besoin, un crédit pour la suite, pour cette enquête sur le moral du personnel.

M. C. Bussy pense que dans n'importe quelle enquête, la question qu'on pose a une influence sur la réponse qui est apportée. Des questions sur l'efficacité des prestations, ce n'est pas la même chose de comment est-ce que le personnel se sent avec le fait de donner cette prestation-là. Même si l'audit devait apporter une touche ou l'autre d'informations sociales, il ne va pas nous éclairer sur le climat social de l'administration. Une fois que le premier audit aura été effectué, il faudra l'interpréter, savoir éventuellement si on veut renoncer à des dépenses, réorienter des budgets et, pour interpréter ces chiffres, connaître le climat social au sein de l'administration sera important. Ce sont deux résultats qui sont différents mais qui s'éclairent l'un l'autre. Si on accepte cet amendement, on enlève une partie des informations qui sont nécessaires pour interpréter le budget de cette ville, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. P. Butty estime que le fait de maintenir ces fr. 29'800.-- n'empêche en rien que la Municipalité doit faire un rapport sur l'audit précédent. Cela ne lui semble pas du tout incompatible.

Mme M. Moya rappelle que le périmètre d'un audit financier n'est pas le même que pour un audit qui étudie les relations interpersonnelles au travail ou le climat de travail. Ce sont deux choses différentes, raison pour laquelle il faut suivre l'initiative du PS sur ce point-là.

M. A. Gonthier rappelle que le 1^{er} audit est qualifié de « financier et organisationnel ». C'est dans la partie organisationnelle, là où il y a des interviews d'employés - en principe, comme l'avaient demandé le Conseil communal et la commission des finances - de plusieurs niveaux, pas seulement des cadres, qu'il peut y avoir la jonction avec une partie du climat social. Il est donc logique de faire ça en deux étapes et cette manière de procéder oblige la Municipalité à faire rapport au Conseil si elle veut aller de l'avant.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à la majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 191.3011 Traitements du personnel
Proposition d'amendement de fr. 133'400.00 à fr. 237'400.00 (COFI)

Compte 191.3012	Salaire du personnel auxiliaire <u>Proposition d'amendement de fr. 135'000.00 à fr. 0.00 (COFI)</u> <u>Proposition d'amendement de fr. 135'000.00 à fr. 3'500.00 (PS)</u>
Compte 191.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam <u>Proposition d'amendement de fr. 25'300.00 à fr. 22'400.00 (COFI)</u>
Compte 191.3040	Caisse de pensions et de prévoyance <u>Proposition d'amendement de fr. 22'900.00 à fr. 40'900.00 (COFI)</u>
Compte 191.3050	Assurances accidents et maladie <u>Proposition d'amendement de fr. 7'400.00 à fr. 6'700.00 (COFI)</u>

M. A. Stübi : la Municipalité propose d'augmenter les ressources en auxiliaires pour pouvoir procéder à l'engagement d'un ingénieur en systèmes d'information afin de seconder le responsable Cartoriviera. La commission des finances considère que, compte tenu du marché du travail dans ce domaine, un poste d'auxiliaire non durable n'aura pas de succès et que, s'il s'agit de renforcer un service qui a besoin de plus de ressources pour pouvoir faire face à son développement, il est nécessaire de pérenniser le poste. Les communes partenaires ont déjà accepté une augmentation de leur contribution de fr. 50'000.-- au financement de ces prestations réalisées par la Ville. Se sont par contre associées des erreurs dans la budgétisation des charges sociales, qui sont aussi corrigées par ces amendements. Au total, la proposition de la COFI implique une baisse globale de fr. 16'600.--.

M. P. Butty : le groupe socialiste propose quant à lui de ne créer aucun poste, ni titulaire, ni auxiliaire. S'il faut remplacer M. Gnerre « en urgence », il y a des entreprises qui ont du personnel spécialisé et qui peuvent être appelées. On montre ainsi notre volonté de ne pas dépenser inutilement l'argent de nos concitoyen-ne-s, même si fr. 50'000.-- sont apportés par les tiers qui utilisent ce service. Il est surprenant de voir que c'est le seul nouveau poste proposé par la Municipalité, et le seul argument fourni à la COFI pour le justifier semble être « le remplacement en cas de problème de M. Gnerre ». On apprend ce soir qu'il y a durablement un besoin de ressources, ce qui n'a pas semblé si évident que cela au PS.

M. P. Molliat estime que, M. Gnerre ayant essentiellement programmé cette application, il serait délicat de le remplacer au pied levé. Le Conseil a déjà discuté de ce poste l'année dernière et l'a finalement repoussé. Il rappelle que cette dépense est en partie financée par la région. Vevey Libre validera donc l'amendement qui consiste à passer le poste d'auxiliaire en fixe.

M. K. Jerbia relève que le guichet cartographique a été mis en service il y a 10 ans. C'est la première partie et la mise en service qui a été le plus long et le plus difficile. Il comprend tout à fait la crainte par rapport au fait que la personne doive être remplacée au pied levé en cas de maladie ou d'accident parce qu'elle est toute seule. Il parle en connaissance de cause, ayant travaillé dans ce domaine pendant 15 ans. Il a géré 12 guichets cartographiques différents avec un taux d'activité de seulement 40%. Actuellement, le poste est à 100% et on veut l'augmenter d'un autre 100%. Il y a des entreprises compétentes auprès desquelles on peut acheter des crédits, des heures de soutien ou de support, de remplacement en cas de besoin ; il n'est pas nécessaire d'engager quelqu'un. On a entendu à plusieurs reprises que des services sont en manque de personnel. Il se dit favorable à augmenter ce poste, mais à condition plutôt de trouver une personne avec doubles compétences, dans le guichet cartographique et dans un autre service.

M. V. Matthys ne partage pas l'avis de la majorité du groupe socialiste. Quand on voit l'ampleur qu'a pris Cartoriviera, fonctionner et assurer la pérennité d'un tel service, avec les engagements auprès d'autres communes, avec un seul EPT, n'est absolument pas possible. On peut effectivement recourir à des sociétés tierces, mais cela a un coût.

M. A. Méan revient sur le chiffre de fr. 50'000.-- de recettes supplémentaires. C'est très bien, mais si on compare par rapport aux comptes 2018, il y a quand même une augmentation des charges à fr. 170'000.--. Vevey est donc de loin le plus gros contribuable de ce service. Il pense pour sa part qu'un poste auxiliaire peut très bien faire l'affaire et il ne voit pas l'intérêt de créer un poste à 100%, surtout avec ce qu'a montré ce service ces derniers temps. Il propose donc de refuser cet amendement, qui ne va pas changer la qualité du service pour les citoyens, et de revenir peut-être plus tard avec quelque chose de plus réfléchi et peut-être une collaboration avec d'autres services.

M. S. Molliat se dit effaré de ce qu'il entend. Penser qu'un service tel que Cartoriviera peut tenir avec un seul EPT, c'est du délire. Il faut aller sur le portail Cartoriviera pour se rendre compte de ce qu'il offre, comparé par exemple à Lausanne. Quand vous avez besoin d'informations, il faut une semaine et demie pour les obtenir à Lausanne, alors qu'il suffit de deux clics sur Cartoriviera.

Mme I. Jerbia rappelle que nous sommes dans l'attente d'un audit. On râle systématiquement pour dire que les services ont besoin de personnel et là, on est prêt à engager quelqu'un sans avoir de vision globale. Il ne s'agit

pas de dire que le service n'a pas besoin de quelqu'un, mais quelqu'un avec un cahier des charges spécifique et qui puisse être compatible avec un autre service. Le groupe socialiste préfère ne pas entrer en matière pour le moment. Cela permet à la Municipalité de réfléchir au profil d'un futur candidat, afin que celui-ci puisse correspondre autant à l'office de l'urbanisme, par exemple, qu'au service qui gère Cartoriviera. On ne veut pas créer des postes sans avoir une vision globale de l'administration communale et des services en général. C'est ce qui manque depuis très longtemps dans notre commune.

M. R. Pieren remarque que M. Gnerre a commencé, il y a dix ans, pratiquement à zéro. Il a monté ce service de toutes pièces, il a été félicité non seulement dans la commune mais aux alentours, ce système intéresse des communes ailleurs dans le canton. Aujourd'hui, on pense même qu'il y a des possibilités non seulement de développer aux alentours mais de vendre le produit. On a clairement quelque chose d'efficace et qui fonctionne parfaitement bien. En dix ans, on n'a cessé d'ajouter des couches et tout ceci a été fait par une seule personne. On est parti d'une petite souris pour arriver aujourd'hui à un dinosaure. Ce dinosaure est fonctionnel, il rapporte service et argent, il coûte peu parce qu'une partie est financée par les autres communes. Pour assurer la suite, il est impératif d'ajouter une personne. Il entend tout à fait l'argument de faire appel à des entreprises tierces, mais c'est difficile dans ce cas précis parce qu'on a techniquement un système qui est en place et on ne peut pas intervenir de l'extérieur. Il comprend ce qu'a géré M. K. Jerbia mais il faut voir aujourd'hui le volume qui traité et la qualité de ces données. Il soutient donc M. Gnerre parce qu'il faut continuer avec ce qui a été fait, avec la même qualité.

M. A. Stübi ajoute, par rapport à l'amendement du PS, qu'il faudrait amender à zéro les fr. 50'000.-- de contributions des autres communes qui seraient au compte 192.4526. Les deux postes sont liés.

M. E. Rivier indique que la Municipalité a longuement réfléchi à ce poste. Elle avait déjà hésité l'année dernière à augmenter les ressources humaines de ce service, mais elle y avait finalement renoncé. Cette année, elle a été convaincue par les arguments de M. Gnerre. C'est une carte de visite intercommunale, beaucoup de communes participent à ce système. Vevey a été un initiateur dans Cartoriviera. Si la COFI est intervenue, c'est qu'elle veut en faire un EPT. La Municipalité n'avait pas souhaité en faire un EPT parce qu'elle avait posé la règle d'aucun nouvel EPT dans l'administration cette année. Mais l'un dans l'autre, en termes de finances, il n'y a quasi pas de différence, raison pour laquelle il invite le Conseil à accepter cet amendement.

Mme M. Moya n'a rien contre les engagements, bien au contraire, mais ce qui lui manque, c'est un tableau comparatif qui montre où sont les besoins pour pouvoir vraiment procéder à une priorisation. Il y a un besoin qui est clairement exprimé, mais il lui manque ces informations et elle voit un manque de cohérence entre dire qu'on n'engage plus et tout à coup dire que oui, là on engage quand même.

M. K. Jerbia connaît très bien M. Gnerre, avec lequel il a même collaboré. Il a même participé à l'offre comparative pour la mise en place du système. C'est une solution qui a été achetée, cela n'a pas été développé par M. Gnerre. On achète l'interface et après c'est à nous de le remplir. C'est cela qui demande du travail et c'est ce qui a été fait par M. Gnerre au fil des ans. C'est sûr que, pour une question de sécurité, il faut absolument une 2^{ème} personne, mais on n'a pas besoin d'un poste à 100%.

M. A. Gonthier pense que, pour l'instant, personne n'a de tableau comparatif et personne ne peut le produire. C'est probablement ce qu'on espère du rapport de la Municipalité après l'audit financier et organisationnel. Il lui a toujours semblé qu'il s'agissait de logiciels libres ; il ne voit donc pas très bien où il y avait collaboration, où d'autres communes commençaient à travailler sur le même logiciel, ni comment interfacier cela avec des sociétés externes.

M. K. Jerbia répond que c'est comme une voiture. Vous avez une voiture d'une certaine marque, mais vous avez la possibilité d'avoir un moteur d'une autre marque. Le moteur qui tourne derrière sur le serveur, c'est un open source. L'interface est payante et c'est auprès d'une entreprise de Lausanne que l'on peut acheter des paquets de soutien. Pour l'instant, on n'a pas besoin de créer ce poste, mais si par la suite, en fonction de cet audit et si vraiment la proposition revient qu'on a besoin d'une personne à 50%, 60% ou 100%, il se dit entièrement d'accord. Mais ce n'est pas possible de décider aujourd'hui.

M. M. Agnant remarque qu'aucun poste ne peut être à personne unique. Personne n'est à l'abri d'un pépin, d'une maladie. Le besoin se situe déjà là. Il rappelle combien de temps il avait fallu à notre ancien syndic pour trouver la perle rare pour développer le SIT à Vevey. Lorsqu'on parle SIT, on ne parle pas d'un service, mais d'un secteur avec, depuis 2010, 0,9 EPT. Le poste était normalement à 100% mais, pour des raisons familiales, M. Gnerre a choisi de travailler à 90% (45% à la charge de Vevey, 45% à la charge de la région). La situation future permettra de pallier le fait que, s'il y a un accident ou des vacances, le service est bloqué. L'idée est d'arriver avec un 0,8 EPT ; on reste donc très modeste en comparaison d'autres villes comparables qui possèdent des SIT, comme Nyon, Yverdon ou Morges. Il y a des gens qui, pendant la commission, ont parlé de fusionner les choses avec Montreux, mais une partie du travail qui est fait aujourd'hui à Montreux, c'est déjà Cartoriviera qui le réalise. M.

Gnerre a développé le SIT à Vevey, ce n'est pas quelque chose qu'on a acheté. On voit aujourd'hui tout le développement qui arrive avec les appareils mobiles. Nous avons besoin de renfort non seulement pour la gestion, mais pour dégager du temps pour que M. Gnerre puisse continuer à développer le service. Il entend souvent parler d'externalisation. On peut tout confier à l'externe aujourd'hui, mais la commune deviendrait alors une coquille vide, et ce n'est pas ce qu'il souhaite. Le besoin de ce poste n'est plus à démontrer. Le signal qu'on a voulu donner n'est pas possible parce qu'on ne va pas trouver quelqu'un d'accord de prendre un emploi fragile, sans les avantages ou les acquis sociaux, comme auxiliaire pour un poste qui demande des connaissances extrêmement pointues qui ne courent pas les rues.

Au vote, l'amendement de la commission des finances obtient une très large majorité des voix (une dizaine de voix pour l'amendement du groupe socialiste). L'amendement de la commission des finances est accepté à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

2. DIRECTION DES FINANCES

Compte 200.3011.01 Couverture globale du congé paternité
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 7'500.00 (DA)

M. Y. Luccarini rappelle que lors du débat sur le postulat de Mme I. Jerbia, le Conseil avait montré une forte volonté pour l'introduction rapide d'un congé paternité. On avait vu une volonté un peu moins affirmée de la Municipalité à agir rapidement, parlant d'une révision globale des statuts sans donner plus de détails. C'est ici l'occasion de redonner un signal à la Municipalité pour une entrée en vigueur rapide, en inscrivant au budget cette autorisation de dépenser de fr. 7'500.-- qui, il le rappelle, est à la même hauteur que les débours du Conseil communal, autrement dit nos frais de bouche.

M. A. Stübi comprend bien l'intention et se dit favorable à un congé paternité. Mais s'il y a un congé paternité, les salaires sont versés. Pour quelles raisons rajouter fr. 7'500.-- ?

M. Y. Luccarini répond que c'est le coût moyen qu'a chiffré la Municipalité de l'introduction d'un congé de 20 jours dans l'administration. Il y a eu environ 1½ cas par année depuis 2013, avec une estimation de fr. 5'000.--/cas.

Mme la Syndique remarque que cela part d'une bonne intention, mais cette somme n'existerait pas sur une ligne spécifique, elle serait dispatchée dans les différents comptes selon les personnes. La Municipalité n'a pas de problème à rajouter cette ligne, mais elle ne se dit pas certaine que cette ligne amène quelque chose. Elle va travailler à ces nouveaux statuts, mais il n'est pas possible de dire pour l'instant dans quel délai. L'impact est de fr. 7'500.--, mais de manière globale sur toutes les ressources humaines.

M. B. Schobinger rappelle que ce congé paternité est du ressort du règlement sur le personnel. Aujourd'hui, si on vote ces fr. 7'500.--, la Municipalité n'a donc pas l'autorisation de les dépenser puisque le règlement n'a pas été modifié. Est-ce exact ?

Mme I. Jerbia remercie pour l'intention, mais cela pose effectivement un problème. Elle ne peut donc qu'inviter la Municipalité à faire son possible pour répondre au plus vite à ce besoin.

M. A. Gonthier remarque que cette proposition d'amendement, avec son numéro de compte, se trouve juste à côté de la formulation tout à fait identique « Couverture globale de l'indexation », qui fonctionne exactement selon le même principe, à savoir qu'on met une somme globale au budget, mais qu'évidemment dans les comptes cela se retrouve dispatché dans les services où il y aurait ces frais supplémentaires. C'est tout à fait conforme à la pratique budgétaire.

Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 200.4222.02 Intérêts titres patrimoine financier
Proposition d'amendement de fr. 45'300.00 à fr. 46'765.00 (VL)

M. R. Pieren indique que son amendement consistait à corriger le dividende de la BCV qui avait été calculé sur une base 2018, et non 2019. Il retire cet amendement étant donné que de toute manière, s'il y a effectivement plus d'argent qui doit arriver, il arrivera ; il n'a pas besoin de figurer dans le budget.

Compte 220.3666.01	Taxe de base habitant <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 1'287'000.00 (COFI)</u>
Compte 220.3666.02	Taxe de base entreprise <u>Proposition d'amendement de fr. 0. 00 à fr. 130'000.00 (COFI)</u>
Compte 440.3012	Salaires du personnel auxiliaire <u>Proposition d'amendement de fr. 58'000.00 à fr. 13'000.00 (COFI)</u>
Compte 440.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam <u>Proposition d'amendement de fr. 5'500.00 à fr. 1'300.00 (COFI)</u>
Compte 440.3050	Assurances accidents et maladie <u>Proposition d'amendement de fr. 2'100.00 à fr. 400.00 (COFI)</u>
Compte 440.3812	Attribution au Fonds de réserve pour la gestion des déchets <u>Proposition d'amendement de fr. 116'300.00 à fr. 167'200.00* (COFI)</u>

*(*Corrigé à fr. 227'200.-- par la Direction des finances suite à l'acceptation des amendements sur les comptes 440.3102.01 - Communication et sensibilisation et 440.3185.01 - Avis de droit et conseils juridiques)*

M. A. Stübi indique que la volonté d'une majorité de la commission était de réintroduire les montants perçus au titre de taxe déchets et ceci passe par l'annulation de la rétrocession de la taxe de base par habitant et entreprise. Les montants alloués pour le personnel auxiliaire ne seraient dès lors plus nécessaires.

M. S. Ansermet pense pour sa part qu'il faut maintenir cette rétrocession. Cela fait plusieurs années qu'on rembourse cette taxe et il serait aujourd'hui malvenu d'introduire une nouvelle taxe. Le Conseil a déjà parlé à de réitérées reprises des arguments de fond. Ce n'est pas une taxe incitative, puisqu'indépendante de la quantité de déchets, et c'est une taxe antisociale parce qu'elle ne dépend pas du revenu.

M. P. Butty ajoute que le groupe socialiste est assez partagé sur la question. L'application de la taxe de base est un débat récurrent au PS, comme dans ce Conseil. D'une part, cette taxe est antisociale par sa forme et en l'occurrence elle n'est pas écologique non plus, puisqu'elle n'est pas incitative. Mais Vevey est une des très rares communes vaudoise qui pratique cette rétrocession, contrairement à ce que prévoit la loi. Quasi toutes les autres communes, dont bon nombre à majorité de gauche, sont-elles dans l'erreur ? De plus, ces 1,35 millions de rentrées seraient bienvenues pour les comptes de la Ville, d'autant plus que le Conseil a refusé le maintien de l'impôt à 76 points après la bascule cantonale. Aussi, et même si cela peut sembler un risque vis-à-vis de nos électeurs, le groupe socialiste a-t-il choisi de préconiser d'appliquer cette taxe, comme le prévoit le budget et donc contre l'avis de la COFI. Mais si on l'applique, il demandera des compensations (pour les jeunes en formation, les familles, les personnes à revenus modestes, etc.), selon ce qui avait été proposé lors de la 1^{ère} proposition d'application de cette taxe il y a quelques années. Il propose donc de refuser l'amendement de la commission des finances.

M. P. Molliat reprend les arguments formulés, à savoir qu'il s'agit d'une taxe non incitative et antisociale. Pour ces diverses raisons, et toutes celles qui ont été déjà énumérées les années précédentes, Vevey Libre à l'unanimité s'opposera à cette taxe et donc acceptera l'amendement de la commission des finances.

M. C. Bussy tient à assumer sa position, à savoir qu'il faut arrêter de rétrocéder cette taxe ; c'est illégal. Le fait est que cela a déjà été voté et que malheureusement c'est la décision qui a été prise. On ne veut pas prendre de mesures douloureuses de peur d'avoir à assumer cela devant nos électeurs. On n'arrête pas d'entendre que cette taxe n'est pas incitative. C'est vrai que d'un point de vue individuel, elle est faiblement incitative, puisqu'elle ne dépend pas de la consommation de chacun. Par contre, d'un point de vue communautaire, cette taxe a du sens. Tout le monde produit des déchets qui sont recyclables et d'autres qui ne le sont pas. Changer la qualité des déchets, c'est une première chose pour améliorer l'environnement. La 2^{ème} chose, c'est aussi de diminuer globalement la masse des déchets et c'est bien le sens de cette taxe ; c'est le système du pollueur-payeur. Tout citoyen et toute entreprise en Suisse paie pour les déchets qu'il produit. Pour ce qui est des déchets incinérables, on paie la taxe au sac et pour les déchets écologiques, c'est quelque chose qui est commun pour toute la ville.

M. B. Schobinger constate qu'on revient chaque année sur le même sujet lors du budget. Il s'agit d'une taxe supplémentaire et pour le groupe UDC, il n'est pas question de remettre encore plus de taxes.

M. P. Bertschy remarque qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe. Cette taxe existe, sauf que Vevey a décidé de ne pas l'encaisser. C'est un choix politique, que d'aucuns jugent illégal. C'est aussi son avis. Il rappelle qu'un citoyen d'une commune vaudoise est allé au tribunal pour demander l'application de la taxe au sac. Il a gagné et le canton de Vaud a eu l'obligation d'introduire la taxe de base et la taxe au sac. Il suffit donc qu'un Veveysan, qui souhaite ne plus se voir rétrocéder cette taxe, aille au tribunal et enfin on serait fixé. Le citoyen suisse a voté la taxe pollueur-payeur dans les années 80. On ne peut pas dire que maintenant qu'elle est dans la loi, on ne respecte pas ce qui a été voulu. Bravo dès lors à la Municipalité de revenir avec cette taxe année après année

comme la loi l'y oblige. Le PLR est toutefois partagé sur cette question. A l'époque, lorsqu'il s'était agi d'encaisser cette taxe, il aurait fallu baisser les impôts, ce qui n'a pas été fait. Il serait donc favorable à ne plus rétrocéder cette taxe si, en compensation, il y avait une diminution d'impôts. Mais connaissant la majorité politique du Conseil communal, il paraît pour le moment illusoire de baisser les impôts. Ce qu'il aurait fallu faire pour cette taxe de base, on l'a fait cette année en compensant la reprise de l'AVASAD par le Canton.

M. A. Gonthier ne comprend pas l'argument « incitatif au niveau global ». Quelque chose qui incite, c'est quelque chose qui exerce une pression. Il ne voit pas ce qu'une taxe que tout le monde doit payer, à laquelle il ne peut pas se soustraire et à laquelle il ne peut rien changer par son comportement individuel, a comme incitation, même globale, même sociale. Les gens paient et n'ont rien à dire. Cette taxe est inutile, injuste, asociale et il y a toutes les bonnes raisons pour continuer à la rétrocéder. On parle illégalité, mais quel citoyen serait prêt à se faire une grande popularité à Vevey en proposant que tout le monde paie ? Il faut arrêter aussi de parler de compensation. Une compensation dans le budget de la Commune oui, mais pas au niveau du citoyen. Ceux qui y gagnent seront toujours les mêmes parce qu'on aura diminué le taux d'imposition pour les gens qui paient beaucoup d'impôts, alors que ceux qui paient peu d'impôts ne vont strictement rien gagner. Au contraire, puisqu'ils devront payer fr. 80.-- au lieu de fr. 0.--.

Mme S. Métraux pense qu'il s'agit effectivement d'une taxe antisociale. Les Verts le regrettent, mais ils refuseront l'amendement de la COFI pour tous les arguments qui ont déjà été donnés, notamment par M. Bussy. Tout le monde paie la taxe sur les carburants, tout le monde produit des déchets sur la voie publique et, dans cet esprit-là, les Verts refuseront l'amendement de la COFI.

M. Ph. Herminjard constate que le PLR n'est pas très uni devant cette problématique. Il y a une question de responsabilisation des gens devant leurs déchets, et c'est vrai qu'à ce titre tout le monde n'est pas égal devant cette taxe. Mais comment sensibiliser celui qui ne paie rien aux problèmes environnementaux, au tri des déchets, aux déchets en général, à la voirie ? Il faut responsabiliser nos concitoyens face à la nécessité de trier et de respecter l'environnement. D'aucuns jugent cette taxe antisociale, mais il faut un équilibre des efforts des uns et des autres. Il se prononce pour sa part pour la non-rétrocession et invite donc le Conseil à suivre la proposition de la Municipalité.

M. P. Molliat se propose de déposer une motion d'ordre, qui est soutenue réglementairement.

M. le Président s'apprête à clore la discussion. M. A. Gonthier rappelle que le président précédent avait convenu que la motion d'ordre était une demande de parole comme une autre, qui s'ajoutait à la liste des prises de parole déjà entrées. La motion d'ordre permet juste de bloquer la liste.

M. S. Ansermet ne se dit pas sûr d'avoir compris les propos de M. Ph. Herminjard, qui dit que cela n'a aucun effet pour ceux qui ne paient rien. Il oublie que chacun paie la taxe au sac qui, elle, est incitative. Il ne faut donc pas dire que certains ne paient rien.

M. C. Bussy rappelle que la taxe de base est liée de manière très stricte à l'élimination des déchets. On ne peut pas encaisser plus que ce dont on a besoin pour traiter les déchets. Donc, à mesure qu'on produira moins de déchets et qu'on sera plus efficace pour les traiter, cette taxe baissera. Elle a donc bien un effet incitatif.

M. V. Rizzello remarque que tout le monde ne paie pas la taxe au sac ; il y a des tricheurs. La Commune a dû changer les poubelles, restreindre les ouvertures pour que les gens arrêtent de mettre leurs déchets ménagers dans les poubelles publiques. La taxe de base est un complément à la taxe au sac, raison pour laquelle la majorité du PDC refusera l'amendement de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, la motion d'ordre n'a plus de raison d'être.

Au vote, les amendements de la commission des finances sont acceptés à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et cinq abstentions).

M. V. Rizzello demande la contre-épreuve à bulletin secret, mais cette proposition n'obtient pas un cinquième des voix nécessaires à son soutien.

Compte 252.3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments communaux <u>Proposition d'amendement de fr. 1'200'000.00 à fr. 1'400'000.00 (COFI)</u>
Compte 253.3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments locatifs <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 39'000.00 (COFI)</u>
Compte 253.4362.01	Autres remboursements de frais - Bâtiments locatifs <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 39'000.00 (COFI)</u>

Compte 254.3124	Achats et consommation de combustibles - Swissmedia <u>Proposition d'amendement de fr. 50'000.00 à fr. 77'000.00 (COFI)</u>
Compte 256.3124	Chauffage (y c. eau chaude et gaz) - Gilamont <u>Proposition d'amendement de fr. 150'000.00 à fr. 231'000.00 (COFI)</u>
Compte 256.4362.01	Remboursement frais de chauffage, eau chaude et gaz - Gilamont <u>Proposition d'amendement de fr. 150'000.00 à fr. 231'000.00 (COFI)</u>
Compte 257.3124	Achats et consommation de combustibles - Bâtiments adm. <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 16'300.00 (COFI)</u>
Compte 261.3124	Achats et consommation de combustibles - Centrale th. Ste-Claire <u>Proposition d'amendement de fr. 430'000.00 à fr. 890'000.00 (COFI)</u>
Compte 261.4362	Remboursement de frais - Centrale th. Ste-Claire <u>Proposition d'amendement de fr. 350'500.00 à fr. 852'800.00 (COFI)</u>
Compte 280.3124	Achats et consommation de combustibles - Port Franc <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 82'000.00 (COFI)</u>
Compte 280.4362	Remboursement de frais - Port Franc <u>Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 40'000.00 (COFI)</u>

M. A. Stübi remarque qu'il s'agit d'amendements techniques. Ces bâtiments sont dorénavant chauffés par la centrale de chauffe et le budget a été établi sur l'ancien modèle d'achat de combustibles. Il y a des augmentations de charges liées à la centrale de chauffe, mais une partie de ces augmentations sont refacturées aux locataires. Cela justifie les revenus supplémentaires, la différence étant à la charge de la commune pour sa consommation propre.

M. P. Bertschy indique que nous ne sommes pas certains d'encaisser cet argent, puisque cela fait un certain nombre de mois que cela aurait dû être fait. Il ne s'agit pas de donner des idées aux locataires, mais s'ils souhaitent se rebeller contre la Ville, on pourrait avoir quelques soucis. On s'aperçoit donc que cette centrale de chauffage amène maintenant quelques problèmes supplémentaires qu'on n'avait pas au départ.

Au vote, les amendements de la commission des finances sont acceptés à la quasi-unanimité (une abstention).

Compte 2961.3186.01	Assurance grêle <u>Proposition d'amendement de fr. 26'900.00 à fr. 28'600.00 (COFI-MUN)</u>
---------------------	--

M. A. Stübi remarque que les primes ont augmenté entre l'établissement du budget et aujourd'hui.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à l'unanimité.

30. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

35. DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA MOBILITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte 351.3012	Salaires du personnel auxiliaire <u>Proposition d'amendement de fr. 238'700.00 à fr. 388'700.00 (PS)</u>
-----------------	---

M. P. Butty : le groupe socialiste propose de créer un poste d'auxiliaire à l'Agenda 21. Il s'agit d'engager un spécialiste des questions environnementales pour faire avancer les choses. Le postulat du PS sur l'urgence climatique n'a pas encore de réponse. D'autres communes, y compris proches de Vevey, sont beaucoup plus avancées sur ces questions. Ce poste peut être un mandat confié à une personne externe, mais il faut que cette personne travaille aussi avec les communes dont la population vient à Vevey, comme la Veveyse fribourgeoise. Le groupe PS propose donc d'ajouter fr. 150'000.-- à cette ligne budgétaire.

M. S. Ansermet ajoute que le personnel de l'Agenda 21 est systématiquement sous pression. Il n'y a en fait qu'une personne qui travaille à 90%. Il y a certes un-e stagiaire, mais c'est un-e débutante. Il y a aujourd'hui une prise de conscience générale sur les problèmes de développement durable, de climat, d'énergie ; il faut maintenant des actions concrètes, raison pour laquelle il est nécessaire d'engager quelqu'un. Le Canton a pour sa part engagé deux postes en plus. On veut toujours en faire plus, donc il faut mettre des moyens. Quoiqu'il advienne du vote, il incite la Municipalité à prendre contact avec la commune de Pully, qui s'est lancée dans une vaste opération exemplaire au niveau suisse en collaboration avec des organes des Nations Unies. Il s'agit d'avoir une vue d'ensemble de la ville selon une centaine de critères qui couvrent les domaines du développement durable et de la numérisation. Il a jeté rapidement un coup d'œil à ce rapport. On y voit les grands sujets, l'environnement, la pollution de l'air, la problématique des déchets, de l'énergie, etc. Cela englobe aussi la culture, l'éducation, la santé, le domaine économique, la planification urbaine, les bâtiments, etc. Il transmettra à la Municipalité l'adresse du site internet sur lequel on peut trouver ce rapport.

Mme G. Kämpf indique que Décroissance-Alternatives soutiendra les amendements car tout effort est bon à prendre. Mais c'est une politique publique qui est nécessaire. La notion d'urgence est incompatible avec une politique des petits pas. L'ONU l'a dit lors de la publication de son récent rapport sur le climat : des mesures drastiques doivent être prises. A Vevey, on ne va pas sauver le monde, mais nous avons des compétences communales : nous pouvons réduire le trafic automobile, optimiser le chauffage des bâtiments, faciliter les déplacements en mobilité douce et en transports publics, augmenter les surfaces végétalisées, etc. La Commune doit aussi faire face aux conséquences du réchauffement pour ne citer que la gestion de l'eau et des vagues de chaleur. Une transition s'impose et elle ne peut se faire sans un accompagnement par des mesures sociales. La politique fiscale actuelle favorise les hauts revenus et l'industrie mondiale qui repose sur l'exploitation des ressources naturelles et humaines. Les taxes, elles, touchent les bas revenus de manière disproportionnée et les mouvements sociaux actuels en démontrent bien les enjeux. C'est donc bien une question de politique publique. Ce défi qui semble insurmontable est aussi une opportunité pour se tourner vers des valeurs plus fondamentales que ce que nous apporte la société productiviste et consumériste. Pour en revenir aux amendements, il faut éviter les dépenses « alibi ». Une personne déléguée à l'urgence climatique devrait bénéficier d'un poste fixe, être au service de l'ensemble des municipaux et ancrer ses activités dans toutes les directions. Aussi aimerait-elle proposer un poste fixe au niveau du Greffe municipal pour être vraiment transversal, mais elle ne sait pas si un amendement est possible à ce niveau-là.

M. le Président lui propose de déposer un nouvel amendement qui sera traité après les amendements déjà annoncés. Cela ne peut pas se faire à ce moment-là car cela ne concerne pas le même compte.

Mme C. Gigon considère qu'il s'agit d'une situation sans précédent que nous avons à vivre. Les connaissances liées au climat sont récentes, la médiatisation a de la peine à toucher la grande partie de la population, nous avons de la peine à les intégrer et surtout il va falloir agir en profondeur sur des domaines importants de notre vie. Pourquoi cet amendement maintenant et pas au moment de la réponse de la Municipalité aux postulats sur l'urgence ou le plan climat ? A cause de l'inertie liée au climat ; les changements opérés dans nos habitudes aujourd'hui seront effectifs dans 10 ans ou plus. Et parce que le temps presse. Les scientifiques sont unanimes, la situation est pire que prévu et nous avons 10 ans pour réagir. Cela veut dire qu'il faut agir maintenant. On ne peut pas remettre ceci en doute, c'est la communauté de centaines de scientifiques reconnus qui lancent l'alerte générale. Il n'y a pas d'intox, pas de « fake news », pas d'effet d'annonce. A Vevey, on fait déjà beaucoup. On a un chauffage à distance en cours de déploiement, des centrales photovoltaïques, une politique de mobilité pour l'administration, des plans d'urbanisme plus ou moins durables, des projets de végétalisation, d'arborisation, etc.. Mais cela ne suffira pas et surtout la temporalité n'est pas appropriée. Elle veut pour preuve les deux textes en faveur du climat qui ont été déposés en mars dernier et pour lesquels la réponse de la Municipalité est annoncée pour le printemps prochain. Une année pour entrer en discussion sur la notion d'urgence et la manière de la déployer. Le timing est bon pour les affaires habituelles, mais tellement insuffisant pour avoir une efficacité afin de limiter les dégâts en ce qui concerne le climat. A la Commission des finances, la Municipalité a dit qu'elle trouvait la proposition de création de ce poste prématurée et qu'elle viendrait avec des préavis. Elle viendra avec des préavis, c'est sûr. Elle déclarera l'urgence climatique un jour ou l'autre parce qu'elle devra protéger la population des changements climatiques qui s'imposent. Il faudra aussi qu'elle pallie aux inégalités sociales qui s'accroîtront encore. Agir maintenant plutôt que réagir plus tard, c'est le seul pari possible. La seule issue est de réunir les efforts et les énergies de toutes parts pour déployer des actions coordonnées, à haut potentiel d'efficacité, et de se fédérer autour de ces projets pour que nos électeurs, nos concitoyennes et concitoyens les comprennent et les potentialisent. A l'image de ce qui se fait dans des collectivités du monde entier. Vevey peut servir de catalyseur pour notre région. Demander d'accepter cet amendement ce soir, c'est plus qu'une proposition ou un vœu, c'est un appel.

M. C. Wahli remarque qu'il y a eu un grand mouvement de la part de l'entier du Conseil communal pour accepter de mettre en place une politique qui aille de l'avant en ce qui concerne l'environnement. Le dire c'est bien, le faire c'est mieux. On a tous pris des engagements vis-à-vis de la population par rapport à la sécurité, la tranquillité, la conservation des biens communaux. Ce qui nous menace actuellement au niveau environnemental fait partie de ce dont on doit protéger la population. Il encourage donc le Conseil à donner des ressources - parce que quand on a une politique, il faut aussi se donner des moyens - pour avancer. On a besoin de réinventer notre manière de gérer la commune, les ressources et cela ne va pas se faire tout seul. Il invite donc le Conseil à soutenir toutes les propositions qui iront dans le sens d'un changement.

M. C. Bussy considère que ce n'est pas tout de déposer des postulats, aujourd'hui il faut agir. Il invite Mme G. Kämpf, pour des raisons techniques, à renoncer à son amendement. Il soutient sa volonté de transversalité, mais si cet amendement est associé au Greffe, la Municipalité est tenue de dépenser cet argent pour des missions qui sont dévolues à un greffe, pas pour des réflexions environnementales. Si l'on veut dépenser de l'argent pour l'environnement, il faut le mettre dans une ligne en lien avec l'environnement, charge ensuite à la Municipalité de donner mandat à Agenda 21 d'avoir une vision transversale et pluri-services.

M. V. Rizzello pense que tout le monde est conscient des enjeux environnementaux. Mais après avoir entendu tous les conseillers spécialistes en matière d'environnement, il dépose une motion d'ordre pour passer au vote. Cette proposition est soutenue réglementairement.

M. Y. Luccarini rappelle qu'il faut ouvrir la discussion sur la motion d'ordre. Il trouve tout à fait anormal de proposer une motion d'ordre quand au moins l'ensemble des conseillers n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer. C'est utiliser la motion d'ordre comme un outil politique et pas dans le sens où elle est prévue par la loi.

M. B. Schobinger pense que cette thématique est très importante, mais il faut qu'elle ait une discussion pour elle-même, lorsqu'on aura la réponse de la Municipalité. Il invite donc le Conseil à passer au vote.

M. V. Rizzello ajoute qu'il a déposé sa motion d'ordre après que chaque parti se soit prononcé. Si quelqu'un n'est pas d'accord, il n'a qu'à voter contre.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée à une très large majorité (quelques avis contraires et deux abstentions).

Mme G. Kämpf revient sur l'amendement qu'elle souhaitait déposer. Pour elle, il est plus important que le poste soit créé et qu'il soit transversal, où qu'il se trouve.

M. le Président constate que cet amendement ne concerne pas le même compte. Il propose donc de le déposer après les amendements déjà annoncés.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement du groupe socialiste est accepté par 43 voix contre 34 (quatre abstentions).

Mme M. Buckel intervient au sujet de la manière de procéder de M. le Président. Elle sait bien que le Conseil a rendez-vous pour une verrée-raclette à l'issue de la séance mais la discussion sur le budget est à son avis plus importante que du fromage fondu. Décroissance-Alternatives avait tenté de dire qu'une séance ne suffirait pas, que les discussions sur le budget ont besoin de temps. Elle trouve extrêmement désagréable de devoir se dépêcher pour tout faire en une séance. Il paraît évident qu'une séance supplémentaire sera nécessaire. Dès lors, si on pouvait terminer ce soir en prenant le temps, ce serait agréable.

M. le Président répond que la séance sera suspendue à 23h00. Quand on commence à siéger à 19h00, on peut délibérer jusqu'à 23h00 dans un esprit normal. Après, ce n'est plus possible. Vu l'avancement des débats et les prises de parole qui ne sont pas concises, une séance sera effectivement nécessaire la semaine prochaine pour terminer le budget.

M. C. Bussy remarque que M. le Président a parlé à plusieurs reprises du respect que l'on se doit, il a demandé plusieurs fois le silence pour avoir de la discipline. Il le prie d'appliquer cette même discipline à lui-même face aux conseillers communaux, qui ont le droit de s'exprimer. Le Président mène les débats, mais parfois il fait preuve d'une manière de faire qui peut heurter certains.

M. J.-M. Roduit se demande à quoi sert la commission des finances. Celle-ci s'est réunie à quatre reprises, pour près de dix heures de discussion. Il se demande si Décroissance-Alternatives a des représentants à la commission des finances, étant donné la pléthore d'amendements qui sont proposés. Si on ne fait pas confiance à ses représentants qui sont à la commission des finances, on en délègue d'autres. Il n'arrive pas à comprendre qu'on soit obligé de faire à nouveau deux séances pour traiter du budget. Soit on supprime la commission des finances et on débat au Conseil, soit on fait confiance à la COFI, qui fait son travail. Il se dit vraiment interpellé par la quantité d'amendements qui sont déposés ce soir.

M. le Président ajoute que toutes les personnes qui ont levé la main ont obtenu la parole. Mais il est normal, quand on a plus de soixante amendements alors que le budget a été travaillé par la commission des finances, d'avancer rapidement pour éviter de faire quinze heures de séance. Il peut ralentir le rythme, mais une fois qu'on a fini une discussion, on passe au vote et au point suivant. Il clôt cette discussion et ajoute que le sous-amendement de Mme G. Kämpf sera traité avec les amendements supplémentaires qui sont en attente, après les amendements préparés.

Compte 352.3653.03

Soutien de petites initiatives

Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 18'000.00 (Les Verts)

M. C. Wahli : le groupe des Verts était étonné de voir un Agenda 21 avec le même budget qu'en 2018, alors qu'il y avait fr. 20'000.-- de plus l'année dernière. Il trouve donc pertinent de remettre le budget au niveau de 2019, sachant qu'ils sont déjà un peu courts pour faire des choses au quotidien.

M. S. Ansermet remarque qu'il existe plusieurs petites associations, non culturelles mais qui travaillent dans le sens du développement durable. Toutes ces personnes mènent des actions concrètes, elles favorisent aussi la vie sociale. La vie sociale ne se déroule pas uniquement dans un cadre culturel, mais aussi autour d'un potager ou de la réparation d'un vélo par exemple. Ce sont des initiatives privées encourageantes qui font partie des actions collectives dans le cadre du développement durable. Il invite donc le Conseil à soutenir cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. C. Wahli est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

4. DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

Compte 430.3114 Vêtements de travail
 Proposition d'amendement de fr. 15'000.00 à fr. 14'500.00 (VL)

M. R. Pieren indique qu'il s'agit d'un amendement technique, à savoir que dans le compte il est fait état de 25 paires de chaussures à fr. 120.--, soit fr. 3'000.--. Or, le chiffre indiqué est de fr. 3'500.--.

Au vote, l'amendement de M. R. Pieren est accepté à une très large majorité (un avis contraires et quatre abstentions).

Compte 430.3114.01 Achats machines, matériel et outillage
 Proposition d'amendement de fr. 132'500.00 à fr. 65'000.00 (PS)

M. P. Butty : la COFI ne semble avoir reçu aucune explication vraiment convaincante pour ce doublement de budget. Le détail du matériel acheté montre qu'il s'agit surtout d'équipements électriques, dont des vélos, ce qui peut ressembler à des achats « de confort ». A titre de signal pour une meilleure justification des dépenses, le groupe socialiste propose donc un amendement afin de revenir au montant du budget 2019, soit fr. 65'000.--.

M. J. Christen précise qu'il y a deux sommes dans le budget qui sont liées. Cette augmentation au compte 430.3114.01 est justifiée par l'achat d'une épandeur pour compost et aérateur gazon porté (tracteur) pour un total de fr. 66'000.--. Le deuxième compte (430.3145) diminue de fr. 20'000.-- parce que, grâce à ces machines, on n'aura pas besoin d'externaliser un certain nombre de travaux. Si le Conseil acceptait cet amendement, il faudrait donc au moins rajouter fr. 20'000.-- dans le 2^{ème} compte pour qu'on puisse réaliser ces travaux de manière externalisée. Si nous avons le budget pour l'acquisition de ces deux machines, la somme demandée peut être divisée par 2, voire par 3, dans les années suivantes. La raison pour laquelle nous devons acquérir ce type de machine, c'est parce que nous ne travaillons plus avec des produits chimiques, phytosanitaires, nous avons des pelouses biologiques. Notre manière de travailler ne nous permet plus de nous passer de ce genre de machines ; il faut décompacter les terrains, épandre des terreaux, des substrats biologiques. L'année dernière, nous n'avons malheureusement pas trouvé d'épandeur à compost en location, ce qui fait qu'une partie des travaux a dû être effectuée manuellement, générant un travail supplémentaire important et un manque d'ergonomie pour les collaborateurs du secteur. Il suggère de maintenir ce montant au budget et on fera mieux la prochaine fois en termes d'explications à la commission des finances.

M. C. Bussy rappelle que le budget sert aux dépenses qui sont pérennes. Si on le justifie par l'achat d'une machine, il faut venir avec un préavis, faute de quoi l'année suivante, il y aura le même budget alors qu'on n'achètera plus de machines. Il propose donc de soutenir l'amendement et que la Municipalité revienne avec un préavis pour ces machines, que le Conseil acceptera bien volontiers.

Mme C. Gigon se demande comment on pratiquait jusqu'à maintenant. Peut-être que les espaces publics devront revoir leur façon de faire compte tenu des enjeux climatiques et réaliser ces travaux de manière un petit peu plus durable. Elle pense pour sa part que la Municipalité n'a pas pris en considération les aspects liés à notre situation financière quand elle double un budget tel que celui-ci.

M. A. Gonthier ne comprend une fois de plus pas du tout la logique de M. C. Bussy, qui propose de présenter un préavis pour fr. 66'000.--. L'élaboration du préavis lui-même et son étude par le Conseil aura déjà un coût quasi identique. Il propose donc de voter ce soir ce supplément en prenant bien note que l'année prochaine il n'y aura pas de nouvelles machines.

M. P. Molliat va dans le même sens. On paie une fois fr. 60'000.-- et ensuite on économise fr. 20'000.-- de mandats externes par année. L'affaire est donc rentable en quelques années. Un budget n'est pas forcément pérenne. Si on met quelque chose sur une ligne, il suffit simplement de l'enlever l'année suivante.

M. P. Bertschy pense qu'acheter des machines, c'est très bien. Encore faut-il savoir combien de fois on l'utilise par année, voir si on ne devrait pas l'acheter avec d'autres communes. On lui dira que chacun voudra l'utiliser en même temps. Il n'a pas creusé cette question, mais un crédit supplémentaire permettrait d'avoir une petite explication et ce ne serait à son avis pas une mauvaise chose.

M. A. Dormond ajoute qu'en termes de gestion des espaces publics et du matériel, il y aurait vraiment des synergies à trouver avec les communes environnantes. Nous sommes tous proches les uns des autres, on peut gérer des calendriers, que ce soit par rapport à la taille ou à divers entretiens. La DEP devrait peut-être réfléchir dans ce sens-là avec les autres communes.

Au vote, l'amendement du groupe socialiste est accepté à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

Compte 440.3102.01 Communication et sensibilisation
Proposition d'amendement de fr. 150'000.00 à fr. 50'000.00 (PS)
Sous-amendement de fr. 150'000.00 à fr. 100'000.00 (M. Y. Luccarini)

M. P. Butty : prévoir fr. 150'000.-- pour la communication sur les déchets semble excessif et personne n'a pu justifier ce montant à la COFI. En 2018, un peu plus de fr. 43'000.-- seulement ont été dépensés. En 2019, il y avait fr. 150'000.-- au budget, mais il semble que la Commission des déchets n'a pas vu passer de proposition de communication. On peut donc imaginer que 2020 ne sera pas très différente et qu'un budget de fr. 50'000.-- devrait donc suffire. Le groupe socialiste propose donc un amendement qui ramène cette ligne budgétaire à fr. 50'000.-- pour 2020, au lieu des fr. 150'000.-- prévus.

M. J. Christen comprend cette proposition, parce qu'effectivement ce montant n'a guère évolué au fil des ans. 2019 a été une année très particulière, puisque la Fête des Vignerons a beaucoup occupé la Direction des espaces publics. Par contre, nous allons prévoir, en matière de déchets, beaucoup plus de communication et de sensibilisation à la population en 2020. Pas forcément pour un montant de fr. 150'000.-- et nous pourrions accepter une diminution de fr. 50'000.--. Diverses actions sont prévues en 2020. Il y a une volonté aussi d'avoir recours à la presse locale, en particulier Le Régional, pour transmettre des messages aux citoyens et faire de la communication liée aussi aux éco-points.

M. P. Molliat trouve quelque peu incohérent qu'on vienne de rajouter fr. 168'000.-- pour Agenda 21 et qu'on coupe fr. 100'000.-- pour la communication par rapport au tri des déchets.

Mme I. Jerbia pense au contraire que cette proposition est cohérente étant donné que rien de concret n'a été proposé jusqu'à maintenant. La commission municipale consultative des déchets est toujours dans l'attente de prises de décisions par rapport à certains points. Avant de mettre une telle somme au budget, il serait intéressant que la commission puisse aussi proposer des choses pour affiner cette communication. La Municipalité a la possibilité de s'appuyer sur la commission pour travailler mais, à voir, elle ne fait absolument pas appel à celle-ci. On doit réclamer des séances et attendre parfois des procès-verbaux jusqu'à six mois alors que ce devrait être un partenariat entre représentants du Conseil et de la Municipalité.

M. Y. Luccarini trouve lui aussi dommage de couper ce budget. Mais la Municipalité vient d'admettre que fr. 100'000.-- étaient suffisants. Il propose donc un sous-amendement pour une diminution de fr. 50'000.--.

M. J. Christen ignore totalement ce qui s'est fait avec la commission déchets, mais il compte bien reprendre les séances au mois de janvier. Depuis son retour, le rattrapage se fait progressivement et il n'a pas eu l'occasion de se plonger dans les procès-verbaux de la commission déchets pour les séances qu'elle a tenues cette année.

M. P. Bertschy remarque que c'est la 3^{ème} fois ce soir qu'il entend parler du Régional par la Municipalité, qui visiblement souhaite faire sa communication par ce biais-là. Or, on sait très bien que tout le monde ne reçoit pas ce journal. Il ne faut donc pas croire que parce que la Municipalité communiquera par ce biais, tout le monde sera au courant.

Mme I. Jerbia ne peut accepter comme seul argument de la part de M. J. Christen qu'il n'était pas au courant de ce que faisait la commission des déchets étant donné qu'il y a quand même une ligne de fr. 10'000.-- au budget pour un avis de droit. Si ce montant est au budget, c'est qu'il sait pertinemment ce qui a été prévu. Si ce n'est

pas le cas, elle trouve dommage de se présenter devant le Conseil sans avoir fait le nécessaire pour voir dans le budget ce que le Conseil risquait de venir grappiller comme argent.

M. J. Christen répond qu'il a évidemment pris la peine de regarder le budget. Il a expliqué tout ce qui allait être fait cette année avec ces fr. 100'000.--.

Au vote, le sous-amendement de M. Y. Luccarini obtient la majorité des voix par rapport à l'amendement du groupe socialiste. Le sous-amendement est ensuite accepté à une très large majorité (un avis contraire et six abstentions).

Compte 440.3185.01 Avis de droit et conseils juridiques
Proposition d'amendement de fr. 10'000.00 à fr. 0.00 (PS)

M. P. Butty : pourquoi prévoir fr. 10'000.-- au budget pour d'éventuels avis de droit, alors que le personnel de l'administration comprend des juristes (dont l'ajointe au secrétaire municipal). En fait, il semble qu'il s'agit de savoir si on peut ou non renouveler un contrat avec la SATOM, et même la commission des finances a estimé ce montant de fr. 10'000.-- « un peu large », raison pour laquelle le groupe socialiste propose un amendement qui annule cette ligne budgétaire.

M. J. Christen répond qu'il s'agit d'une procédure en cours, qui sera donc à cheval sur 2019 et 2020. Nous n'avons pas les ressources à l'interne pour traiter ce genre de questions extrêmement techniques liées à nos relations contractuelles avec la SATOM et à une question de marchés publics, raison pour laquelle il a fallu faire appel à un avocat spécialisé dans ce domaine.

M. P. Bertschy trouve un peu bizarre qu'on demande de l'argent alors que le travail a déjà commencé, sans l'aval du Conseil communal. Il suggère donc plutôt de faire un crédit supplémentaire déjà dépensé au lieu de passer par le budget.

M. S. Ansermet remarque qu'on parle de rompre éventuellement le contrat avec la SATOM. Cela lui semble quelque chose d'important et il espère que le Conseil sera renseigné.

M. J. Christen indique qu'il ne s'agit évidemment pas de rompre totalement nos relations contractuelles avec la SATOM. C'est une question qui a trait aux déchets organiques et au traitement de ceux-ci, à savoir si on est absolument contraint d'avoir recours aux services de la SATOM ou si on peut trouver une autre solution plus avantageuse. La commission des déchets est parfaitement au courant, c'est une problématique dont on discute depuis longtemps. D'après les informations en sa possession, elle semblait convaincue du choix que la Ville pourrait faire, pour autant qu'on puisse se libérer de ce contrat avec la SATOM.

Au vote, l'amendement du groupe socialiste est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 470.3114 Eclairage attractif
Proposition d'amendement de fr. 79'500.00 à fr. 55'000.00 (DA)

M. G. Perfetta indique que la proposition est de revenir aux chiffres de l'année 2017. L'association qui participait au paiement de cet éclairage a disparu, mais ce n'est pas une raison pour reprendre toutes les charges aux frais de la commune. La chaleur des Fêtes de fin d'année est créée entre les gens, elle ne vient pas de lumières suspendues à 8 m de hauteur, surtout qu'aujourd'hui ce sont des LED qui ne créent aucune chaleur. Merci donc de soutenir cet amendement.

M. J.-M. Roduit constate qu'après avoir supprimé le feu d'artifice du 1^{er} Août, on veut supprimer les éclairages de Noël. Il demande au Conseil de refuser cet amendement.

M. E. Rivier remarque que c'est là aussi exactement le même débat que l'année dernière. Cet éclairage attractif, c'est ce qui rend la ville gaie, animée, à Noël. Tous les commerçants apprécient ces lumières. Il y a même eu des réflexions pour augmenter cet éclairage. Il conseille donc de refuser cet amendement.

M. G. Perfetta estime que ce n'est pas la lumière qui vient d'en haut qui va amener plus d'attractivité. Mettons plutôt cet argent pour que les gens se réunissent. Chaque fois qu'il parle, M. E. Rivier prononce le mot « commerçants ». Il n'y a pas que les commerçants, il y a aussi les habitants.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de M. G. Perfetta est refusé par 41 voix contre 32 (sept abstentions).

5. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 526.3161.01 Loyers dalle parking SIGE
Proposition d'amendement de fr. 38'700.00 à fr. 0.00 (PS)

M. P. Butty remarque que la dalle du SIGE n'est plus utilisée pour les containers des classes. Le groupe socialiste propose donc de supprimer cette ligne budgétaire.

Mme la Syndique confirme qu'effectivement cette ligne n'a plus lieu d'être.

M. S. Ansermet constate que la Ville loue trois places de parc sur le parking du SIGE pour un montant d'environ fr. 4'000.--, qui figurent dans les revenus du SIGE. Est-ce exact et à quoi servent ces places de parc ?

Mme la Syndique a posé la question à la DAI quant à la finalisation de l'Aviron, mais elle a un doute. Dès lors, soit le Conseil maintient cette ligne et ce sera une bonne surprise au moment des comptes, soit la Municipalité devra revenir avec un crédit complémentaire.

M. S. Ansermet remarque que c'est au moins la 5^{ème} fois au moins qu'on parle de crédits complémentaires ce soir. Il a pourtant lu dans le préavis qu'il n'y aurait pas de crédits complémentaires, sauf circonstances hyper exceptionnelles ou très graves, ce qui ne serait pas le cas ici.

M. P. Bertschy rappelle qu'il y a deux sortes de crédits supplémentaires, ceux qui ont été dépensés dans l'urgence et ceux qui demandent l'aval du Conseil communal, notamment lorsque la Municipalité a oublié quelque chose dans le budget ou qu'elle estime que quelque chose, qui n'est pas urgent, est nécessaire. La Municipalité peut écrire ce qu'elle veut dans le préavis, elle ne peut pas deviner ce qu'il y aura ou pas.

Au vote, l'amendement du groupe socialiste est accepté à la quasi-unanimité (un avis contraire).

M. le Président lève la séance du 12 décembre à 23h00. Celle-ci est suivie d'une verrée-raclette au Village de Noël à la Place Scanavin. La discussion sur le budget n'étant pas terminée, le Conseil communal se réunira en séance supplémentaire le jeudi 19 décembre. Après discussion, décision est prise de fixer la séance à 19h30.

(Séance du 19 décembre 2019)

Avant de reprendre l'étude du budget, M. le Président donne le résultat des amendements votés le 12 décembre. Le Conseil a validé des charges supplémentaires pour fr. 1'371'100.-- et des revenus supplémentaires pour fr. 630'000.--.

Compte 58107 Nouvelle structure d'accueil
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 762'550.00 (DA)

M. le Président remarque qu'il n'est pas possible d'ajouter une ligne au budget de cette manière-là. Il faudrait détailler l'amendement, parce que l'incidence sur le budget ne concerne pas seulement ce compte, mais aussi d'autres postes.

M. A. Gonthier indique que si cela avait été dit avant, Décroissance-Alternatives aurait pu proposer un amendement avec tous les postes qui figuraient au 58105 divisés par deux. Si tant est que cet amendement est accepté le service des finances sera parfaitement capable de répartir cette manne nouvelle entre les différents postes concernés. On peut avoir la discussion de principe et ensuite mettre les chiffres correctement dans le budget.

M. P. Bertschy remarque que la commission des finances n'a pas débattu très longtemps de cet amendement, parce que celui-ci semble totalement irréaliste. Avant d'imposer une garderie, il faudrait déjà connaître le lieu, le loyer, etc. On ne peut pas lancer un chiffre en l'air. La commission des finances, moins deux voix, propose donc de refuser cet amendement.

M. E. Rivier indique que cet amendement ne peut effectivement pas être présenté de cette façon. Par contre, la Municipalité a fait l'effort de répondre rapidement à l'interpellation de Mme C. Gigon et a continué cet exercice au travers d'un certain nombre de chiffres statistiques, en particulier concernant la liste d'attente. Nous pourrions dire au moment de la discussion sur l'interpellation de Mme C. Gigon si oui ou non nous avons besoin d'une nouvelle structure à Vevey. Il propose donc de renoncer à cet amendement.

M. Y. Luccarini : Décroissance-Alternatives pense qu'il y a besoin de rouvrir une structure d'accueil pour les enfants, notamment en raison des listes d'attente et des parents qui ne trouvent pas de places. Le budget n'est pas une obligation de dépenser, mais une autorisation, dans le cas présent calculée pour six mois. Cela laisse donc la possibilité à la Municipalité pendant six mois de trouver une solution, des locaux, etc. Il ne s'agit pas d'imposer cette dépense, mais de l'autoriser et de donner un message à la population que le Conseil se soucie du nombre de places d'accueil dans la commune.

M. A. Gonthier rappelle qu'une communication de la Municipalité ne fait pas l'objet d'une décision du Conseil, contrairement au budget. Ce n'est donc pas exactement la même chose. Dans le budget, le Conseil communal prend des décisions, qui sont effectivement des autorisations et pas des obligations, mais c'est quand même un signe, une orientation politique. Décroissance-Alternatives se dit persuadé, d'autant plus après la décision du Tribunal cantonal concernant la décision de la Municipalité de retirer le permis d'habiter, qu'il y a une volonté depuis au moins une année de restreindre les dépenses dans ce secteur. L'essentiel des postes qui diminuent au budget 2020, comme au budget 2019, sont dans ce secteur. La communication municipale se satisfait, se vante même d'accueillir le même nombre d'enfants, ou peut-être d'arriver à le faire en 2020, que les années précédentes. Elle dit explicitement qu'on va garder le même taux de couverture (nombre de places offertes à plein temps par rapport aux enfants de la classe d'âge). Il signale le cas d'une commune, où sur cinq municipaux quatre sont PLR, dont le syndic, où le PLR et l'UDC représentent 49% du Conseil communal, dont le taux de couverture est de 29% et qui vise, pour 2035, un taux de 37%. C'est dire qu'il est possible d'avoir un peu d'ambition pour les années à venir. Approuver cet amendement permet de donner un signal à la Municipalité, qui serait de poursuivre la politique qui a été menée depuis des dizaines d'années d'augmenter la couverture, de mieux remplir les obligations et les besoins de la population veveysanne.

M. P. Butty se dit assez d'accord avec le souci de défendre le nombre de places, qui a été diminué par la fermeture des Petits Pois, quand bien même on a réussi à mettre les enfants ailleurs. La volonté de s'assurer qu'une nouvelle crèche se crée lui semble quelque chose de plutôt positif, mais l'amendement tel qu'il est proposé ne parle que de charges. Or, au 58105, les charges sont à chaque fois équilibrées avec les revenus parce que les parents paient quelque chose, le réseau REVE aussi, etc. Il voit mal comment soutenir cet amendement qui ne parle que de charges, jamais de revenus.

M. B. Schobinger rappelle que la Municipalité a trouvé une solution pour les six mois à venir et qu'ouvrir une nouvelle structure d'accueil dépend de plus de facteurs qu'une simple ligne au budget. L'avenir de nos crèches-garderies mérite une discussion pour elle-même, raison pour laquelle le groupe UDC refusera cet amendement. Un amendement ne peut traiter de titres au budget, mais de lignes précises. Cela a été martelé à peu près à chaque discussion sur le budget depuis au moins dix ans. En cela il est donc irrecevable. M. A. Gonthier dit qu'on ne peut pas décider sur une interpellation, mais il est tout à fait possible d'émettre une résolution, qui n'a certes aucune contrainte pour la Municipalité, mais qui est votée par le Conseil et qui a donc un certain poids.

M. Ch. Roh rappelle qu'à l'époque, il y a eu trois projets (Rivage, avenue de Savoie et Cour aux marchandises). Une garderie était prévue à chaque fois. Décroissance-Alternatives notamment s'est opposé à ces projets et a gagné les trois référendums. Aujourd'hui, il y aurait peut-être plus de garderies à Vevey si ces projets avaient été acceptés. Voilà pourquoi le PLR ne soutiendra pas cet amendement.

Mme M. Moya remarque qu'il préexistait une garderie, les Petits Pois. Il ne s'agit donc pas de créer une nouvelle structure, mais de maintenir l'existant. Tout le monde parle de nouvelle garderie, de nouveau budget, de nouveau loyer. Or, cet argent était au budget précédemment, ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. On parle de six mois, mais que se passera-t-il après ? Comment les familles s'organisent-elles, notamment lorsque les femmes prennent des emplois ? Cela veut dire qu'elles quittent leur emploi pour rester à la maison, car malheureusement aujourd'hui beaucoup de femmes se sacrifient pour les tâches de la famille.

M. M. Rizzello indique qu'il s'agit bien d'une nouvelle garderie. Les Petits Pois ont fermé, il n'y a plus de contrat de bail, plus de possibilité d'utiliser ces locaux. Le PDC se dit particulièrement sensible aux questions de la famille, à la possibilité qui est donnée aux parents de pouvoir travailler et de faire garder leurs enfants. Cependant, il estime que ce n'est pas une solution viable. Il se demande d'ailleurs pourquoi on discute de cet amendement puisque légalement il ne peut pas être déposé sous cette forme-là.

Mme D. Rusterholz croit savoir que le réseau REVE accueille des enfants non seulement de Vevey mais des communes avoisinantes. Il semble que certaines communes vont renoncer à faire partie de ce réseau. Est-ce exact ? S'il y a moins d'enfants qui viennent à Vevey, peut-on imaginer faire le pendant entre les Petits Pois perdus et les autres structures ?

M. le Président rappelle l'art. 125 RCC qui précise que les amendements au budget comportant la création ou la suppression d'un poste, la majoration ou la diminution de plus de 10% d'un poste prévu ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité ait eu l'occasion de s'exprimer.

M. E. Rivier rappelle que nous avons un système de réseau REVE, qui rassemble différentes communes autour de Vevey et qui se gère lui-même. Une période de moratoire a effectivement été décrétée, pour différentes raisons, jusqu'en mars-avril 2020 et nous verrons par la suite sous quelle forme nous voulons continuer à fonctionner. M. A. Gonthier articule un taux de couverture de 30%. Le taux de couverture correspond au nombre de places à plein temps rapporté aux enfants de même âge dans la population. Le taux actuel dans le réseau REVE est de 23,32% pour les garderies uniquement. Le taux de couverture espéré par le Canton est de 24,12%. Avec ses 293 places, Vevey, si elle sortait du réseau REVE, serait déjà dans la cible. Si on prend le réseau REVE et qu'on évalue l'évolution de la population, ce rapport change et il faudrait créer environ 76 places supplémentaires sur l'ensemble du réseau, pas uniquement à Vevey. C'est pour cela qu'il plaide pour la présentation d'un préavis détaillé qui permette au Conseil de décider en toute connaissance de cause et qu'il faut refuser cet amendement, qui n'est pas structuré dans les chiffres, les ressources en particulier n'étant pas du tout définies.

M. P. Bertschy remarque que Mme M. Moya a parlé des femmes qui arrêtent de travailler. Aujourd'hui, on devrait plutôt défendre le contraire et faire en sorte que ce soit le contraire. Papa d'un enfant aujourd'hui adulte, il s'en est toujours occupé, il a aussi pris sur son temps professionnel pour se consacrer à son fils et il ne laissera pas dire que seules les femmes le font.

M. L. Lavanchy constate que nous sommes beaucoup dans le formel, ce qui est une bonne manière de ne pas parler du fond. On peut ajouter un revenu équivalent aux charges, ce n'est pas compliqué. Si ce n'est pas possible de le faire maintenant, on pourra le proposer lors du 2^{ème} tour, quand on parlera des amendements non annoncés. Et s'il faut donner des chiffres ligne par ligne, ce qui avait été prévu mais qui a été épargné au Conseil, on peut aussi revenir dans un 2^{ème} temps avec à chaque ligne la moitié du budget de fonctionnement et on le mettra au compte 58105 – Petits Pois, puisqu'après tout le contrat de bail n'est pas terminé et que donc les Petits Pois existent toujours. Mais il préférerait que le Conseil vote maintenant sur la question en bloc et qu'on parle un peu du fond.

M. Y. Luccarini a bien compris qu'il s'agissait ici de la politique du minimum. Taux d'encadrement minimal, qu'on appelle efficience, taux de couverture minimal. Aujourd'hui, pour avoir une place en garderie, il faut justifier d'horaires de travail. Quelqu'un qui voudrait placer ses enfants pour mener des activités qui ne sont pas des activités économiques ne le peut pas. La liste d'attente augmente donc encore si l'on ajoute cette catégorie de personnes. Maintenant que les Petits Pois ont fermé et qu'on a supprimé 30 places, la liste d'attente est encore plus grande. Nul besoin de préavis, de calculs ou d'études pour le prouver. La question n'est pas de savoir si c'est légal ou si c'est le bon moment, il faut aujourd'hui résoudre ce problème. C'est la raison pour laquelle Décroissance-Alternatives dépose un amendement, parce que la Municipalité est incapable de mener une politique correcte pour l'accueil des enfants.

M. A. Gonthier indique que cet amendement est sur la table de la Municipalité et du Président depuis quinze jours. S'il n'était pas conforme, il y avait tout le temps pour le dire et Décroissance-Alternatives l'aurait détaillé, comme il l'avait fait en interne. Il n'est pas normal de venir ce soir en disant que cet amendement n'est pas légal. Il a lui aussi rappelé la définition du taux de couverture dans son intervention, pas la peine de perdre du temps en la répétant. On nous dit que cet amendement n'est pas complet, mais il correspond à la moitié du fonctionnement du 58105 en 2019, donc il comprend tout, y compris le loyer. Ce que Décroissance-Alternatives a toutefois omis, c'est que tous ces postes sont équilibrés. Ce sont donc + fr. 762'550.-- dans les charges et + fr. 762'550.-- dans les revenus, mais ce sont des calculs que peut faire le service des finances. On reproche à Décroissance-Alternatives de ne pas avoir accepté les garderies alibis qu'on collait pour faire passer des projets immobiliers, mais ces projets ont été rejetés parce qu'ils étaient mauvais du point de vue de l'urbanisme veveysan et l'argument de la garderie n'a pas suffi à les sauver. Ce qui est clair par contre, c'est que la Municipalité a tout fait pour fermer une garderie existante et Décroissance-Alternatives demande ce soir, en votant ce budget supplémentaire global et mal fichu, de donner un signal politique que le Conseil communal n'a pas envie que la Commune se limite au taux de couverture actuel et n'ait plus aucune ambition pour améliorer l'accueil des enfants. Si une ligne au budget est calculée pour six mois, cela veut dire qu'en principe elle figure de nouveau au budget l'année suivante. Le contrat de bail est actuellement devant les instances de la justice du bail. Il existe donc toujours, mais si Décroissance-Alternatives propose de créer une nouvelle structure, c'est parce que la Municipalité a tellement bien suivi les procédures et parce que sa décision de non possibilité d'utilisation de ces locaux a été annulée par le Tribunal cantonal bien trop tard pour que cela ait un effet. Si la procédure avait été respectée et qu'on avait donné un délai au propriétaire pour remettre les locaux en ordre, il n'aurait pas été question de rupture de bail, de fermeture, mais de rénovation des lieux et de reprise de l'exploitation.

M. B. Schobinger indique que, compte tenu des finances de la Ville, le groupe UDC se contentera d'un taux de couverture minimal, mais honnête. M. A. Gonthier parle d'une autre commune qui veut augmenter son taux de couverture. Certes, mais quel est le taux de participation des parents ? Nous sommes extrêmement généreux au sein du réseau REVE et si l'on veut développer ce réseau, ce qu'il peut comprendre, il est nécessaire de revoir la tarification qui est pratiquée pour les parents, de telle manière que ces structures rendent service à la population mais qu'on n'en fasse pas non plus une étatisation de l'accueil des enfants.

M. C. Bussy refusera cet amendement non pas parce qu'il n'est pas d'accord sur le fond, mais parce que c'est un amendement alibi. Décroissance-Alternatives sait très bien comment déposer un amendement et ne l'a volontairement pas fait, soit sait très bien que cet amendement sera refusé et l'a présenté uniquement pour se gargariser ensuite d'être les seuls à défendre cette cause. Par contre, il ne peut pas laisser dire ce qui vient d'être dit par M. B. Schobinger. La problématique aujourd'hui, c'est qu'on veut pouvoir employer le maximum de personnes, on veut que les gens réussissent à concilier leur vie familiale avec leur vie professionnelle, on veut pouvoir employer plus de gens âgés, plus de femmes, plus de familles, on veut que les gens puissent avoir une vie, pouvoir se sentir bien dans leur environnement, et pour cela effectivement il faut créer des structures, un état qui permette à chacun de vivre et de produire, de supporter à la fois l'économie, sa propre santé et son propre bien-être. Le parti socialiste défend donc ardemment le réseau REVE, mais avec une tarification qui permette à toutes les couches de la population de s'insérer dans la vie de notre commune.

M. Ch. Roh remarque que le même amendement a été déposé devant la commission des finances, mais à la base pour 1,5 millions de francs. On voit maintenant que le montant a été divisé par deux. On ne sait donc plus trop où on va.

M. E. Rivier rappelle que la perte des 44 places de la garderie des Petits Pois a été compensée par l'augmentation d'efficacité de chaque place dans les garderies existantes et par 14 places trouvées en urgence dans d'autres structures du réseau REVE, tout d'abord à La Tour-de-Peilz, puis aujourd'hui dans la structure des Marionnettes II, anciennement La Campanule. Le taux de remplissage des garderies était de 86%, il est aujourd'hui de 95%. N'est-il pas plus intelligent d'utiliser adéquatement les structures pour les exploiter correctement et ne pas perdre de l'argent ? M. A. Gonthier ne cesse d'accuser la Municipalité, mais le permis d'exploiter n'a pas été retiré par la Municipalité. Il l'a été par le Canton car il dépend de l'OAJE, l'Office de l'accueil de jour des enfants qui, apprenant qu'une pierre était tombée d'un plafond, a tout de suite visité les locaux et les a immédiatement déclarés inexploitable pour y abriter une garderie. En ce qui concerne le permis d'habiter, il est vrai qu'il y a eu une erreur de procédure - la Municipalité l'a reconnu, c'est-à-dire qu'on n'a pas offert la possibilité au propriétaire de remettre ses locaux à niveau. Mais, à l'heure actuelle, le propriétaire a de toute manière décidé de lui-même qu'il n'allait pas remettre ces locaux à niveau pour exploiter une garderie. On peut bien ergoter là-dessus, mais de toute manière dans les faits, les Petits Pois ne seront plus jamais une garderie.

M. P. Bertschy demande l'application de l'art. 108 RCC et la motion d'ordre. Cette demande est soutenue réglementairement.

M. A. Gonthier souhaite répondre parce qu'il a été mis en cause. M. E. Rivier nous prend pour des idiots. (*M. le Président lui demande de mesurer ses propos*) L'OAJE a visité les locaux début 2018, il a fait une série de critiques, qui étaient les mêmes qu'après la chute de la pierre. La pierre s'est ajoutée à cela. L'OAJE ne s'adresse pas au propriétaire, mais à la Municipalité, pour lui dire de remettre en état la garderie qu'elle exploite à cette adresse. Donc, si cela n'a pas été remis en état en première instance, c'est la faute de la Municipalité, qui avait de toute manière pris la décision de se débarrasser de cette structure et qui a utilisé le prétexte de la commission de salubrité pour fermer la garderie.

M. le Président clôt cette discussion. La parole n'est pas demandée au sujet de la motion d'ordre qui, au vote, est acceptée. L'amendement du groupe Décroissance-Alternatives est quant à lui refusé à une très large majorité (une dizaine d'avis favorables et quelques abstentions).

7. DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION

Compte 703.3663

Subvention aux manifestations multi- culturelles

Proposition d'amendement de fr. 49'500.00 à fr. 52'000.00 (COFI)

M. A. Stübi remarque qu'il s'agit d'augmenter la contribution à la Fête multiculturelle. Cela se justifie pour une majorité de la commission du fait que cette manifestation marquera son 20^{ème} anniversaire, mais aussi par la croissance des charges qui sont imposées, notamment l'évacuation des déchets, la vaisselle recyclable et la nécessité des postes sanitaires face au succès.

Au vote, l'amendement de la commission des finances est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 740.3655.01 Subvention ASLOCA Vevey
Proposition d'amendement de fr. 15'000.00 à fr. 27'000.00 (MUN)

M. Y. Luccarini rappelle que l'ASLOCA a pour but de réunir les locataires, d'assurer leur information, la promotion et la défense de leurs intérêts ainsi que leur représentation face aux pouvoirs publics et aux bailleurs. Les membres de cette association bénéficient notamment de consultations juridiques, d'assistance en commission de conciliation ou pour un état des lieux. Cette mission est donc fondamentale dans notre pays, qui compte pas moins de 70% de locataires, où il y en a encore beaucoup de chemin à faire pour améliorer leurs droits. L'ASLOCA reçoit les personnes bénéficiant de l'aide sociale pour la modique somme de fr. 5.-- (gratuitement lorsqu'elles sont membres), ce qui constitue peu ou prou une prestation de service public. Après consultation de la section locale, la nécessité de maintenir cette subvention à la même hauteur qu'en 2019 a été confirmée. Dès lors, qu'est-ce qui a bien pu passer par la tête de la Municipalité pour proposer une diminution de cette subvention sans consulter les bénéficiaires, tout en laissant dire qu'ils l'auraient été ? Après avoir démontré son incompétence à ré-internaliser la gérance des propriétés communales, voilà qu'elle s'en prend sans raison à une association de défense des locataires. Décroissance-Alternatives est donc partagé entre incompréhension et indignation et invite le Conseil à revenir au montant du budget 2019.

M. le Président demande qu'on arrête de mener des attaques frontales envers la Municipalité qui, malgré les difficultés qu'elle a connues cette année, fait son travail.

M. P. Bertschy regrette de constater qu'on n'a visiblement pas expliqué au sein du groupe Décroissance-Alternatives pourquoi la Municipalité a choisi de baisser cette subvention. Un accord existe entre la Ville de Vevey et l'ASLOCA qui dit que la Ville finance le loyer de cette institution et sa cotisation à l'ASLOCA romande. Or, ce qui a été dit, c'est que l'ASLOCA romande n'existe plus. A quoi bon dès lors payer une cotisation à une association qui n'existe plus ? Voilà la raison qui a été donnée et qui a permis à la commission des finances de voter à la quasi-unanimité cette baisse.

M. W. Riesen ne pense pas cette information était correcte. Rien n'a changé et l'ASLOCA romande existe toujours. Aujourd'hui, on se bat contre l'urgence climatique. Le Canton donne des subventions aux propriétaires pour réaliser des travaux et on résilie les contrats des locataires. On peut donc supposer qu'à l'avenir, il y aura de plus en plus besoin de l'ASLOCA pour défendre les locataires, raison pour laquelle il est nécessaire de maintenir cette subvention.

M. P. Butty indique que le parti socialiste avait aussi compris qu'il s'agissait d'un accord et qu'il fallait diminuer de fr. 12'000.-- ce budget. Renseignement pris auprès de l'ASLOCA Vaud et de l'ASLOCA Vevey, rien n'a changé. Il est donc évident qu'il faut revenir au budget de l'année dernière.

Mme M. Moya vient de consulter le site internet de l'ASLOCA. Il existe effectivement trois sous-associations régionales, dont la Fédération romande des locataires. Donc, rien n'a changé.

M. M. Agnant remarque qu'il s'agit d'un amendement de la Municipalité, mais on a connu tellement de municipalités dans cette ville qu'on n'arrive plus à savoir de laquelle on parle. Il ne sait pas ce qui s'est passé, mais dès son retour il a fait la demande pour revenir au montant de 2019. En fait-on assez pour le logement ? Il ne le pense pas, raison pour laquelle il faut soutenir cette association qui offre une prestation importante, essentielle, aux gens les plus faibles de notre société, c'est-à-dire les locataires qui n'ont pas les moyens de se défendre.

Mme F. Despot croit se souvenir que cette subvention avait été établie lorsque l'ASLOCA s'était trouvée dans une situation un peu compliquée ; il s'agissait d'un coup de pouce temporaire, qui s'est malheureusement transformée en une ligne de crédit et il est toujours difficile de revenir sur les acquis. Elle croit savoir que l'ASLOCA se porte financièrement fort bien, nettement mieux que la Ville de Vevey. C'est plutôt l'ASLOCA qui devrait donner un coup de pouce à la Commune, raison pour laquelle elle propose de refuser cet amendement.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

8. DIRECTION DE LA CULTURE

Compte 810.3161.01 Loyer Espace Images Vevey
Proposition d'amendement de fr. 60'000.00 à fr. 35'000.00 (PS)

M. P. Butty constate qu'aucune explication n'a été trouvée pour justifier cette très forte augmentation de loyer, sans compter les fr. 32'000.-- au compte 257.3161 (Loyer Espace Images Vevey, p. 24 de la brochure) qui semblent aussi concerner le Festival Images. 2020 est une année « avec festival », donc des locations d'espaces sont peut-être nécessaires, mais si on prend les compte 2018 (année avec festival aussi), on ne comprend pas vraiment. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste dépose cet amendement.

M. M. Agnant répond que ces fr. 60'000.-- sont conventionnés par l'accord tripartite qui a été signé avec le Canton. Il y a eu des négociations pour la Ferblanterie à l'époque et, dans cette convention, il est dit que Vevey prend en charge les loyers pour le Festival Images. Nous ne pouvons malheureusement pas déroger à ce qui figure dans une convention. Mais il faut savoir que tous les loyers d'Images sont payés sur facture. Nous ne donnons donc pas simplement fr. 60'000.-- ; c'est lorsque les factures arrivent que l'argent est décaissé.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre un résultat égal de 31 pour, 31 contre et 9 abstentions. Le Président tranche et se prononce contre l'amendement du groupe socialiste, qui est donc refusé.

Compte 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles
 Proposition d'amendement de fr. 100'000.00 à fr. 195'000.00 (PS)

M. P. Butty indique que, comme d'autres groupes, le PS a reçu les représentants des six associations culturelles pour lesquelles des augmentations de lignes au budget ou la création de nouvelles lignes sont proposées. S'il comprend l'utilité de leur demande, le PS a estimé que la Commune ne pouvait pas soutenir uniquement ces six associations sans penser aux autres qui n'ont pas fait de demande pour 2020. Après réflexion et une nouvelle rencontre des associations en question, le PS considère qu'il est préférable de soutenir tout ou partie des amendements qui suivront plutôt qu'un amendement général sur ce compte. Il retire donc cet amendement, sous réserve de le proposer à nouveau lors des amendements libres selon ce qui aura été voté.

Compte 814.3653.54 ~~Association Festivalocal~~ / Culture alternative
 Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 10'000.00 (MUN)

M. G. Perfetta remarque que le Festivalocal aura lieu en 2020, c'est maintenant confirmé. Décroissance-Alternatives ne défendra donc pas l'amendement qu'il proposait, qui était de fr. 1.--, pour garder en mémoire cette subvention qui avait été retirée l'année dernière, mais acceptera celui proposé par la Municipalité.

M. le Président indique l'amendement de fr. 1.-- n'est pas recevable, les montants figurant par centaines de francs dans le budget. Il doit donc être de fr. 100.-- minimum.

M. G. Perfetta rappelle que le festival n'a pas pu avoir lieu l'année dernière à cause de la Fête des Vignerons. Il était prévu de le délocaliser à Lausanne, mais il n'a pas reçu le soutien escompté et Vevey n'était pas d'accord de conserver cette ligne si le festival avait lieu à Lausanne. La manifestation aura lieu en 2020, ce sera aussi les 20 ans du Local, lieu de culture alternative. Dès 2021, le festival sera organisé tous les deux ans, les années impaires. D'une part dans un souci de qualité, au niveau des artistes, dans les décors et dans les structures. La 2^{ème} raison, c'est pour éviter le croisement avec l'écran lors des compétitions de foot européennes ou mondiales.

M. A. Gonthier constate que l'amendement de la Municipalité est double. Il s'agit de remettre fr. 10'000.-- mais aussi de changer l'intitulé de la ligne. Une partie de la discussion en commission des finances était de savoir à quoi étaient dévolus ces fr. 10'000.--. Culture alternative, personne ne sait ce que cela veut dire, alors que les lignes au budget servent en principe à des actions précises, des institutions réellement existantes. La commission des finances a refusé l'amendement de la Municipalité, une bonne partie des motivations étant qu'on n'allait pas donner fr. 10'000.- pour quelque chose qui n'existe pas. Maintenant que la situation a changé, il se dit favorable à ces fr. 10'000.--, mais opposé au fait de changer la dénomination du compte. Si on remet fr. 10'000.-- parce que le Festivalocal aura lieu, il faut que cet argent aille au festival, pas pour une hypothétique culture alternative.

M. P. Molliat indique que Vevey Libre est aussi favorable à conserver le nom Festivalocal. C'est Vevey Libre qui avait proposé de retirer cette ligne l'année dernière puisque le festival était délocalisé à Lausanne. Comme il a été confirmé qu'il revenait à Vevey, Vevey Libre soutient le fait de remettre cette ligne telle qu'elle était auparavant.

M. Y. Luccarini aimerait proposer un sous-amendement à ce compte pour revenir au nom Association Festivalocal, avec le même montant de fr. 10'000.--.

M. P. Bertschy remarque qu'on peut émettre des vœux, mais que l'énoncé des lignes budgétaires est décidé par la Municipalité et ses services.

M. A. Stübli croit se rappeler que l'intention de la Municipalité était de conserver ce montant pour la culture alternative, raison pour laquelle elle a souhaité changer la désignation du compte. Il ne voit pas comment on peut amender un intitulé de compte, mais pense que si on revient au montant initial, la volonté du Conseil aura été clairement affirmée que c'est pour soutenir cette manifestation.

M. M. Agnant constate que la discussion se complique pour quelque chose qui n'a pas lieu d'être. C'est la Municipalité qui a la compétence de décider de l'intitulé des lignes au budget et elle se dit tout à fait disposée à revenir au nom précédent, Association Festivalocal, pour un montant de fr. 10'000.--.

M. le Président propose donc à M. Y. Luccarini que sa demande soit présentée comme un vœu.

M. J.-J. Burgi souhaite le vote à bulletin secret sur cet objet. Cette demande n'obtenant pas le soutien nécessaire, elle ne peut être appliquée.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de la Municipalité est accepté par 34 voix contre 32 (cinq abstentions). La discussion porte ensuite sur les amendements déposés par les groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives.

M. P. Molliat annonce en préambule qu'il fait partie de l'organisation du VIFFF. Il ne votera donc pas sur cet objet. En matière de fréquentation, on parle de plus de 30'000 personnes qui sont touchées par toutes ces six associations ; il ne s'agit pas d'une culture de niche. Ces associations ont un budget global d'environ fr. 1'200'000.--, dont environ un quart est subventionné par la Ville. En donnant fr. 300'000.--, il y en a donc trois fois plus qui tombent un peu comme par magie. En versant de l'argent à des associations qui organisent des choses localement, on subventionne non seulement la culture, mais aussi le petit commerce. Le VIFFF par exemple loue les cinémas Cinérive, il y a le logement et la restauration des invités et des bénévoles, toutes les impressions publicitaires qui sont données à des imprimeries veveysannes, un partenariat avec la bibliothèque et avec la Lanterne magique. Cela fait trois ou quatre ans que toutes ces associations n'ont pas eu d'écoute de la Ville, à cause notamment de la mise en place des assises de la culture, du départ de la cheffe de service, des problèmes rencontrés à la Municipalité, avec pendant ce temps l'arrivée d'une nouvelle cheffe de service. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de mise à jour. Vevey Libre invite donc le Conseil à soutenir l'ensemble de ces lignes.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC n'a rien contre ces associations, qui font un excellent travail, mais les caisses de la Ville ne sont pas extensibles à l'infini. Il faut donc raison garder et, si l'on donne plus d'un côté, ce qu'il peut comprendre, il faut enlever ailleurs et faire des choix politiques. Aujourd'hui, ces choix n'ont pas été faits, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ces amendements.

M. P. Bertschy pense qu'on peut évidemment se féliciter du nombre d'associations qu'il y a à Vevey ; c'est une ville dynamique qui attire beaucoup de monde. Par contre, comme le PLR le répète d'année en année, créer des nouvelles lignes au budget n'est pas souhaitable. Il serait préférable d'avoir un budget global et que la Municipalité, avec son service, fasse les choix politiques et que ce ne soit pas chaque année au Conseil communal de décider de donner à telle association plutôt qu'à une autre. Il n'a pour sa part aucun intérêt dans aucune de ces associations et il remercie les personnes qui prennent la parole et qui sont membres de bien vouloir l'annoncer.

M. C. Wahli indique qu'il fait partie d'une dizaine d'associations veveysannes, dont quelques-unes de celles dont il est question ce soir. Le milieu associatif permet de resserrer les liens locaux, économiques et sociaux. Il touche énormément de gens, notamment les jeunes qui peuvent avoir un premier contact avec l'organisation d'événements et la tenue d'un budget. Au début de la séance, on a vu un tableau montrant ce qu'on avait ajouté au budget, mais aussi ce qu'on avait coupé. Il y a eu des coupes, peut-être pas suffisantes ; ce n'est donc pas vrai qu'on ne coupe pas.

M. F. Vallotton est membre d'une de ces associations. Il tient à mettre en avant l'union de ces associations. Il y a une collaboration absolument extraordinaire, par exemple pour le prêt de matériel ou l'échange de bénévoles. 25'000 heures de bénévolat ont été offertes par des gens qui donnent de leur temps pour la collectivité, pour l'attrait de la ville, économique, culturel, humain. Pour encadrer ces 25'000 heures de bénévolat, il faut un minimum de ressources. Ce sont effectivement de petites sommes pour certaines associations, où il est question de survie et de poursuite des activités. Ce n'est pas un débat de gauche ou de droite, mais un investissement pour le futur, pour que Vevey reste une place intéressante. Avec une ligne au budget, on peut mettre le logo de la Ville et tous les subventionnaires ont besoin de voir que Vevey est un soutien constant de ces associations. Un franc de la Ville, c'est 3, 4, 5 qui arrivent d'autres structures, comme la Loterie romande ou le Canton de Vaud. C'est donc un investissement extrêmement intelligent. On parle de 500 membres actifs dans ces associations. Ces gens-là font énormément pour la Ville, remercions-les en acceptant ces amendements.

Mme D. Rusterholz se dit ravie d'entendre que ces associations sont si florissantes qu'elles dépassent même le cadre de Vevey. Mais ne pourrait-on pas imaginer une association des amis de ces associations, avec une toute petite cotisation ? Cela peut aussi faire éventuellement un appel d'air avec des mécènes qui pourraient se révéler sur la Riviera.

Mme D. Kaeser remercie effectivement toutes ces associations, mais M. F. Vallotton plaide justement, dans son argumentation, pour un budget global. Puisque ces associations collaborent entre elles, pourquoi ne pas décider d'une ligne générale plutôt que de faire une ligne pour chaque association ? Demain peut-être qu'il y en aura d'autres encore qui se créent. Dès lors, votons un budget global et pas des lignes spécifiques.

M. P. Bertschy relève que le sport n'a pas de lignes dans le budget, ce qui ne l'empêche pas de recevoir des subventions cantonales bien plus importantes que ce que donne la Ville. Vevey Riviera Basket par exemple, en ligue nationale A, touche une petite subvention de la Commune, mais paie de lourdes charges pour le chauffage, l'électricité, la location. Pour remercier la Ville de pouvoir jouer aux Galeries du Rivage, le club met le logo de la Ville sur ses maillots. Nul besoin d'une ligne au budget pour utiliser le logo de la Ville.

M. C. Tolusso rappelle qu'on a expliqué les raisons pour lesquelles il y avait eu un défaut de gouvernance dans le domaine de la culture et pourquoi les relations entre les autorités et les associations se sont affaiblies ces dernières années. C'est d'autant plus important de ne pas les laisser tomber. Il comprend bien que ceux qui préfèrent le sport à la culture aimeraient que cet argent-là parte pour le sport, mais les deux sont tout aussi importants et, vu les montants qui sont en jeu, la moindre des choses serait d'accepter ces amendements.

M. P. Butty se dit particulièrement heureux d'entendre qu'il faut un budget global. Il a retiré l'amendement du PS au compte global, parce qu'il pense que ces mêmes personnes auraient refusé l'augmentation de fr. 95'000.-- à ce poste, mais cela le motive d'autant plus pour revenir à la fin, en fonction de ce qui aura été voté pour l'avenir de ces différentes associations, sur ce budget global, puisqu'apparemment c'est la solution. Il espère que le vote portera sur les amendements les uns après les autres, parce que personnellement il ne les soutiendra pas tous.

M. le Président indique qu'effectivement ces lignes seront votées séparément.

M. Ph. Herminjard constate que tout le monde a de bons arguments pour défendre ou pas ces amendements, mais il pense quand même qu'il y a des efforts à faire. Il se dit d'accord pour être global, mais pas pour une augmentation. Ces associations coopèrent entre elles, c'est une bonne chose, mais il n'y a pas lieu d'augmenter le budget de la culture à Vevey. On fait déjà beaucoup. Les difficultés financières de la Ville justifient le fait qu'on soit raisonnable, y compris pour la culture. Il aimerait qu'on imagine aussi la culture comme un centre de profits. Il serait assez d'avis qu'on laisse tomber la subvention arrosoir aux associations qui fonctionnent, qui ont trouvé le filon pour être économiquement équilibrées, sans forcément faire des bénéfices, et qu'elles se débrouillent entre elles pour aider les associations qui souffrent au début avant de pouvoir vivre leur propre vie économique et financière. Il faut donner à ceux qui ont besoin et que ceux qui ont moins besoin partagent.

M. A. Gonthier suggère d'appliquer cette sage maxime à l'ensemble de la société, que ceux qui ont beaucoup partagent avec ceux qui ont peu. M. Ph. Herminjard prône la fin de l'arrosoir, mais il propose justement d'augmenter la ligne arrosoir, puisque le 3653 est une ligne générale. Il rappelle que ce compte est soumis à des règles assez précises, il est utilisé pour des événements ponctuels, des dons ou des subventions pour un événement particulier et dont le montant est limité. Cette ligne n'est pas substituable aux autres. Il pense donc qu'il faut soutenir les amendements demandés, parce que ce n'est justement pas un arrosoir, parce qu'on donne à des gens dont on sait qui c'est, ce qu'ils font et pourquoi on leur donne.

M. F. Vallotton ajoute que ces associations ne peuvent pas se mettre ensemble par rapport au subventionnement. Si on demande une aide au Canton, on doit prouver la somme qu'on a reçue de la Commune. Le logo ne suffit pas, c'est l'argent reçu de la Ville qui va permettre de débloquer d'autres montants. C'est bien pour cela qu'il parlait d'un effet multiplicateur. Réunir ces associations au niveau financier serait totalement impossible, chaque association doit faire son travail individuellement au niveau de la recherche de fonds.

M. B. Schobinger revient sur l'affirmation selon laquelle fr. 1.-- donné par la Ville permet d'aller en chercher 3, 4, 5 ailleurs. C'est peut-être vrai, mais quand on regarde les comptes du Rocking Chair, on voit que le 50% des recettes provient de la billetterie, 20% de la Ville et 8% de subventions autres. Donc, avant de s'adresser toujours à la Ville, essayons d'aller chercher le maximum ailleurs. Cela n'a pas été fait pour le RKC, raison pour laquelle il ne soutiendra pas cette augmentation.

M. C. Wahli revient sur la métaphore de l'arrosoir. Si on n'arrose pas ces cultures, elles meurent. Même les plus grands festivals ont besoin de subventions. Il n'y a pas qu'une forme de richesse qui s'exprime en francs, il y a aussi toute la valeur qui est créée par le travail de ces associations. On a parlé de 25'000 heures de bénévolat ;

peut-être faudrait-il les faire apparaître dans les comptes pour montrer à quel point ces associations investissent de manière non monétaire. Si la part de subvention communale est déjà faible dans leur budget et qu'on ajoute les heures de bénévolat valorisées à fr. 20.-- de l'heure, on est bien au-delà de ce qu'on pourrait espérer de la part d'un organisme culturel.

M. P. Bertschy remarque que si l'on supprime toutes ces lignes et qu'on les met dans le compte global, il sera largement temps de changer les règles qui régissent la distribution de ces subventions, de signer des conventions entre les associations et la Ville, comme cela se fait pour le sport, notamment pour la patinoire. Il est membre du comité Vevey sur Glace et chaque année cette association présente les comptes, un budget. Lorsqu'on parlait de l'amendement pour la garderie, quelqu'un a dit que c'était une autorisation de dépenser. Il n'y a donc aucune garantie que l'association X ou Y touche quelque chose. Il ne doute pas qu'un contrôle sérieux est fait et que ce montant est libéré uniquement si l'association existe toujours, si elle a toujours des activités. Le fait de libérer l'argent ne change pas, que ce soit sur un compte global avec une convention signée ou si le montant est inscrit sur une ligne au budget. A moins qu'on ne participe plus au budget base zéro et là, il pourrait y avoir quelques problèmes.

M. P. Molliat revient sur les propos de M. Ph. Herminjard, qui parle de culture rentable. Le seul pays actuellement qui ne considère pas la culture comme du patrimoine, mais comme un bien de consommation, ce sont les Etats-Unis. Il laisse le Conseil juge de la qualité que cela produit. Il est lui-même membre d'un grand nombre d'associations. La seule qui propose un service public, par le fait qu'elle a des visiteurs, et qui, à sa connaissance, tourne avec son propre budget, c'est la Fête de la bière, qui n'a jamais demandé de subvention, parce que par essence c'est une fête qui rapporte. On peut évidemment se poser la question si c'est de la culture ou pas. Quand vous fournissez un service qui nécessite des professionnels, cela a un certain coût. On devrait plutôt considérer l'investissement dans toutes ces associations comme une économie, parce que si on devait le gérer à l'interne et garder la même dynamique qu'on a actuellement à Vevey, ce serait une charge considérable pour la Ville. Le RKC est la seule association, dans toute cette série, qui a peu de subventionnement externe, tout simplement parce que le Canton de Vaud ne veut pas subventionner les salles de concert. Il ne verse que fr. 10'000.-- par salle, ce qui est ridicule par rapport au budget d'une salle de concert. Mais c'est comme beaucoup d'autres choses ; on porte des choses sur nos épaules qui devraient davantage être assumées par le Canton.

M. T. Branquino remarque qu'il y a un compte (951.3653.10) qui sont les subventions à l'association Vevey sur Glace. Il ne comprend donc pas l'argumentation d'avoir des pots communs et pas de lignes au budget, alors qu'on nous parle d'une association sportive qui justement a une ligne au budget. Il est membre d'une des six associations concernées par ces amendements et se retirera lui aussi au moment du vote. Sur un budget global au-delà de fr. 100'000.--, la Municipalité est censée s'en référer au Conseil communal. Cela veut dire que ce dont nous sommes en train de discuter pourrait revenir sous la forme de préavis.

Mme F. Despot se dit assez amusée par ces demandes qui sont faites chaque année de verser un peu plus pour se faire bien voir et être sûr d'être réélu. Comme il n'y a pas d'élections dans les mois à venir, on peut faire preuve d'un peu de courage et dire que non, on n'a pas besoin de verser telle ou telle augmentation. On nous dit qu'il faudrait rajouter fr. 20'000.-- pour le RKC, mais dans le budget, on voit qu'il recevait déjà en 2019 une jolie somme de fr. 150'000.-- et que, pour 2020, cette somme a explosé à fr. 200'000.--. Ces fr. 20'000.-- viennent-ils s'ajouter aux fr. 200'000.-- ? Si oui, elle pense qu'on a des soucis à se faire pour les pleurniches qu'elle a entendu pour le RKC. Elle demande donc de refuser cet amendement.

M. G. Perfetta est salarié du Rocking Chair. Derrière toutes ces associations, ce ne sont pas des pleurnicheurs, mais des gens engagés. Le comité du RKC et les employés ont fait une analyse et demandé fr. 70'000.-- en plus. Ces fr. 70'000.-- correspondent à des heures qui sont effectuées et qui représentent 1,05 EPT, mais qui ne sont pas rémunérées. Il n'y a pas de 13^{ème} salaire et les conditions sont précaires. Sa collègue est engagée à 30%, mais elle travaille à 60%. On peut ne pas être d'accord avec cette augmentation, mais on ne peut pas parler de pleurniches. Toutes ces personnes s'engagent, font vivre Vevey, se démènent sans savoir si elles auront assez dans le porte-monnaie à la fin du mois ; elles demandent juste d'être payées pour les heures qui ont été travaillées. C'est la raison pour laquelle il y a cet amendement de fr. 20'000.--, parce que fr. 70'000.-- ont été demandés et que la Municipalité a pris la décision de mettre fr. 50'000.--. Il s'agit de pérenniser ces associations. On travaille pour quasi rien, certains pour rien du tout parce qu'ils ne sont pas payés. Tout le monde trouve que le VIFFF est un festival très intéressant, Fréquence Moteur est soutenue par Pro Helvetia, par les spécialistes de la danse contemporaine au niveau suisse, mais n'est pas reconnue par Vevey. Le Rocking Chair a reçu un prix suisse qui reconnaît les meilleures salles de concert, avec un programme de médiation culturelle qui amène des jeunes à comprendre la réalité d'un club et d'une salle de concert. Respectons ce travail en soutenant ces amendements qui ne représentent pas des montants énormes, mais qui ont vraiment un effet immense pour la ville.

Mme F. Despot estime que M. G. Perfetta, puisqu'il est salarié du RKC, doit se récuser sur cet objet. Nous ne sommes pas là pour défendre nos propres salaires.

M. P. Butty a personnellement un peu de mal à augmenter encore de fr. 20'000.-- la subvention, malgré les justifications données par M. G. Perfetta, étant donné qu'il y a déjà fr. 50'000.-- de plus au budget 2020. A titre purement personnel, il n'acceptera donc pas ces fr. 20'000.--, même s'ils peuvent être tout à fait justifiés. Il peine aussi à entendre que les subventions servent à payer les salaires. D'une manière générale, il pense que ce n'est pas tout à fait comme cela que ça devrait fonctionner, ou alors le RKC est traité comme les musées et il a droit à un chapitre entier du chapitre culture, dans lequel les salaires sont pris en compte. C'est à son avis plutôt une bonne chose que le RKC soit une structure indépendante. Il se dit favorable à ce que la subvention augmente de fr. 50'000.--, parce que c'est largement mérité, mais il a un peu de mal à justifier les fr. 20'000.-- supplémentaires.

M. P. Bertschy indique que la commission des finances a discuté de cette augmentation de fr. 50'000.-- et personne ne l'a remise en cause. Il ne faut donc pas dire qu'il n'y a pas de reconnaissance. Les fr. 20'000.-- supplémentaires, c'est autre chose. Il a parlé du Vevey Riviera Basket, qui n'a pas de ligne au budget. Pour Vevey sur Glace, c'est un peu différent, puisque la Ville est propriétaire du toit de la patinoire. C'est la Ville de Vevey qui a mandaté Vevey sur Glace pour créer chaque année cet événement. Ce n'est donc pas tout à fait la même chose. Personnellement, cela ne lui pose aucun problème qu'il n'y ait pas de lignes pour le sport. On a une très bonne relation avec le Fonds vaudois du sport. Il y a un contrôle chaque année de la part de la fondation et cela permet d'avancer. Ce qui est possible pour le sport devrait l'être pour la culture aussi.

M. A. Méan remercie toutes ces associations pour ce qu'elles font pour la ville. Personnellement, il ne sait pas si ces augmentations sont justifiées et c'est certainement le cas de la plupart des conseillers. Les conseillers communaux sont là pour donner une impulsion. On parle ici de choses tellement détaillées que chaque année nous devrions revenir sur toutes les lignes de ce budget et pour toutes les associations, étudier leur budget, ce qu'elles font pour la ville et décider si oui ou non la subvention devrait être augmentée ou diminuée. Nous sommes aussi de bénévoles et nous n'avons pas les compétences pour étudier de manière aussi précise toutes ces lignes. Comme l'ont dit la plupart de ses collègues de parti, il faudrait avoir une enveloppe générale, donner des impulsions chaque année, mais pas de cette manière-là.

M. C. Toluoso remarque qu'on chipote pour passer le Rocking Chair de fr. 200'000.-- à fr. 220'000.-- en invoquant que la patinoire est une chose super importante qui vit presque toute seule. La patinoire, entre la subvention à Vevey sur Glace, le stockage de l'infrastructure et l'amortissement de l'achat de la patinoire reçoit fr. 202'900.--, soit un peu moins que ce qui est demandé pour le RKC. La patinoire, c'est quelque chose de très important pour les écoles, pour attirer les gens à Vevey, cela a une répercussion à la fois sociale, éducative, culturelle et économique. Le RKC aussi. Le RKC attire des gens d'une autre classe d'âge, qui viennent aussi à Vevey pour dépenser de l'argent, pour faire rayonner la ville, etc. Il invite donc le Conseil à accepter cet amendement de fr. 20'000.-- pour passer le RKC un tout petit peu au-dessus de la patinoire. Ce n'est pas une question de concurrence, mais de complémentarité, qui est quand même importante pour notre ville.

M. le Président rappelle l'art. 80, al. 1 RCC, qui dit qu'un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, un membre du Conseil ou le bureau peut demander sa récusation. Le Conseil statue sur la récusation. Il demande donc au Conseil s'il valide la demande de récusation formulée par Mme F. Despot.

M. Y. Luccarini estime que si la seule qualité de salarié était un motif de récusation, les employés communaux ne pourraient pas siéger dans ce Conseil. Est-ce que c'est le salarié qui décide de son propre salaire ? Dans une association, c'est en général le comité qui prend ces décisions. M. G. Perfetta est certes salarié du RKC, mais pas membre du comité. Il ne décide ni de son propre revenu, ni de l'allocation de la subvention et de son utilisation. On peut faire le même raisonnement avec un membre du comité qui, lui, ne serait pas salarié. On pourrait se dire qu'il a un intérêt matériel. Si c'était le cas, on devrait voter le budget ligne par ligne et beaucoup de gens devraient se récuser pour chacune des associations dont ils sont membres. Ce n'est pas possible. La meilleure façon de traiter ce problème de récusation serait la tenue d'un registre des intérêts, comme le prévoit la loi sur les communes, ce que nous ne faisons pas à Vevey. Qu'en est-il des gens qui sont confrères et consœurs à la Confrérie des Vignerons et qui ont participé à des votes ? Qu'en est-il des gens qui ont parfois des mandats sur la commune ?

M. le Président l'interrompt. Il rappelle qu'il avait annoncé, lors de la séance du 14 novembre, qu'il serait intransigeant en matière de récusation. Il s'est remis en question suite à des discussions avec les chefs de groupes et des échanges qu'il a eus avec M. A. Gonthier. Après avoir examiné lois et règlements et discuté avec la Préfecture, il a annoncé, au début de la séance du 12 décembre, qu'il revenait en arrière. Il a effectivement été trop dur dans l'application du règlement. Il trouvait important que les gens qui sont membres d'une association, qu'elles soient sportive ou culturelle, puissent défendre sa cause devant le Conseil. Il voulait que ces personnes se recussent au moment du vote, mais on ne peut pas dissocier la discussion du vote, raison pour laquelle il est revenu en arrière. Maintenant que la récusation a été demandée par un conseiller, et non par le Bureau ou le Président, il se doit de soumettre cette demande au vote. Il n'ouvrira toutefois pas un débat d'une heure sur ce sujet, libre à

ceux qui le désirent de le dénoncer auprès de la Préfecture parce qu'il n'a pas ouvert une longue discussion alors que deux heures ont été nécessaires pour traiter dix amendements.

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair, même s'il semble au Président que la requête est acceptée. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que la demande de récusation formulée par Mme F. Despot à l'encontre de M. G. Perfetta au sujet du RKC est refusée par 34 voix contre 25 (dix abstentions).

M. A. Vallotton constate que c'est la deuxième fois que le vote final est complètement inverse à ce que le Président a initialement annoncé. Il lui demande donc, quand il sent que le résultat est proche, de faire compter les voix, parce qu'il n'aimerait pas qu'un vote soit volé ainsi par la petite porte. *(M. le Président remarque que c'est justement ce qu'il vient de faire)*

M. G. Perfetta indique qu'il n'a jamais voté lorsque cela concernait le RKC. Son éthique personnelle ne nécessitait donc pas l'application d'un article du règlement. *(M. le Président rappelle qu'il se doit d'appliquer au mieux le règlement)*

M. M. Agnant remarque que cette discussion ressemble à un long marathon. Combien serait-il heureux si on pouvait faire les choses de manière globale, sans avoir à se perdre dans les détails ! La question se cristallise autour du RKC. C'est la seule structure que nous avons aujourd'hui pour la jeunesse à Vevey. En termes de déplacements, lorsque nous pouvons conserver notre jeunesse sur place, cela n'a pas de prix. On pourrait aussi parler d'accidentologie ; on évite ainsi que les jeunes prennent leur voiture ou leur scooter pour aller loin, boire peut-être de l'alcool. Un autre facteur est l'effet de levier, dont on a déjà parlé à plusieurs reprises. C'est la commune-siège qui doit faire le premier pas pour donner de la crédibilité à l'association et, à partir de là, celle-ci peut se tourner vers d'autres instances, d'autres structures, d'autres organismes pour obtenir le surplus. Beaucoup de ces associations sont aujourd'hui à la porte du Fonds culturel Riviera parce qu'elles ont déjà fait leurs preuves. Quel gâchis serait-ce si on leur coupait les ailes au moment de leur donner le coup de pouce nécessaire ! Quel signe donnerait-on à cette jeunesse et à ces personnes qui s'engagent ? Parce que si c'était la Ville qui devait faire tout cela, on n'aurait ni les moyens financiers, ni les ressources nécessaires. C'est un coup de pouce que nous donnons à ces associations pour qu'elles puissent aller chercher d'autres fonds ailleurs. La culture, la jeunesse sont des éléments essentiels dans une société. La culture est le seul moyen pour faire advenir l'humanité de l'homme et si nous trouvons des acteurs qui promeuvent tout cela, alors nous devons les aider le plus possible. Lorsqu'on a 14-15-16 ans, on est plein de fougue, plein d'allant, mais malheureusement, à un certain moment, il y a le phénomène de l'âge. Les gens commencent à rentrer dans la force de l'âge, avec les responsabilités que cela implique, ils ne peuvent pas se permettre d'offrir des heures de bénévolat, parce qu'il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Il pourrait aussi parler de la plateforme culturelle Canton-communes que la nouvelle conseillère d'Etat est en train de mettre en place et pour laquelle la région de la Riviera, le dynamisme de Vevey et le Fonds culturel sont pris en exemple. Il invite donc le Conseil à continuer à soutenir cette culture autant que possible.

M. Ch. Roh ne revient pas sur la question du Rocking Chair - même s'il pense que la Municipalité a été assez généreuse en offrant fr. 50'000.-- de plus, soit un tiers d'augmentation par rapport à la subvention précédente - mais sur l'ensemble des lignes. L'intérêt de la Municipalité, du Conseil communal, de la commission des finances, c'est aussi de se pencher sur les finances de la Ville. Si, à chaque budget, on a des lignes supplémentaires et qu'on doit augmenter les charges - alors qu'on a un déficit qui augmente, un budget et une marge d'autofinancement qui sont mauvais - cela fera effet boule de neige, de nouvelles associations demanderont un coup de main et la situation va continuer à s'aggraver. Il ne souhaite de loin pas la mort des associations culturelles, mais soit on a les moyens et on le fait, soit on n'a pas les moyens, on doit mettre des restrictions et il faudra apprendre à ces associations à faire avec moins. Il faut savoir dire stop, préoccupons-nous aussi des intérêts de la Ville et de ses finances.

Mme M. Buckel rappelle que ces associations, qui ont toutes entre 5 et plus de 20 ans d'existence, ont fait leurs preuves. Ce sont des associations professionnelles, même si les personnes ne sont pas toujours payées à un niveau professionnel. C'est une preuve de bonne collaboration entre les associations puisqu'elles ont choisi de venir à six trouver tous les partis pour expliquer leurs besoins concrets. Il n'y a pas non plus un milliard d'associations à Vevey, même si la ville est florissante et qu'il y a de nouvelles associations qui se créent.

M. C. Toluoso dépose une motion d'ordre pour mettre fin au débat et qu'on vote enfin sur ces différents amendements. Cette demande est soutenue réglementairement, puis acceptée par le Conseil communal.

Compte 814.3653.34 Rocking Chair – Association ATAC
Proposition d'amendement de fr. 200'000.00 à fr. 220'000.00 (VL - Verts et DA)

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un

comptage des voix, qui montre que l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est refusé par 38 voix contre 30 (quatre abstentions).

Compte 814.3653.40 Fête Multiculturelle
Proposition d'amendement de fr. 7'500.00 à fr. 10'000.00 (VL)

Au vote, l'amendement du groupe Vevey Libre est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 814.3653.54 Association Festivalocal
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 1.00 (DA)

Suite à l'acceptation de l'amendement de la Municipalité, cet amendement est retiré.

Compte 814.3653.64 Association Autour du monde
Proposition d'amendement de fr. 10'000.00 à fr. 20'000.00 (VL - Verts et DA)

Au vote, l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Compte 814.3653.XX Fréquence Moteur
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 10'000.00 (VL - Verts et DA)

Au vote, M. le Président considère que cet amendement est refusé. M. L. Lavanchy demande la contre-épreuve et les scrutateurs procèdent au comptage des voix, qui montre que l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est accepté par 33 oui, 31 non et 9 abstentions.

Mme M. Buckel demande s'il est possible de revoter sur les précédents objets qui ont été annoncés comme étant refusés. Le 12 décembre, le Président avait déjà annoncé un vote comme étant refusé alors qu'il ne l'était pas et, ce soir, c'est arrivé déjà à deux reprises. Ce n'est absolument pas sa vision de la démocratie.

M. le Président remarque que cette demande aurait dû intervenir immédiatement après le vote. Il lui suggère de déposer un nouvel amendement quand la discussion sera ouverte sur les amendements non encore annoncés.

Compte 814.3653.XX Trois petits points
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 20'000.00 (VL - Verts et DA)

Un premier vote à main levée ne permet pas de dégager un résultat clair. M. le Président décide alors de demander un comptage des voix pour tous ces points. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est refusé par 32 voix contre 31 (neuf abstentions).

Compte 814.3653.XX Impro Riviera
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 10'000.00 (VL - Verts et DA)

Au vote, l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est refusé par 33 voix contre 32 (sept abstentions).

Compte 814.3653.XX VIFFF-Vevey International Funny Film Festival
Proposition d'amendement de fr. 0.00 à fr. 25'000.00 (VL - Verts et DA)

M. P. Molliat rappelle qu'au début de la discussion, il avait annoncé qu'il se retirerait du vote sur cet amendement, étant partie prenante du festival. Il constate que les résultats sont très serrés et que M. G. Perfetta, qui est salarié du RKC contrairement à lui qui est bénévole, n'a pas eu besoin de se récuser. Il invite donc le Conseil à voter sur sa récusation également.

M. le Président remarque que M. G. Perfetta n'a pas voté au sujet du RKC. (*M. P. Molliat retire son intervention, indiquant qu'il ne votera pas non plus*)

M. S. Molliat ne souhaite pas ouvrir une polémique, mais est-ce que les bénévoles qui participent à une association doivent vraiment se récuser ?

M. le Président répond que non. M. G. Perfetta a lui-même annoncé qu'il ne prendrait pas part au vote. Chacun peut donc faire comme il l'entend, mais que si quelqu'un demande qu'un conseiller se récuse, il se doit d'appliquer le règlement et de soumettre cette demande au vote.

M. P. Molliat considère qu'étant donné qu'il n'est pas salarié mais bénévole, et qu'il donne bien assez de son temps pour la ville, il a le droit de participer aux décisions qui concerne l'association dont il est membre. (*M. le Président le remercie de sa franchise*)

Au vote, l'amendement des groupes Vevey Libre, Verts et Décroissance-Alternatives est accepté par 36 voix contre 32 (cinq abstentions).

M. le Président invite Mme M. Buckel à déposer son amendement lors de la discussion sur les amendements non encore annoncés.

M. M. Rizzello estime que ce qu'a proposé M. le Président revient à dire que, pour tous les amendements qui ont été acceptés ou refusés et dont le vote n'a pas plu, un nouvel amendement peut être déposé ?

M. le Président répond que non. C'est parce qu'il y a eu une contestation au niveau du résultat. Il n'y aura pas de nouvelle discussion par rapport à ce point-là.

M. M. Rizzello estime que si le Président n'est pas sûr de sa décision, autant refaire le vote tout de suite.

M. le Président, même s'il était sûr de sa décision, propose de revoter et aux scrutateurs de compter.

M. P. Bertschy remarque qu'il y a deux possibilités. La première, c'est de refuser de compter les voix, Décroissance-Alternatives demande un 2^{ème} débat et on recommence tout l'année prochaine, soit ils déposent un nouvel amendement – qui ne peut légalement pas être le même – et on revote. Acceptons de refaire le vote, on gagnera ainsi du temps, même si ce n'est pas tout à fait légal.

M. le Président ajoute qu'il a décidé de faire compter les voix une fois le premier vote déjà validé. Un seul vote n'a pas été compté. Son but est de traiter tous ces amendements de la même manière.

M. V. Marinelli souhaite le vote à bulletin secret sur cet objet. Cette demande n'obtenant pas le soutien nécessaire, elle ne peut être appliquée.

M. J.-M. Roduit remarque que le résultat a évolué tout au long de ces votes. Il demande donc aux gens de voter la même chose que ce qu'ils ont voté auparavant et qu'ils ne changent pas d'avis.

M. K. Jerbia rappelle qu'il n'est réglementairement pas possible de revenir sur un point qui a déjà été voté, sinon on ouvre une brèche et on va remettre en question tous les amendements.

M. P. Bertschy conseille aux personnes qui soutiennent cette association de déposer un amendement avec fr. 500.-- de plus. Ce ne sera pas le même amendement, donc légalement le Conseil pourra voter et la question sera alors réglée.

M. le Président passe à la discussion sur les amendements non annoncés.

Compte 814.3653.64 Association Autour du monde
 Proposition d'amendement de fr. 10'000.00 à fr. 10'100.00 (Mme M. Buckel)

Au vote, l'amendement de Mme M. Buckel est refusé par 34 voix contre 29 (dix abstentions).

Compte 814.3653 Aides et subventions à des manifestations culturelles
 Proposition d'amendement de fr. 100'000.00 à fr. 130'000.00 (PS)

M. P. Butty redépose, comme promis, l'amendement que le PS avait l'intention de présenter au début, mais évidemment avec un autre chiffre. Il propose d'augmenter cette ligne de fr. 30'000.--, puisque fr. 30'000.-- ont été refusés, et de passer ainsi le compte à fr. 130'000.--. La droite ayant fait de beaux discours sur le fait que c'était là qu'il fallait mettre l'argent, il se permet donc de déposer à nouveau cet amendement.

M. P. Bertschy remarque que le PLR n'a pas dit qu'il voulait augmenter cette subvention, mais qu'il fallait ne pas créer de nouvelles lignes et mettre l'argent dans ce compte. Pourquoi le Conseil communal devrait-il avoir un

discours différent, accepter deux créations de lignes et mettre les quatre autres dans le pot commun ? Cela voudrait dire que ces associations n'ont pas la même importance. Pour le PLR, c'est tout ou rien.

M. A. Méan croit avoir compris que cette ligne correspond à des apports qui sont ponctuels et donc qui ne sont pas pérennes. Comme indiqué précédemment, il ne pense pas qu'il faille avoir des lignes individuelles. Si le Conseil est d'accord de créer une seule ligne et de supprimer toutes les autres, il pense donc que le PLR pourrait potentiellement entrer en matière pour augmenter une seule ligne qui regrouperait toutes les associations.

Au vote, l'amendement de M. P. Butty est accepté par 36 voix contre 32 (quatre abstentions).

Compte 130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics
Proposition d'amendement de fr. 4'983'800.00 à fr. 5'858'700.00 (MUN)

M. E. Rivier souhaite revenir sur l'amendement accepté par le Conseil concernant les VMCV. Il s'est renseigné auprès du président des VMCV pour savoir ce qu'il faut penser de cet amendement, qui semblait poser problème. Les VMCV sont une société anonyme qui appartient aux dix communes de la Riviera. Ces dernières commandent aux VMCV des prestations, qui sont ensuite inscrites à l'horaire officiel. Les communes s'engagent, en application de la législation, à combler une partie des déficits, s'il y en a. Cette décision d'aménager l'horaire a été prise l'année dernière, elle est donc applicable pour 2020 ; elle est d'ailleurs active depuis le changement d'horaire du 15 décembre dernier. Quoi qu'il arrive, nous sommes donc tenus, comme les autres communes, à payer ces prestations ; nous ne pourrions jamais ne pas payer ce qui sera dû. Cette charge supplémentaire de fr. 874'800.-- doit donc figurer dans le budget. Si le Conseil conteste cette analyse, un crédit complémentaire sera de toute façon nécessaire à un certain moment. Mais c'est un montant important et pas sûr que cela entre encore dans le cadre des crédits complémentaires. Gardons ce montant comme charge et nous verrons bien dans les comptes s'ils sont vraiment dépensés. Il rappelle que ce montant aura une influence directe sur l'autofinancement, qui diminuera d'autant, alors que l'autofinancement est amélioré si on maintient l'amendement.

M. le Président rappelle qu'il n'est pas possible de revenir sur un vote qui a déjà eu lieu, même si cela s'est passé la semaine dernière ; nous sommes toujours au même point à l'ordre du jour. Si la Municipalité veut présenter un amendement, avec un chiffre différent, le Conseil pourra se prononcer à nouveau. Sans amendement, il ne pourra malheureusement pas entrer en matière.

M. A. Gonthier craint que cet amendement soit totalement inutile puisque la raison qui a été donnée, à droite comme à gauche, pour sucrer cette dépense, c'était qu'on n'avait pas eu d'explications suffisantes pour le budget des transports publics, en particulier des VMCV. Le Conseil a discuté sur le fait d'enlever l'entier de la somme ou uniquement la part concernant les VMCV. Il s'agit de manifester le mécontentement du Conseil communal face au manque d'explications, qui est d'autant moins compréhensible et acceptable que nous sommes représentés au Conseil d'administration des VMCV. M. E. Rivier a dit en commission des finances qu'il avait reçu un chiffre des VMCV, sans aucune explication, et qu'il l'avait mis au budget. C'est exactement là contre que le Conseil communal proteste en amendant ce budget. Il ne pense pas qu'un nouvel amendement aura beaucoup plus de succès.

M. P. Bertschy ajoute que c'est bien un « coup de gueule » que le Conseil communal de Vevey a formulé, pas forcément en direction des VMCV, mais envers le Canton, qui a commandé cette ligne sans vouloir y participer. Le message qui est donné à la Municipalité, c'est de se joindre aux autres communes qui sont concernées par cette ligne, notamment les trois nouvelles et Veytaux, pour dire clairement au Conseil d'Etat que, dans ces conditions-là, nous ne sommes pas d'accord. Certes, Vevey a demandé une ligne supplémentaire, mais de là à payer fr. 800'000.--, ça fait quand même beaucoup, d'autant plus si on n'arrive pas à donner des explications. La Municipalité reviendra avec un crédit complémentaire non dépensé et le Conseil communal prendra ses responsabilités en fonction des explications qui seront données. Il faut montrer au Conseil d'Etat que la manière dont il a agi n'est pas correcte vis-à-vis des communes de la Riviera et du Chablais.

M. P. Butty remarque que le crédit complémentaire permettra d'avoir toutes les explications ; c'est là-dessus que le Conseil était tombé d'accord la semaine dernière. On peut bien revoter aujourd'hui, mais le résultat sera certainement le même.

M. W. Riesen rappelle qu'une interpellation a été déposée au Grand Conseil par les députés du district. Un certain nombre de questions ont été posées, auxquelles le Conseil d'Etat doit répondre. Il informera le Conseil dès qu'il aura reçu une réponse.

M. le Président donne lecture de l'amendement présenté par la Municipalité, qui demande de maintenir la participation aux VMCV, d'un montant de fr. 874'900.--.

M. A. Gonthier rappelle que la commission des finances a déposé un amendement dans le but de réduire le budget. La Municipalité propose par son amendement de réduire encore davantage le montant (*M. le Président remarque qu'il s'agit de rétablir le montant au budget, mais M. A. Gonthier répond que ce n'est pas possible tel que c'est présenté et que la Municipalité doit faire un amendement de fr. 100.-- en plus au budget que la Municipalité a déposé. M. le Président répond que sur le fond cela ne change rien*)

Mme D. Kaeser pense qu'il fallait faire ce procès aux Municipalités qui ont approuvé cet état de fait. Le Canton l'aurait pris en charge si les Municipalités n'avaient pas accepté. Nous sommes devant le fait accompli et c'est cela le problème.

Mme la Syndique remarque que ce sont en fait les députés du Grand Conseil qui ont accepté que la ligne entre Villeneuve et Rennaz soit une ligne urbaine et non pas régionale, raison pour laquelle les coûts sont imputés aux communes. Si ce bout de ligne avait été régional, c'est le Canton qui prenait en charge ces coûts. Peut-être que les choses n'ont pas été vues au niveau de la députation, mais le Grand Conseil a validé cela de cette manière-là et c'est donc aux communes de payer. Les communes sont en train de s'organiser, elles ont écrit au Canton pour voir si on arrive à faire en sorte que ce tronçon devienne une ligne régionale. Il y a visiblement aussi des démarches dans ce sens-là au niveau du Grand Conseil. La Municipalité propose donc de ne pas supprimer ce montant du budget parce qu'il y a une convention, des choses qui ont été validées et que les bus circulent. La commission des finances et la commission de gestion pourront revenir sur cette thématique par la suite.

M. P. Bertschy encourage la Municipalité à voir ce vote comme un soutien pour les démarches qu'elle va entreprendre avec le Canton. Le Conseil communal de Vevey et d'autres communes souhaitent que cette ligne devienne régionale.

M. V. Matthys pense qu'il faut être très clair quand on parle de ligne. Il s'agit en fait de trois kilomètres. Ce ne sont pas ces trois kilomètres qui expliquent l'entier du surcoût facturé par les VMCV. C'est sur l'ensemble que la commission des finances aimerait avoir des explications.

Mme la Syndique rappelle que, dans la somme de fr. 800'000.--, une partie concernait les VMCV (fr. 490'000.-), une autre (fr. 383'800.--) étant prévue pour le MVR, qui est monté au quart d'heure aux heures de pointe sur une année pleine et à 30 minutes le dimanche), ainsi que les renforts du RER Vaud, notamment entre Vevey-Puidoux-Chexbres.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est refusé à une très large majorité (un avis favorable et deux abstentions).

Avant de communiquer les chiffres définitifs du budget 2020, une suspension de séance d'une dizaine de minutes est accordée afin de permettre aux groupes de se déterminer. A l'issue de cette suspension de séance, M. le Président donne les chiffres finaux :

• Charges	Fr.	157'997'000.--
• Revenus	Fr.	152'752'100.--
• Déficit présumé	Fr.	5'244'900.--
Marge d'autofinancement	Fr.	5'006'500.—

Il propose alors de donner la parole aux chefs de groupes, ou à la personne désignée par chacun des groupes, pour une discussion finale, si celle-ci est demandée. Mais il est possible aussi de passer directement au vote.

M. L. Lavanchy considère qu'il ne peut pas décider s'il accepte de passer directement au vote ou pas tant qu'il n'a pas entendu ce qui pourrait être dit. Il ne sait pas s'il demandera la parole ou pas.

M. le Président indique que si M. L. Lavanchy demande la parole, il devra faire le tour de tous les groupes.

Personne d'autre ne demande la parole. Au vote, le Conseil accepte à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions) la proposition de passer directement au vote sur le budget.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que le budget 2020 est accepté tel qu'amendé par 37 oui, 30 non et 5 abstentions. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 28/2019, du 28 octobre 2019, sur le budget communal pour 2020,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2020, qui présente les résultats suivants après amendements :

• Charges	Fr. 157'997'000.--
• Revenus	Fr. 152'752'100.--
• Déficit présumé	Fr. 5'244'900.--

M. P. Butty se dit évidemment très heureux de ce résultat. Il souhaite remercier le Conseil, qui a accepté plusieurs amendements déposés par le PS, en particulier le poste supplémentaire pour le développement durable.

M. A. Gonthier a voté contre ce budget rien que pour la séquence finale, qu'il juge contraire au règlement. L'art. 105 dit que lorsque l'objet en discussion porte sur diverses questions ou divers articles qui peuvent être examinés séparément, le-la président-e ouvre successivement la discussion sur chacun d'eux. C'est ce qui a été fait. L'alinéa 4 dit qu'une discussion générale est ensuite ouverte, suivie d'une votation sur l'ensemble de la proposition telle qu'elle a été amendée dans la votation sur les articles. Il n'est pas dit qu'une discussion générale peut être ouverte, mais qu'une discussion générale est ouverte sur l'ensemble des articles. La manière dont ce débat s'est conclu n'est pas correcte. Cela n'aurait probablement rien changé au résultat du vote, mais il est normal que chaque groupe puisse s'exprimer sur le résultat global.

M. P. Bertschy indique que le Président aurait dû donner la parole en premier à un groupe, qui aurait proposé une motion d'ordre. Celle-ci aurait été acceptée et on en serait au même résultat. On peut prendre les articles du règlement comme on veut, il n'empêche que le vote a été clair. Il encourage Décroissance-Alternatives à faire recours auprès du Préfet, parce que le PLR a voté contre le budget. S'il y a recours et qu'au final le budget est refusé, il sera donc gagnant.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on ne fait pas de la politique pour avoir beaucoup d'argent. A titre totalement personnel, il propose que les jetons de présence de la séance du 19 décembre soient distribués à l'opération Cœur à Cœur. Cet argent ne manquera à personne puisqu'il n'y a jamais eu trois séances en décembre.

Au vote, la proposition de M. P. Bertschy est acceptée à une très large majorité (un avis contraire et quelques abstentions).

Au terme de ce débat, qui a été compliqué, avec tous ces amendements et sous-amendements, M. le Président tient à remercier l'ensemble du Conseil pour sa bienveillance. S'il y avait eu moins d'amendements, l'examen du budget se serait toutefois déroulé beaucoup plus rapidement. La manière de travailler doit être un peu améliorée, mais le système fonctionne et semble avoir été fortement apprécié par les conseillers. Il lève la séance du 19 décembre à 23h10, en souhaitant à toutes et tous d'excellentes Fêtes de fin d'année, ainsi qu'à l'ensemble de l'administration et toutes les personnes qui suivent régulièrement nos débats.

(Séance du 5 décembre 2019)

12. Rapport sur modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins (2019/P29)

Rapporteur : M. Antonio Cambes

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts refusera ce préavis, pour plusieurs raisons. Il n'entrera notamment pas en matière tant qu'il n'y aura pas de CCT, même s'il se dit bien conscient que la mise en place d'une CCT est compliquée. Mais c'est un des points qui lui paraît essentiel pour accorder une extension d'horaire. Il estime également qu'il y a actuellement suffisamment de plages horaires pour faire ses courses et que cela a forcément un impact sur la vie familiale des employés et des employées.

M. A. Gonthier revient sur l'ambiance générale de ce préavis. Quand la SIC demande quelque chose depuis longtemps, c'est quasiment la preuve qu'elle a raison de demander. Quand le milieu syndical, les employés, refusent depuis des années, ce sont des obstinés qui n'ont rien compris. Dans le préavis, la SIC est nommée en tant que telle (Société Industrielle et Commerciale), l'Association des Commerçants de Vevey également. En page 9 débarque un fantomatique « milieu syndical », avec une abréviation (MS), alors qu'en principe on ne met une abréviation que pour des choses qui sont bien connues. Un fantomatique mouvement syndical qui n'a jamais existé, qui n'existe pas en tant que tel, alors qu'il y a un syndicat qui est partie prenante des discussions, qui

s'appelle Unia et qui est relativement connu dans le monde politique, social et syndical suisse. Dans la réponse à l'interpellation de Mme N. Bader (page 2), on nous dit que « des négociations avec un syndicat buttent toujours sur le même problème, à savoir obtenir une convention collective, dont les acteurs principaux aussi bien du côté patronal que du côté des employés ne veulent pas ». Cette affirmation est un flagrant mensonge, en tout cas du côté syndical. On ne cesse de mettre en balance la commission de conciliation avec la modification du règlement. Quand il y a une loi et qu'il y a des conflits sur l'application de cette loi, on peut imaginer qu'une commission de conciliation serve à quelque chose. Mais dès le moment où le règlement permet 20h00, le fait qu'une personne ne veuille pas travailler jusqu'à 20h00 n'est pas du ressort de la commission de conciliation. La commission de conciliation n'est pas une chose qu'on peut échanger contre une modification du règlement, outre le fait qu'elle est d'une totale inefficacité, sauf peut-être pour régler quelques bobos. Décroissance-Alternatives refusera donc également ce préavis.

M. Ph. Herminjard remarque que pour une CCT, il faut que tout le monde soit d'accord. Il y a deux camps qui s'affrontent, d'un côté les employeurs, de l'autre les employés. Unia veut jouer le leadership dans cette affaire. Or, on doit quand même constater qu'elle a échoué à convaincre, tant les commerçants que les employés, afin d'arriver à un consensus pour le bien commun. Il faut prendre acte de cet échec et avancer malgré tout. Peut-être qu'en acceptant ce préavis, la CCT avancera d'elle-même. Le PLR acceptera donc ce préavis.

M. P. Molliat indique que Vevey Libre a toujours souhaité une ville chaleureuse, dynamique et vivante. Il souhaite donc favoriser les petits commerces. Vevey Libre se dit pour le dialogue social et pour une solution concertée, qui pourrait prendre la forme d'une CCT. Il ne veut donc pas d'une décision unilatérale qui va essentiellement à l'encontre des petits commerçants, d'autant plus que la dernière étude en date (sondage réalisé en 2005) montrait qu'environ 2/3 des commerçants de Vevey étaient plutôt opposés à ces extensions d'horaires, arguant que cela favorisait les grandes surfaces. On a vu la semaine dernière que des exceptions sont possibles quand même le Tribunal fédéral valide comme exception une journée qui a pour seul thème vendre plus, plus longtemps. Vevey Libre suivra donc unanimement l'avis de la commission et refusera le préavis.

M. P. Butty signale que le fameux mouvement syndical est une des très rares modifications par rapport au préavis de 2018. A l'époque, on parlait clairement d'Unia, qui s'est transformée en 2019 en mouvement syndical. Une CCT est un accord qui se fait à deux et si on n'arrive pas à un accord, on peut donc dire que l'échec est dû aux deux parties, pas à une seule.

M. A. Vallotton remarque que pour une CCT, il faut 50% des représentants des commerçants et 50% des employés. Unia a 50% des employés qui seraient prêts à signer cette CCT. Ce sont les commerçants qui sont incapables de se fédérer au-dessus de 50% de leurs représentants. Ce n'est donc pas Unia qui est en train d'échouer, mais bien les commerçants.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC soutient à la majorité cette modification. Il s'agit de se mettre au même niveau que les autres communes du district. C'est un aspect négatif qui peut affecter une ville qui se veut touristique. Il est donc important de mettre les commerces sur le même pied d'égalité par rapport aux autres communes. Il regrette qu'il n'y ait pas de CCT, mais ce sera peut-être aussi l'occasion d'aller de l'avant avec cette CCT une fois qu'on aura permis cette ouverture légèrement décalée.

Mme I. Jerbia pense que le fait d'avoir une CCT est primordial pour la défense des travailleurs. De quels commerces parle-t-on quand on dit « les commerçants » ? Cela concerne trois grandes surfaces (Manor, Migros et Coop). Aujourd'hui, rien ne démontre qu'il y a une réelle demande de la part des petits commerces pour une extension des horaires. Peut-être qu'avant de proposer une prolongation des horaires faudrait-il faire une enquête auprès de l'ensemble des commerces veveysans, et pas seulement de ces trois grandes surfaces.

M. Y. Luccarini remarque qu'on essaie de nous faire croire que c'est la bataille des patrons contre les employés, mais c'est en fait la guerre des grandes surfaces et de la grande distribution contre le reste du monde. La plupart des petits commerçants ne sont même pas au courant qu'on débat des horaires ce soir. Dans le rapport, il est écrit (page 3) que les comités de l'ACV et de la SIC ont été consultés. Les comités, pas les commerçants. Il ne comprend pas pourquoi on revient systématiquement à la charge avec ces propositions alors que cela ne sert que les intérêts d'un certain nombre de grandes surfaces.

M. C. Tolusso indique que la Municipalité de La Tour-de-Peilz a envoyé un questionnaire sur la prolongation des heures d'ouverture à tous les commerces, pas seulement aux associations de commerçants. Elle a reçu trois réponses. Les deux seules sociétés à être en faveur de la prolongation des heures d'ouverture sont Migros et Coop. Une entreprise de petite taille (épicerie de quartier) s'est quant à elle très fermement opposée à la prolongation des heures d'ouverture. Cela montre bien qu'une augmentation des heures d'ouverture n'intéresse pas les petits commerçants.

M. A. Cambes remarque qu'il y a une telle diversité à Vevey qu'il n'est pas possible d'avoir tous les avis. Il est donc normal que la Municipalité rencontre les comités qui représentent les commerçants. Il rappelle la notion de liberté. On fait, à juste titre, la distinction entre les grands magasins et les petits commerces. Le règlement parle de fermeture *au plus tard*. Le petit commerçant qui a envie de fermer comme c'est le cas aujourd'hui à Vevey est toujours libre de le faire.

M. Ph. Herminjard estime qu'on l'attaque à tort. Il a juste dit que c'est Unia qui a raté son coup, parce que c'est elle qui est fédératrice, c'est elle qui demande la CCT, pas les patrons et les commerçants. Celui qui demande doit convaincre et, sur ce coup, Unia a échoué.

M. Ch. Roh rappelle que cette prolongation est en réalité une compensation. Le personnel pourra aller travailler plus tard le matin (9h00 au lieu de 8h00) et il ne va pas travailler une heure de plus par jour. Les commerces, que ce soit les grandes surface ou pas, feront plus de chiffres d'affaires entre 17h00 et 18h00 qu'entre 8h00 et 9h00 le matin.

Mme M. Moya indique qu'une convention collective de travail est aussi là pour instaurer des garde-fous et protéger les employés, et notamment dans les grands groupes où ce ne sont que des numéros. Ce qu'a dit M. Ph. Herminjard est donc totalement faux. Quant à la question de l'ouverture tardive, on a fait l'exercice cet été pendant la Fête des Vignerons. Elle s'est elle-même rendue à la Coop passé 19h00 ; il n'y avait personne. Il y avait plus d'employés que de clients. Donc, avant de demander des prolongations, encore faut-il se demander si c'est bien utile. Il lui semble que non et l'expérience de cet été l'a prouvé.

M. M. Rizzello pense que tout le monde est d'accord pour dire que cette démarche n'est pas aboutie, que ce soit du point de vue de l'offre que de la demande, du point de vue de la protection des travailleurs, mais également des intérêts des commerçants, qu'ils soient grandes surfaces ou petits commerces. Le PDC a décidé de laisser la liberté de vote parce qu'il y a effectivement des avantages à pouvoir ouvrir peut-être certains magasins plus tard, mais il y a aussi toute une série de désavantages. Pour sa part, il votera contre.

M. E. Rivier, municipal, rappelle que le problème des heures d'ouverture lui été confié en 2011 par notre ancien syndic, qui n'avait pas réussi à faire avancer cette question qui se posait déjà lors de la législature précédente, en lui disant « débrouille-toi ! ». Nous avons par trois fois tenter de faire évoluer les positions des uns et des autres pour arriver à la solution actuelle, soit augmenter d'une heure les heures d'ouverture des magasins soit le samedi de 17h00 à 18h00. C'est, après toutes ces années, une demande minimale qui répond à l'évolution des habitudes d'achats, qui se déroulent de nos jours surtout en fin de journée, au souci de maintenir la ville de Vevey vivante une heure de plus le samedi soir et au développement de l'économie de notre ville en améliorant une des conditions cadre nécessaire pour commercer, à savoir des heures d'ouverture en suffisance. Il rappelle qu'il n'y a pas d'allongement des heures de travail, mais une modification des horaires de travail, modifications qui sont négociées en fonction de la planification des horaires de chacun. Les compensations prévues se caractérisent par un décalage de l'heure d'ouverture (8h00 au lieu de 7h30 pour l'alimentation et à 9h00 au lieu de 8h00 pour le « non food ». D'autres compensations sont prévues, mais qui seront appliquées dans les règlements du personnel propre à chaque entreprise. Nous rappelons que la Municipalité a mis en place un organe de médiation, et non pas une commission de médiation - qui nécessiterait un appareil légal beaucoup trop compliqué, car elle souhaite permettre à toute personne qui en aurait besoin de pouvoir venir en parler à une médiatrice spécialiste du droit du travail de façon personnalisée, le secret de fonction étant garanti, et ceci dans une éthique de respect et de justice. La Municipalité a donc poussé sa réflexion de façon originale et novatrice, en ouvrant ainsi un espace inédit de confiance. Il ne revient pas sur la CCT, qui a été constamment présente dans les discussions. A La Tour-de-Peilz, 200 questionnaires ont été envoyés, personne n'a répondu, sauf les grandes surfaces, ce qui démontre bien qu'il est inutile d'envoyer des questionnaires qui ne font que repousser le moment de la décision. Le Conseil tient ce soir entre ses mains l'avenir de notre ville, sa compétitivité économique en adaptant ce règlement aux nouvelles habitudes de consommation. Il invite donc le Conseil à accepter les conclusions de préavis.

M. A. Gonthier estime que la non-réponse au questionnaire envoyé par la Municipalité de La Tour-de-Peilz prouve une seule chose, que la masse des commerçants ne voit pas l'intérêt de cette ouverture. L'importance des achats n'est pas en fin de journée, mais en fin d'heure d'ouverture. Les mêmes qui viennent à 16h45 pour faire des achats viendront à 17h45 si c'est ouvert jusqu'à 18h00. C'est la dernière heure d'ouverture qui fait l'afflux, pas les nouvelles habitudes de consommation. On nous dit qu'il n'y a pas d'augmentation des heures de travail. L'amplitude est déjà de 10, voire 12 heures. Il n'y a heureusement pas grand monde qui travaille tout le temps de l'ouverture. Le fait de déplacer les horaires ne change donc effectivement rien sur le nombre d'heures de travail. Mais c'est justement le fait de déplacer la fin du travail en soirée, alors que c'est quand même en principe à ce moment-là que se passent un certain nombre de choses sociales et familiales, que Décroissance-Alternatives reproche à cette proposition.

M. A. Stübi revient sur l'affirmation selon laquelle cette augmentation d'une heure le samedi était la proposition

minimale qu'on avait trouvé. Il a pour sa part l'impression que c'est la solution minimale pour les commerçants et que la solution minimale d'Unia, qui était celle d'une CCT, n'est pas du tout réalisée dans la proposition qui est sur la table aujourd'hui. On nous parle de l'évolution des habitudes d'achat. Le commerce de détail connaît effectivement des difficultés, mais ce n'est parce qu'il y a une heure d'ouverture supplémentaire à Blonay que la situation est telle qu'elle est. On se bat contre des commerces majeurs qui sont aujourd'hui ouverts 24/24 et 7/7, et plutôt que de pousser le commerce de détail à se réformer, à modifier la manière dont on commerce localement, on essaie de rattraper quelque chose qui est de toute façon perdu d'avance. La concession d'ouvrir une heure supplémentaire est à son avis totalement inutile face aux défis de la branche dans ce domaine et aux réformes qui sont nécessaires.

Mme M. Moya revient sur l'affirmation selon laquelle une ville vivante est une ville qui ouvre plus tard. Il y a des personnes qui se réalisent autrement que par les achats effrénés, compulsifs, la consommation à tout-va, ces heures-là sont aussi importantes pour la vie familiale, et on ne meurt pas lorsqu'on se cultive, on fait du sport ou on passe du temps en famille. La compétitivité de la ville ne va pas être fondamentalement péjorée parce qu'on n'accordera pas une heure supplémentaire.

M. V. Matthys, s'il en va de la vie économique de Vevey, a de la peine à comprendre que les différents partenaires n'arrivent pas à aboutir à une CCT. Lui-même employeur, il est signataire d'une convention collective de travail. Une convention collective de travail permet à la fois de défendre les intérêts et les droits des collaborateurs, mais également des employeurs. Une CCT ne prévoit pas de commission de conciliation, mais une commission paritaire où l'ensemble des partenaires sont représentés.

M. P. Bertschy constate que ce débat est émotionnel, il s'agit d'un débat de société. Il n'empêche que Vevey ne peut pas être une île sur la Riviera. Neuf communes aux alentours ont décidé d'avoir d'autres horaires. Evidemment que cela ne va pas régler le problème du commerce sur internet, mais les grandes surfaces ont certainement fait quelques études, ont analysé ce qui pourrait arriver si elles obtenaient cette heure supplémentaire. On nous dit que les commerces sont vides. Il peut bien imaginer que si les magasins sont vides à cette heure-là, ils vont sans aucun doute fermer. Il ne voit pas l'intérêt de maintenir un commerce ouvert, quel qu'il soit, s'il n'y a personne.

Mme M. Buckel revient sur l'affirmation selon laquelle le Conseil communal tient l'avenir de la ville dans ses mains. Elle pense pour sa part qu'on tient toutes et tous l'avenir du monde dans nos mains et ne se dit vraiment pas certaine que ce soient les grandes surfaces qui vont le sauver. Elle trouve tout ce débat un peu navrant.

M. L. Lavanchy estime que la question de fond, c'est qui a besoin qu'on ouvre entre 17h00 et 18h00 un samedi ? Pas les gens qui travaillent du lundi au vendredi, qui ont arrêté de travailler ou qui sont à l'école, ni ceux qui ont un horaire irrégulier et pour qui cela ne changera rien. Les seules personnes qui pourraient bénéficier d'une ouverture entre 17h00 et 18h00 le samedi, c'est le personnel de la vente, parce qu'il termine sa journée à 17h00. Mais il risque alors d'y avoir un léger problème de mise en œuvre. Donc arrêtons de bousiller la vie sociale pour quelque chose dont nul n'a besoin. Nos besoins ne sont pas si monstrueux. Les désirs de certains en particulier sont infinis, mais ce n'est pas une raison pour les suivre.

M. K. El Khalifa souhaite apporter une nuance quant à l'exception veveysanne. Si on prend le tableau en page 6 du préavis, on voit que Vevey est la seule ville en semaine qui finit à 18h30 ; les autres ferment à 19h00. Le samedi, elles terminent toutes à 17h00, hormis Blonay (18h00). Pour s'aligner sur les autres communes, le préavis aurait donc dû demander qu'en semaine on finisse à 19h00 et pas de déplacer le samedi.

M. Ch. Roh revient sur l'affirmation selon laquelle les gens viennent faire leurs achats en vitesse à 16h45. Si on ouvre jusqu'à 18h00, ils seront moins pressés, ils auront plus le temps pour faire leurs achats et pourront profiter de leur après-midi au bord du lac.

M. le Président rappelle la possibilité d'utiliser l'art. 108 (motion d'ordre).

M. R. Pieren dépose justement une motion d'ordre afin de clore le débat. Il pense que la messe est pratiquement dite. Cette demande est soutenue réglementairement.

M. Y. Luccarini rappelle que le Président est là pour animer les débats, pas pour suggérer que les conseillers communaux fassent des motions d'ordre. Il trouve qu'il dépasse quelque peu ses prérogatives.

M. le Président répond qu'il peut lui-même déposer une motion d'ordre et que M. R. Pieren avait demandé la parole avant qu'il ne parle de la motion d'ordre.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée à une large majorité (quelques avis contraires et trois abstentions). La discussion est close.

Au vote final, les conclusions du préavis municipal sont refusées à une large majorité (une vingtaine d'avis favorables et quelques abstentions). Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 29/2019, du 28 octobre 2019, modifiant le règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins du 25 septembre 1981, modifié les 16 décembre 1993, 4 novembre 1999 et 3 mars 2005, modification des articles 9, 10, et 21,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser les conclusions du préavis No 29/2019 « Modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ».

13. Rapport sur renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale de la Ville de Vevey (2019/P30)

Rapporteur : M. Karim Jerbia

M. K. Jerbia remarque que la commission a déposé un amendement pour diminuer le montant de fr. 20'000.--. En effet, lors de la séance, il a été dit que les chiffres du préavis correspondaient à l'offre la plus élevée et qu'il y avait déjà un point pour les divers et imprévus de fr. 20'000.--. L'amendement modifie le point 2 des conclusions afin d'allouer à la Municipalité un montant de fr. 400'000.-- (au lieu de fr. 420'000.--) destiné à couvrir les coûts de renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale et le point 4 des conclusions par un amortissement de fr. 80'000.-- (au lieu de fr. 84'000.--).

M. A. Gonthier rappelle que le Conseil vote les conclusions du préavis et non pas celles du rapport. Il ne peut donc y avoir un montant au lieu d'un autre, mais un seul chiffre. Il lui semble aussi que la commission des finances avait discuté d'amortir cet investissement sur 10 ans plutôt que 5. Le rapport confirme que la durée de vie est de 10-12 ans. Pourquoi ne pas amortir sur 10 ans ?

M. M. Agnant, municipal, estime qu'une coupe de fr. 20'000.--, qui ne représente qu'1/20^{ème} du montant global, mettrait en péril la cohérence du projet. Un budget n'est qu'une autorisation de dépenser ; il faut faire confiance au service que tout ce qui est possible sera fait pour diminuer les coûts. C'est la fourchette haute qui a été présentée, des économies sont donc possibles suivant l'adjudication qui sera faite. Pour ce qui est de l'amortissement, le service des finances assure qu'il est tout à fait plausible d'amortir un tel montant sur 5 ans. En optant pour 10 ans, on reporte simplement la charge sur les générations suivantes.

Mme I. Jerbia constate que d'un côté on nous dit qu'une coupe pourrait mettre le projet en danger, mais de l'autre on nous dit s'être basés sur la fourchette la plus haute. Il y a donc une marge de manœuvre et ce n'est pas une coupe de fr. 20'000.-- qui devrait mettre en péril le projet. Après avoir étudié autant le préavis que le rapport de la commission, on voit effectivement qu'il y a des points redondants et, même si ce n'est qu'une autorisation de dépenser, on peut donner un signal en diminuant le crédit demandé.

M. P. Bertschy se dit tout à fait d'accord concernant la question de l'amortissement. L'objectif, quel que soit l'achat, est d'avoir un amortissement qui corresponde le mieux possible à la durée de vie de l'objet. Dans le cas présent, on nous dit qu'en dix ans c'est possible ; un amortissement sur 10 ans paraît donc tout à fait logique.

M. A. Gonthier croit avoir compris qu'il y a plusieurs offres qui sont cohérentes au sein de l'offre. La plus élevée est à fr. 420'000.-- actuellement, mais peut-être que, dans l'évaluation de ces offres, il y a d'autres critères que le prix qui font que la plus chère est celle qu'il faut choisir. On a toujours dit qu'on devait essayer, dans un certain nombre de cas, de favoriser d'autres critères. En enlevant fr. 20'000.--, on décide donc déjà de ne pas prendre l'offre la plus chère, même s'il y a de bonnes raisons de la choisir. En ce qui concerne l'amortissement, il y a pour certains objets des durées légales. Il n'y a pas de règles dans le cas présent et on pourrait donc très bien opter pour 10 ans.

M. G. Perfetta était membre de la commission. Il a compris le budget demandé comme étant un peu le prix supérieur pour chaque ligne. Ce n'est donc pas forcément l'offre la plus chère, mais la combinaison de tous les prix les plus élevés sur chaque ligne. C'est le plus cher du plus cher, mais au final ce sera de toute manière moins onéreux que ce qui est présenté. L'amendement concernait surtout une ligne. La première idée était de réduire quasi totalement cette ligne. Comme ce n'était pas possible d'amender uniquement la ligne, la commission a diminué le crédit total de fr. 20'000.--.

M. K. Jerbia indique que ce sont surtout les points 7 et 8 qui ont été discutés. Il y a, pour le mandat externe d'étude et de gestion de projet, fr. 60'000.-- pour le crédit d'étude + fr. 33'000.-- pour l'assistance en gestion de projet et le suivi de réalisation, soit fr. 93'000.-- au total, ce qui représente plus de 22% de la somme totale. C'est énorme. Normalement, cette somme se situe entre 5 et 10%, surtout que pour mettre en place deux systèmes identiques, il n'y a pas vraiment besoin d'une assistance en gestion. Une fois que le cahier des charges a été défini, ça doit rouler tout seul.

M. M. Agnant estime qu'il faut faire la différence entre l'appel d'offres en lui-même et les différentes lignes qui accompagnent le projet. Il y a eu une lecture erronée de ce tableau. Normalement, les points 7 et 8 pourraient être séparés et posés à des endroits complètement différents dans le tableau. Psychologiquement, personne n'aurait tiqué. Les points 7 et 8 sont résumés sous le titre « Mandat externe d'étude et de gestion de projet ». Ce genre d'intitulé induit en erreur, parce que normalement le crédit d'études est en amont du projet et la gestion du projet lui-même se fait après, parfois des années plus tard. Ici, le projet se réalise avec le même mandataire, celui qui a fait l'étude est le même qui va accompagner le projet jusqu'à sa restitution. C'est pour cela qu'en combinant ces deux montants on arrive à 22% alors que, lorsqu'on les sépare, le crédit d'études respecte pratiquement, à quelques pourcents près, les montants usuels. Séparer cette ligne en deux parties complètement distinctes (amont du projet et fin du projet) ne donne pas un montant aussi élevé. Le mandat d'accompagnement est nécessaire ; c'est comme si on changeait de capitaine juste avant que le bateau rentre au port. La commission voulait amender un point précis, mais ce n'est pas possible. Si on décide maintenant que, pour un point précis, on ne peut pas dépenser plus, le mandataire fera avec, il exécutera la prestation en fonction du montant qui lui sera alloué. Est-ce cela que nous voulons ? Non, raison pour laquelle cela peut poser problème. Pas pour l'ensemble du projet, mais pour la partie que la commission voulait amender spécifiquement.

Mme I. Jerbia se dit quelque peu surprise de ces propos. On veut nous faire croire que si on avait distillé ces montants au milieu du préavis, le Conseil n'y aurait vu que du feu. Il faut quand même respecter un minimum l'intelligence des conseillers, qui regardent les chiffres, les tableaux, qui font les calculs. Les points 7 et 8 sont deux points différents, mais on voit bien que cela concerne le mandat externe d'étude et de gestion de projet. Si ces points avaient été séparés, on les aurait quand même analysés, pour se rendre compte que le pourcentage est plus élevé qu'à l'habitude pour de tels projets.

M. A. Stübi se dit lui aussi surpris. Lorsqu'il y a des gros montants, il y a des crédits d'études avant qui séparent les choses. Mais pour des montants aussi faibles, même s'il y a besoin d'ingénieurs pour les études préalables, cela figure dans le préavis et fait partie d'une ligne comme une autre. Si on ne peut effectivement pas amender un point précis du préavis, la pratique veut que lorsqu'on estime un point de dépense comme étant disproportionné, on dit qu'on vise ce point-là et on espère que la Municipalité comprenne le message. Dans le rapport de la commission, il est écrit qu'on pourrait faire l'accompagnement moins cher, mais aux dépens de cahiers des charges et de la tenue de la comptabilité du projet. Devoir recourir à des mandataires externes, c'est aussi la conséquence de la capacité de nos services, avec les moyens qu'on leur accorde, de réaliser tous ces travaux lorsqu'il y a des projets à faire.

M. P. Butty ne souhaite pas revenir sur l'affirmation selon laquelle si l'on dispatchait la somme un peu différemment, on noierait le poisson. Par contre, il pense que, sans évoquer déjà le débat sur le budget, c'est aussi montrer, par cette réduction de fr. 20'000.--, qu'on n'est pas toujours obligé d'opter pour le plus cher partout, mais qu'on peut aussi établir un budget tout à fait sensé avec une somme un petit peu inférieure. Il ne s'agit plus du tout d'enlever fr. 20'000.-- sur telle ou telle ligne, parce qu'effectivement on n'a pas le droit de le faire, mais de dire que globalement, avec fr. 400'000.--, ce projet peut tout à fait être accepté et réalisé.

Mme M. Moya a réalisé des projets informatiques pendant pratiquement 15 ans au niveau de la Confédération et des cantons. Les lignes dont on vient de discuter concernent des moments fondamentalement différents dans un projet informatique, qui correspondent à des activités distinctes. Lorsque vous êtes occupés à gérer une infrastructure informatique, vous avez peu de temps pour la formation continue, et lorsque vous faites un renouvellement de votre infrastructure informatique, vous avez impérativement besoin d'aide pour l'implémentation, tout simplement parce que vous n'avez plus les connaissances et parce les produits évoluent quasiment tous les jours dans ce domaine. C'est une vraie méconnaissance du métier que de croire qu'on peut mélanger ces deux montants.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de la commission est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions). Les conclusions du préavis municipal sont ensuite adoptées, telles qu'amendées, à une très large majorité (deux avis contraires et quelques abstentions), comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 30/2019, du 28 octobre 2019, concernant la mise à jour « Renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale de la Ville de Vevey », amendé par la commission aux points 2 et 4,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'approuver l'acquisition d'un nouveau système de Téléphonie IP / Communication Unifiée selon descriptif du présent préavis ;
 2. D'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 400'000.- TTC destiné à couvrir les coûts de ce projet de renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'administration communale de la Ville de Vevey ;
 3. De financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte "Dépenses d'investissements" ;
 4. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de Fr. 80'000.- pendant 5 ans ;
 5. De prendre note que les coûts opérationnels de maintenance de la nouvelle solution de téléphonie / communication unifiée s'élèveront annuellement à montant maximal de Fr. 24'000.-, proche des montants de maintenance de la solution actuelle (et qui sera probablement moins élevé selon la société à qui l'offre sera adjugée), que la DSI mettra ensuite chaque année au budget dès 2021.
- 14. Rapport sur demande de crédit de CHF 270'000.-- pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet (2019/P31)**

Rapporteur : M. Alain Gonthier

La parole n'est pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 31/2019, du 28 octobre 2019, concernant la « Demande de crédit de CHF 270'000.– pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 270'000.– pour l'entretien du Pont du Quai Perdonnet ;
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 13'500.– pendant 20 ans.

Communications de la Municipalité

- 15. Réponse à l'interpellation de Mme N. Bader, au nom du groupe Vevey Libre, « Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants » (2019/C28)**

Cet objet est reporté à la séance du 30 janvier 2020.

16. Réponse à l'interpellation de Mme I. Jerbia au nom du groupe socialiste « Le train Vevey-Blonay, un petit métro trop bruyant ! » (2019/C29)

Mme I. Jerbia remercie en premier lieu la Municipalité de lui avoir répondu. Elle se dit consciente qu'il était impossible de lui donner réponse en octobre, raison pour laquelle elle a accepté la demande de délai supplémentaire. A la question de savoir si la Municipalité a connaissance de cette problématique, la réponse est oui. A la question de savoir si elle peut fournir plus d'informations sur les causes de ce « crissement » et quelles sont les mesures envisagées pour résoudre ce problème, la réponse est que les MVR ont reçu le rapport commandé à la société Prose, leader en Suisse dans le domaine de la technique ferroviaire en général et du bruit en particulier, dont les conclusions sont que les émissions sonores dues au trafic ferroviaire sont inférieures à la valeur limite d'émission selon l'Ordonnance de la protection contre le bruit (OPB) et que, pour les vibrations provoquées par le passage des trains, les valeurs de référence fixées (DIN 4150-2 :1999) sont également respectées. Le rapport atteste que les émissions des trains respectent les normes légales, mais l'interpellation n'avait pas comme problématique de fond les émissions sonores, ni même les vibrations (normales) dues au passage du train. Le rapport recommande toutefois d'améliorer l'entretien des rails pour diminuer ces nuisances ; voilà une bonne chose. Le fond du problème concerne les « crissements ». On nous dit que ceux-ci sont causés par la rugosité des rails et qu'ils peuvent être un peu plus intenses lors de la montée du train ou lorsque ce sont des longs trains (plusieurs essieux). Toutefois, les valeurs légales sont toujours respectées. Elle ne comprend pas cette affirmation. MVR a eu l'amabilité de lui transmettre le rapport commandé à la société Prose. A aucun moment, elle n'y trouve d'indications sur des mesures effectuées sur le territoire veveysan, ni même que de telles mesures aient été faites sur le tronçon en question. On peut y lire des mesures effectuées à Gstaad, Châteaux-d'Oex, Montreux, etc., mais pas Vevey. Elle peine donc à comprendre la conclusion de la Municipalité. A-t-elle eu l'occasion de lire ce rapport fort intéressant et qu'en pense-t-elle, du fait du manque de mesures effectuées sur le territoire communal ? Elle ne se déclare donc pas du tout satisfaite de cette réponse et prie la Municipalité de bien vouloir demander aux MVR qu'ils effectuent des mesures sur le territoire veveysan afin d'apporter une vraie réponse au crissement de ce train qui est produit par tous temps.

M. J. Christen, municipal, répond qu'effectivement la question sera posée aux MVR de savoir sur quoi ils se basent pour affirmer que ces crissements et ce bruit correspondent aux normes légales dès lors qu'apparemment le rapport dont fait état l'interpellatrice ne parle pas de tels tests. De là à leur demander d'en faire, il ne voit pas comment. Mais il paraît évident que s'ils estiment respecter les normes légales, ils doivent faire ces tests-là pour qu'on atteste leurs propos.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

17. Réponse à l'interpellation de M. Pascal Molliat « Halte à la hausse infinie des reports des charges sociales qui grèvent les budgets communaux » (2019/C30)

M. P. Molliat remercie la Municipalité, qui a fini par répondre à cette interpellation déposée il y a déjà quatre séances, ce qui paraît quand même un délai assez long pour une réponse aussi creuse. Le seul argument dont il est fait état, c'est en gros qu'on ne va rien faire parce qu'on prendrait le risque de payer une amende. C'est un argument un peu bout de bois, parce que le but de ce questionnement était d'envoyer une sorte d'alerte au Canton, comme l'ont déjà fait plusieurs communes vaudoises. Cette interpellation se basait sur une motion déposée au Grand Conseil demandant un moratoire sur les augmentations de charges sociales pour les communes. On voit bien, dans la réponse de la Municipalité, que cela ne cesse d'augmenter de manière très élevée. Il se désole de voir qu'il n'y a pas de volonté municipale d'envoyer un signal pour montrer qu'une des villes-centre du canton n'est pas tout à fait d'accord de se faire retirer de plus en plus de moyens au profit du Canton.

M. P. Bertschy pense que c'est plutôt aux députés du Grand Conseil de défendre les régions, et les villes notamment. Ils sont plus à même de discuter de cela, notamment lors du budget, que la Municipalité qui ne peut que demander ou se mettre hors la loi, comme le demande l'interpellateur. Ce n'est pas ce qu'il défend pour sa part. On nous dit que d'autres communes l'ont fait, mais quelle commune a renoncé à payer la facture sociale ? Selon les informations en sa possession, ce n'est pas qu'elles refusent de payer ; elles veulent agir au Tribunal contre le Conseil d'Etat pour ne pas payer la facture. Mais elles la paient quand même.

M. E. Rivier indique que la réponse de la Municipalité est tout simplement une réponse de prudence, ne souhaitant pas prendre le risque de payer fr. 57'000.-- d'intérêts.

M. W. Riesen rappelle que le groupe UDC au Grand Conseil a demandé la non entrée en matière sur le budget cantonal justement parce qu'il trouve que le Canton reporte trop de charges sur les communes. Malheureusement, personne n'a soutenu cette proposition. Tout le monde critique, mais quand on veut faire quelque chose pour les communes, il n'y a pas de soutiens.

M. Y. Luccarini estime que cette augmentation des charges pour les communes est en quelque sorte une double punition. Il y a d'abord la facture sociale, avec maintenant le plafonnement à 10% pour les subventionnements de l'assurance maladie qui fait augmenter les coûts. Cette mesure a été couplée avec des baisses d'impôts, notamment sur le bénéfice des entreprises qui, à Vevey, ont fait disparaître comme par magie 5 millions de francs dans les comptes. Si on s'inquiète de la bonne santé des comptes et de vouloir se refaire une santé financière sur le dos du Canton, et non pas sur celui du contribuable, il faudrait commencer par ne pas acter les baisses d'impôts du Canton. C'est ce qui a été fait par toutes les personnes qui ont voté cette soi-disant bascule en enlevant 1,5 millions des comptes de la Ville, tout cela dans un canton qui a fait 600 millions d'excédents. Et c'est l'UDC qui a proposé de baisser de trois points les impôts cantonaux, proposition qui a été transformée en deux points sur deux ans + 1 point avec des déductions supplémentaires. On aurait eu la possibilité de se refaire une petite santé financière parce que la facture d'impôts aurait certes augmenté en 2020 d'un demi-point, mais elle aurait baissé d'un demi-point dès 2021. Il l'a déjà dit, ce qui compte pour les gens, c'est le total des impôts, cantonaux et communaux, à payer ; personne ne regarde le détail de ce qu'il paie.

M. P. Molliat a entendu parler des communes de Rolle et de Crans-près-Céligny, qui ont agi par le biais de coupes budgétaires. Ces communes vont effectivement partir en procédure contre le Canton, mais à la base c'est une coupure budgétaire. Il s'agit davantage d'un coup de semonce que réellement quelque chose qui va s'acter. Dans son interpellation, il parlait des augmentations, pas de l'entier de la facture. Les sommes sont quand même importantes. On passe parfois des heures à discuter de fr. 5'000.--, là on parle de presque 3 millions de francs d'augmentation pour cette année. La Municipalité parle de prudence. Il est effectivement toujours possible de ne rien faire. Par contre, on ne prend pas le risque de réussir. Pour finir avec le concept des impôts et de se refaire une santé financière, c'est évidemment l'éternel débat gauche-droite. D'abord on donne les sous puis ensuite on les dépense, ou d'abord on économise et après on diminue les impôts. Si Vevey Libre a fait le choix, il y a quelques semaines, d'en rester là au niveau des impôts, c'était pour les citoyens, parce qu'effectivement à court terme, même s'il y avait sur trois ans une baisse au niveau cantonal, on est quand même une des communes de la région avec le plus haut taux d'imposition. C'est le contraste qui fait la différence. Les gens viennent peut-être profiter des services de Vevey sans y habiter quand ils voient que les impôts sont trop élevés. Il faut trouver un certain équilibre. Il persiste à être quelque peu déçu de cette réponse. La Municipalité, amputée en ce moment de 20% de ses membres, n'est peut-être pas en mesure de prendre des décisions aussi cavalières vis-à-vis de l'Etat et c'est bien dommage.

M. A. Stübi pense que la Municipalité se défend assez mal, dans le sens qu'elle a choisi de s'unir avec les autres communes et de passer par l'Union des Communes Vaudoises pour conduire cette discussion avec le Canton plutôt que de faire un acte local, qui nous coûterait effectivement fr. 57'000.--, puisque que calculé sur les 2,8 millions de francs d'augmentation. Peut-être la stratégie aurait-elle été celle de Rolle, à savoir de ne pas bloquer le paiement mais de dire qu'on ne vote pas le budget et qu'on revient au début de l'année avec un crédit supplémentaire pour ajouter ce qui manque et pouvoir payer la facture au final.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

18. Aide humanitaire et en cas de catastrophe – Aide aux pays en voie de développement – année 2019 (2019/C31)

M. G. Perfetta remarque que ces aides sont de petits montants. On peut les comparer à la culture, où des sommes elles aussi modestes représentent déjà beaucoup pour des projets qui ne demandent pas grand-chose. Globalement, il ne pense que cela soit suffisant et proposera, lors du budget, une augmentation de ces deux lignes, qui sont extrêmement nécessaires.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

19. Plan des investissements - mise à jour - Communication au Conseil communal (2019/C32)

M. P. Bertschy s'était plaint la dernière fois de la lisibilité de ce plan des investissements. Il remercie cette année la Municipalité et le service qui l'a mis en page, puisque les modifications et les nouvelles lignes sont clairement indiquées. Merci pour cette amélioration bienvenue.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

20. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (suite)

a) Interpellation de Mme C. Gigon « Quelle politique d'accueil pour les enfants de Vevey ? »

Mme C. Gigon développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. le Président remarque que l'interpellatrice demande une réponse écrite.

M. A. Gonthier demande s'il serait exceptionnellement possible que la Municipalité réponde certes par écrit, mais d'ici le 12 décembre. Lors de cette séance, le Conseil débattrait du budget et, selon les réponses qui seront données à ces questions, cela peut changer les discussions. (*M. le Président répond que cela n'est pas possible puisque pas à l'ordre du jour*) Si la Municipalité maintient son budget, qui ne prévoit pas de nouvelles places, mais que, dans sa réponse, elle dit qu'elle a une planification pour offrir un certain nombre de places supplémentaires en 2020, cela change un peu le débat. Mme C. Gigon a parlé des Petits Pois au début de son intervention. Il remarque que le 30 octobre dernier, la CDAP a cassé la décision de la Municipalité qui retirait l'autorisation d'exploiter et d'habiter des locaux des Petits Pois, alors que dans les différentes explications qui ont été données aux précédentes interpellations sur la question, cette interdiction d'utiliser les locaux prononcée par la Municipalité a été mise en appui de l'ensemble des autres décisions prises. C'est donc une carte qui s'enlève du château de cartes. Malheureusement, le château s'est déjà écroulé et il n'est effectivement plus question de revenir en arrière ; on ne va pas remettre une garderie aux Petits Pois. La logique des lois sur le logement et du simple fait du commerce et de l'activité économique fait qu'on va chercher de nouveaux locataires. Il s'agissait juste de dire qu'une des décisions fondamentales de ce dossier a été cassée par la justice.

M. le Président pense que la Municipalité viendra avec un crédit complémentaire s'il y a lieu, qui sera traité par une commission. Si la Municipalité souhaite émettre des réponses pour la séance du 12 décembre, on pourrait essayer de les intégrer, de même la réponse à l'interpellation de Mme N. Bader, pour ne pas avoir de reliquats en 2020.

M. E. Rivier remarque que cette interpellation contient un nombre particulièrement important de questions, pour lesquelles une réponse écrite est clairement demandée. 20 à 30 heures de travail sont nécessaires pour répondre ; on n'arrivera donc jamais à fournir toutes ces informations d'ici la semaine prochaine, même si on a un processus en termes d'accueil des enfants en âge scolaire et préscolaire qui est parfaitement documenté, en particulier par le fait que nous sommes sous le contrôle de l'OAJE, qui est l'organe cantonal qui nous permet d'affirmer que nos processus sont corrects. S'ils ne l'étaient pas, nous ne serions tout simplement pas financés par l'OAJE et le Canton. Il est exclu à ses yeux - et il ne fera pas cette pression sur la responsable du service - de répondre d'ici une semaine, et il ne pense pas qu'on puisse s'attendre à une réponse pour la séance de janvier. Il rappelle que les interpellations surchargent énormément les services, qui sont constamment sous pression. Il ne s'agit pas de brimer la possibilité qu'ont les conseillers de faire des interventions, mais cela représente un travail considérable pour l'administration.

Mme C. Gigon précise que cette interpellation avait été déposée à l'origine pour la séance du 10 octobre et qu'elle n'avait pas pu la développer le 14 novembre pour des raisons familiales. L'interpellation est longue, les questions sont développées, mais cela demande surtout des chiffres, qui devraient être en possession des responsables et qui sont de l'ordre de la gestion courante des crèches.

M. le Président rappelle que cette interpellation avait effectivement été annoncée à la séance d'octobre. Il est toutefois possible de signer un texte à deux et si, pour une raison ou une autre l'interpellateur ne peut développer son texte, il peut envoyer la 2^{ème} personne au perchoir.

M. Y. Luccarini aimerait glisser une question complémentaire à cette interpellation.

M. le Président répond que le règlement ne permet pas d'ajouter une question à une interpellation qui est déjà déposée et signée. Il est par contre possible d'intervenir dans les questions et propositions.

M. P. Bertschy ajoute qu'une interpellation à laquelle on demande une réponse écrite ne devrait même pas faire l'objet d'une discussion.

M. Y. Luccarini remarque que la Municipalité vient de dire que les services étaient surchargés. S'il faut déposer une nouvelle interpellation à chaque fois qu'il y a une question complémentaire, cela ne lui paraît pas productif.

M. le Président rappelle qu'il est possible de poser une question dans les divers et c'est à la Municipalité de décider si elle souhaite l'intégrer dans une réponse. Cela ne fait pas partie des prérogatives du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

b) Motion Mme I. Jerbia « S'abstenir sera un choix ! »

Mme I. Jerbia développe cette motion, dont le texte est joint en annexe au présent procès-verbal. Elle précise souhaiter un renvoi direct à la Municipalité.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le renvoi de cette motion à la Municipalité pour étude et rapport est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

Un léger flou s'ensuit sur la façon de traiter cette motion. L'art. 94, al. 3 du règlement du Conseil communal prévoit un 2^{ème} vote, pour le renvoi à une commission de prise en considération. Cette demande étant soutenue par 1/5^{ème} des membres présents, cette motion est transmise à une commission chargée d'étudier sa prise en considération, qui sera nommée lors de la prochaine séance.

M. P. Bertschy rappelle que les membres de cette commission ne pourront discuter que du contenu de la motion, sans la modifier.

21. Questions et propositions

M. Y. Luccarini revient sur l'interpellation de Mme C. Gigon. La question qu'il adresse à la Municipalité, qui y répondra comme elle le souhaite, c'est de savoir si, dans toutes les statistiques des listes d'attente, on pouvait nous communiquer aussi le nombre de personnes qui étaient sur des listes d'attente mais qui finalement se sont retirées parce qu'elles ont trouvé des solutions alternatives. Cela semble un chiffre intéressant quand on veut une idée de l'ampleur du problème.

Mme I. Jerbia rappelle que, dans une commission de prise en considération, il s'agit effectivement de voter sur la prise en considération, mais rien n'empêche de parler. On n'arrive pas en commission juste pour dire oui ou non, sans discuter du fond. Nous avons tous intérêt à ce que la population veveysanne soit bien informée. Si davantage de citoyennes et de citoyens sont amenés à voter et à élire, entre autres, ce parlement, nous serons d'autant plus légitimés.

M. A. Gonthier rappelle l'art. 94, al. 4, qui stipule que « l'auteur de la proposition peut la retirer ou la modifier jusqu'à ce que le Conseil se prononce sur sa prise en considération ». Donc, si une commission discute de sa prise en considération, c'est qu'elle n'est toujours pas prise en considération. Il est donc possible de la modifier pendant la commission, contrairement à ce que prétend M. P. Bertschy.

M. B. Schobinger avait posé la question, il y a quelques mois, du passage des zones de stationnement d'une heure à deux heures maximum en ville, ce qui était le souhait du Conseil. Aujourd'hui, c'est le passage à 3 heures des avenues de Gilamont et de Blonay qui est mis à l'enquête. Cela respecte le plan directeur communal, mais le quai Perdonnet, la rue des Communaux aussi, qui sont bien plus proches du centre-ville, sont toujours à 5 heures. Quel est le planning de la Municipalité à ce niveau-là ?

M. J. Christen, municipal, répond que cela nécessite une explication assez longue. Une série de mesures ont été prises, une présentation a été faite à la SIC. Il est effectivement souhaitable qu'une communication soit faite par écrit au Conseil, sans doute pour le mois de janvier. (*M. B. Schobinger en remercie la Municipalité*)

M. A. Stübi remarque que la place du Marché, depuis qu'elle a été légèrement réaménagée, est ornée de barrières Vauban, tout comme les quais ont des barrières pour être fermés le week-end, alors que c'est déjà une mesure pérenne depuis maintenant presque deux ans. Est-ce que des aménagements un peu plus dignes et stables que de la rubalise plastique et des barrières Vauban peuvent être imaginés ? Il ne s'agit pas de faire des dépenses incommensurables, mais lorsqu'on veut réduire la circulation ou fermer une rue, il existe un certain nombre d'infrastructures qui sont un peu plus élégantes.

M. P. Bertschy aimerait savoir si la Municipalité est satisfaite du tracage et de la manière dont le parking de la place du Marché a été réaménagé, si elle pense que les utilisateurs ont compris comment il fonctionne et si elle imagine faire des améliorations. Depuis son ouverture, il y a déjà eu quatre accidents, dont un assez grave. L'avenue Nestlé sera ouverte au parcage. Est-ce que ce seront des emplacements à disque ou avec des horodateurs ? Les places payantes que l'on supprime représentent quand même des rentrées financières en moins pour la Ville. Sa 2^{ème} question concerne le lac. Les pieux qui ont été plantés pour les Terrasses de la Confrérie seront-ils extraits complètement et, si oui, à quel moment ces travaux vont-ils démarrer ?

Mme la Syndique répond qu'une demande a été faite pour fermer le quai Perdonnet du vendredi soir minuit au dimanche soir minuit. Pour l'instant, nous n'avons pas reçu cette autorisation, parce que la DGMR souhaite faire des comptages sur la RC780. On en reste donc à la situation actuelle. Pour l'instant, on utilise des barrières Vauban, puisque le Conseil sera amené à parler du crédit d'études pour la place du Marché au mois de janvier qui, s'il est accepté, mènera dans un 2^{ème} temps au crédit de réaménagement. C'est dans ce cadre-là qu'on arrivera avec d'autres éléments que ces barrières pour empêcher la circulation au niveau du quai Perdonnet. On voit effectivement que les véhicules ne savent pas très bien comment circuler sur la place du Marché, parce qu'en fait ils partent toujours du principe que la place du Marché est un lieu de passage, alors qu'il s'agit maintenant

d'un lieu de parcage. Ce n'est pas un raccourci. Si on veut traverser la ville, il faut passer par la RC780. Des réflexions sont malgré tout en cours pour améliorer peut-être la fluidité. Certaines personnes sont très contentes parce qu'on a agrandi les places de parc, d'autres trouvent qu'il faut faire passablement de manœuvres pour parquer son véhicule, mais dans l'ensemble les gens sont satisfaits. Elle ne peut pas répondre à la question concernant le parcage à l'avenue Nestlé, mais pourra se renseigner. Pour ce qui est des pieux dans le lac, il lui semble que ceux-ci seront enlevés complètement, mais elle pourra se renseigner. Le lac est du domaine cantonal. Certains travaux seront faits avant la fin de l'année (démontage de tout ce qui est structure en bois). Par contre, le perré sera rénové l'année prochaine afin de profiter des basses eaux.

M. B. Schobinger revient sur le marquage des places. Ce parking respecte les normes en matière de places de parc, mais il n'est pas possible de rentrer dans une place de stationnement à 30 km/h comme certains aiment le faire. Mais à 10 km/h c'est tout à fait possible. On peut même se croiser, sauf sur les allées qui sont bien spécifiées monodirectionnelles. Comme cela a été dit, ce n'est pas un lieu de passage, mais un parking. Cela va très bien, même quand on n'a pas une petite voiture.

M. P. Bertschy a assisté à l'accident dont il a parlé. En l'occurrence, le scooter était à l'arrêt et la voiture roulait au pas. Il ne faut donc pas prendre tous les automobilistes pour des monstres. Ce parking est très dangereux et la remarque qu'il a entendue à de très nombreuses reprises c'est que, dans un parking comme celui-ci, les places auraient dû être mises en épi.

M. E. Rivier revient sur la pétition qui a déjà été signée par plus de 200 personnes, et aujourd'hui 105 signatures supplémentaires, concernant la sécurité pour les piétons à Vevey sur la RC780, où des croisements coupent des passages pour piétons qui sont au vert. La Commune a reçu l'initiateur de cette pétition ce mercredi et la Municipalité a été saisie de cette problématique lundi. Plusieurs pistes ont été définies pour tenter de résoudre ce problème. Il a été convenu de réunir les pétitionnaires qui le souhaitent pour une discussion le mardi 28 janvier. Mais la salle, qui sera celle du Conseil communal, ne pourra pas recevoir tous les pétitionnaires. Il faudrait donc que ce soient surtout les Veveysans qui ont signé la pétition qui assistent à cette séance.

M. Y. Luccarini a eu une discussion avec l'initiateur de la pétition, qui lui a dit que la Municipalité a contacté la DGMR, qui aurait donné un préavis négatif à la suppression de cette concurrence des feux, en raison notamment de la fluidité du trafic. Serait-il possible d'obtenir cette détermination de la DGMR ?

M. le Président lui rappelle qu'il a déposé une interpellation à ce sujet. Le règlement du Conseil ne prévoit pas qu'on puisse demander des pièces précises concernant un dossier. Une interpellation permet juste de poser des questions à la Municipalité sur un fait relevant de son administration.

M. E. Rivier indique qu'il a été très clairement dit à l'initiateur de la pétition que la Municipalité n'avait pas la possibilité de tout décider. Chacune de ces modifications pour la RC780 sont prises sur préavis et avec force de loi par la DGMR, ce qui nous arrange parce que finalement c'est heureux d'avoir l'appui des services du Canton pour être sûr que toutes les décisions qui sont prises sont légales. Evidemment que cela a quelque peu déçu l'intéressé, qui pensait que la Municipalité avait tous pouvoirs en la matière.

M. A. Gonthier pense que si la DGMR a pris une décision qui est définitive, celle-ci est soumise à la loi sur l'information et on doit pouvoir la demander directement à la DGMR. Il intervient ensuite au sujet du Black Friday. En matière d'ordre, contrordre, désordre, la soirée de vendredi a été assez gratinée. Il y a eu une décision de la CDAP sauf erreur le mardi et une décision super-provisionnelle du Tribunal fédéral le vendredi. Il ne pense pas que cela ait facilité l'organisation de la vie des employés et peut-être même des cadres des magasins. Sa question porte sur le fait que cette décision super-provisionnelle d'un juge fédéral, qui doit encore faire l'objet d'un jugement, n'est pas tombée du ciel. Elle a été prise sur la base d'un recours. L'autorité qui a recouru contre la décision du Tribunal cantonal, c'est la Municipalité. On a vu tout à l'heure que le Conseil avait une certaine sensibilité au sort des employés des magasins. Est-ce que c'est la Municipalité in corpore, en majorité qui a décidé de déposer ce recours et donc inévitablement d'engager de nouveau des frais d'avocats, et ne se sent-elle pas légèrement en décalage avec le Conseil et donc, par définition, avec la population ?

M. E. Rivier indique que la proposition concernant le Black Friday a été acceptée par la Municipalité, sur proposition des services d'ASR et en particulier de la police du commerce, en même temps que les autorisations concernant les fêtes de fin d'année. La proposition jusqu'à 22h00 a été demandée et la Municipalité ne s'y est pas opposée. Un syndicat a fait recours devant la CDAP et, comme toujours en cas de contestation, la Municipalité a demandé l'aide de son avocat. Le syndicat a obtenu gain de cause. Nous l'avons appris en tout début de semaine. Cependant, nous avons appris que dans une autre ville du canton l'ouverture avait été autorisée à l'encontre de Vevey. Le jugement de la CDAP a été considéré comme arbitraire, et en vertu de l'autonomie communale, décision a été prise de faire recours au Tribunal fédéral. Ce dernier a prononcé un effet suspensif et se prononcera sur le fond ultérieurement. Le Black Friday a eu lieu et ce fut un succès populaire.

M. Y. Luccarini précise que la situation d'Yverdon n'est pas tout à fait comparable puisque la demande concernait une ouverture jusqu'à 20h00, étant donné qu'il n'y a pas de nocturnes comme à Vevey. Ce raisonnement un peu rapide de dire qu'on n'a pas accordé la même chose à Vevey que dans d'autres communes lui semble donc un peu simpliste.

M. J. Christen répond que la décision de la Municipalité d'accorder cette ouverture lors du Black Friday a été prise à l'unanimité. Il doit faire ici son mea culpa, avec son collègue. Ils n'ont pas pris conscience de ce qu'ils étaient en train de voter, pensant qu'il s'agissait d'un texte identique à celui qui avait été voté pour le Black Friday précédent. Ils se sont fourvoyés et ont évidemment corrigé le tir lors du 2^{ème} vote, lorsqu'il s'est agi de décider de recourir ou pas. Il ne s'agit pas d'en faire toute une histoire, mais il avait été clairement annoncé en Municipalité que si la question était posée, ils diraient ce qu'ils avaient voté.

M. C. Wahli revient sur le succès populaire du Black Friday. Une vidéo a été tournée à Villeneuve d'une espèce d'émeute de gens qui pénétraient dans un magasin en renversant tout sur leur passage et en se bousculant. Ce n'est à son avis pas tout à fait ce qu'on peut appeler une « liesse populaire ».

Mme C. Gigon rappelle qu'à la fin de la séance d'octobre, elle a posé la question de ce que la Municipalité entendait mettre en place pour protéger le personnel communal suite à l'audit qui mentionnait des problèmes de collaboration, des difficultés, des souffrances au travail. Elle pense à la santé des collaborateurs, mais aussi à leur réputation, spécialement peut-être au Greffe, qui est quand même régulièrement sous le feu des tensions. *(La réponse de Mme la Syndique est jointe en annexe au présent procès-verbal)*

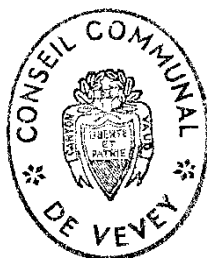
Mme C. Gigon constate qu'il s'agit là des règles d'usage pour la protection des collaborateurs. C'est ce qu'on met en place dans la vie normale d'une institution. Ici, il s'agit d'une situation exceptionnelle. Les conflits au sein de la Municipalité font les feux de l'actualité depuis des mois. Qu'est-ce qui, dans cette situation exceptionnelle, est fait pour les collaborateurs les plus touchés par les tensions actuelles ?

Mme la Syndique indique que la Municipalité répondra à l'intervention de M. Ph. Herminjard en temps et en heure. La communication n'a pas encore été validée et les réponses interviendront donc à ce moment-là.

M. le Président lève la séance du 5 décembre à 22h25. Compte tenu de l'avancement des travaux, il décide, après discussion, de fixer la séance du 12 décembre à 19h00. Si tous les amendements lui sont communiqués comme demandé, ils seront transmis aux groupes pour que ceux-ci puissent encore mieux se préparer, afin d'éviter des débats interminables. Il s'agit de respecter le travail de la commission des finances.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Christophe Ming
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (4)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 10 octobre 2019
Reporté au 5 décembre 2019

Interpellation : Quelle politique d'accueil pour les enfants de Vevey ?

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors du conseil de septembre dernier, nous avons eu les explications de la municipalité sur les raisons qui l'ont amenée à fermer la garderie des Petits Pois. Cependant, la question de la répercussion de cette fermeture sur le délai d'attente pour l'obtention d'une place de garde est restée sans réponse.

On le sait depuis quelques années déjà, les centres urbains vont se densifier. Il va donc falloir suivre l'augmentation des besoins de la population de Vevey pour l'accueil para et pré scolaire.

La loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) précise à son article 2, que l'accueil collectif parascolaire primaire est l'accueil régulier dans la journée en dehors du temps scolaire pour les enfants suivant un enseignement de la 1^{ère} à la 8^{ème} année primaire. « L'accueil comprend les déplacements entre l'établissement scolaire et l'institution d'accueil parascolaire primaire »¹.

Par ailleurs, le canton de Vaud a développé la notion de « journée continue » comme suit : « l'école n'est pas toujours seulement un lieu d'enseignement. C'est aussi un lieu de vie, au moment du repas et de la pause de midi, un lieu d'accueil le matin ou une prise en charge après l'école jusqu'en fin d'après-midi, dans un lieu d'accueil de jour, pendant les devoirs surveillés, au réfectoire, ou encore dans d'autres lieux à disposition des élèves (...) c'est donc une véritable journée continue qui peut être proposée aux élèves sur toute la durée de la scolarité obligatoire avec des activités en relations avec leur âge »².

La loi sur l'enseignement obligatoire définit à son article 27 les obligations des communes : « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissement, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

¹ LOI 211.22 sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) du 20 juin 2006. https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2018/01/LAJE_etat_au_2018_01_01.pdf

² <https://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/journee-de-lecolier/#c2028204>

Des questions se posent alors sur la situation veveysane :

**1. Existe-t-il une politique communale d'accueil préscolaire et parascolaire ?
Si oui, laquelle est-elle et où peut-on la trouver ?**

Nous ne la trouvons en effet, ni sur le site de la commune (où figure en revanche toujours la garderie des Petits Pois), ni sur le site du réseau Rêve.

- Existe-t-il des indicateurs cibles en termes de nombre de demandes en attente ?
- De temps d'attente ?
- D'âge moyen des enfants au moment de leur accueil, sachant que les femmes ayant accouché reprennent le travail après 14 semaines ?

2. Quel est le temps d'attente pour une place de garde pour les enfants avant leur scolarisation ?

- Quel était le temps d'attente avant la fermeture des Petits Pois ?
- Quel est le temps d'attente actuel pour les nouvelles demandes ?
- Quel est le temps d'attente actuel pour les demandes des parents qui ont déjà un ou plusieurs enfant/s en crèche ?
- Les frateries sont-elles toujours regroupées dans un même lieu de garde pour autant que l'âge des enfants le permette ?
- Combien de familles sont-elles en demandes à ce jour ?
- Quelle est la proportion d'enfants d'autres communes dans les lieux d'accueil veveysans ?

3. Selon quels critères la liste d'attente est-elle tenue ?

- Il y a-t-il des critères de priorités pour positionner les demandes sur la liste d'attente ?
- Les veveysans sont-ils prioritaires à Vevey par rapport aux habitants d'autres communes du réseau REVE ?
- Quels arrangements pour les employés de Nestlé qui sont domiciliés à Vevey ?
- Quels arrangements pour les employés de Nestlé qui vivent dans d'autres communes ?

4. Quelles sont les prestations d'accueil de jour proposées aux enfants scolarisés ?

- En quoi le concept de « journée continue » tel que prévu par le canton est-il déployé à Vevey ?
- Que propose la commune en la matière pour les enfants en 7 et 8P pour répondre à la loi sur l'accueil de jour des enfants ?
- Comment a-t-on prévu ces lieux d'accueil en fonction du lieu de scolarisation ?
Est-il acceptable par exemple que les enfants de 7P (10 ans) du collège du Clos soient prévus au réfectoire de l'Aviron sans accompagnement d'adultes pour les trajets ?
- Quelles prestations de garde sont-elles prévues en dehors des devoirs surveillés après la fin de l'école pour les enfants qui n'ont plus l'âge d'être en UAPE mais qui ont moins de 12 ans (7P et 8p) ?

5. Qu'en est-il du projet de mutualiser les cuisines des différentes structures d'accueil afin d'offrir à tous les enfants de la ville des repas adaptés, sans régénération, permettant peut-être aussi un travail de sensibilisation à l'alimentation comme projeté dans l'enseignement scolaire ?

- Quels lieux d'accueil font-ils les repas pour les enfants accueillis ?
- Lesquels font appel à des prestataires externes ? Et quels sont ses prestataires ?

6. Quels sont les projections pour les besoins d'accueil préscolaire et parascolaire des Veveysanes et Veveysans pour les 5 et 10 ans à venir et comment la municipalité compte-t-elle y répondre ?

- Quels projets pour remplacer les places perdues des Petits Pois ?
- Quelles sont les projections des besoins en nombre de place pour 2025 et 2030 ?
- Quels projets pour répondre aux besoins de nos concitoyens pour les 5 et 10 ans à venir ?
- Quel avenir pour le réseau Rêve ?

7. Est-il projeté de simplifier le recueil de données sur la situation financière des parents pour le calcul des frais de garde ?

Chaque début année, en effet, il est demandé aux parents de faire remplir manuellement un formulaire à leur/s employeur/s précisant le revenu, le pourcentage de travail, etc., et cela se complique lorsqu'un des parents a une activité indépendante, alors que toutes ces données ne sont pas forcément valables pour toute l'année en fonction des aléas de la vie professionnelle des parents et qu'elles sont, par contre, disponibles dans les relevés de salaire annuels et décisions de taxation définitives en fin d'année.

Une réponse écrite est souhaitée.

Pour le groupe socialiste, Caroline Gigon





Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 14 novembre 2019

Motion : « S'abstenir sera un choix ! »

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 9 mars 2017 je déposais au nom du groupe socialiste une interpellation intitulée « Les droits civiques pour tous ! ».

Nous posions alors une série de questions à la municipalité telle que : Est-ce qu'une information adaptée est donnée aux nouveaux habitants en ce qui concerne les votations ? Quelles sont les informations utiles fournies ? Y a-t-il un projet afin d'adapter la communication aux populations ayant des difficultés à comprendre un texte et par quel(s) moyen(s) ?

Pour rappel le 12 février de cette année-là nous constatons, une fois encore, que malgré l'importance du sujet soumis à votation, les Veveysannes et Veveysans tant de nationalité suisse qu'et/ou étrangère(s), ne s'étaient pas manifestés massivement par le biais des urnes.

Que devons-nous conclure de ces résultats ? Une partie de la population ne s'intéresse-t-elle pas aux enjeux des votations ? Ne se sent-elle pas concernée ? Ne se sent-elle pas légitime pour voter ? Ou peut-être les électrices-eurs sont-ils emprunté-e-s face au matériel de vote ?

Aujourd'hui encore un certain nombre de personnes disent ne pas savoir comment procéder et nous pouvons que constater qu'à Vevey le taux de participation lors des dernières élections n'a pas dépassé le 39,02% pour le premier tour et 33.01% pour le deuxième et nous en arrivons presque à nous satisfaire de ces taux qui ne dépassent que très très rarement les 50% !

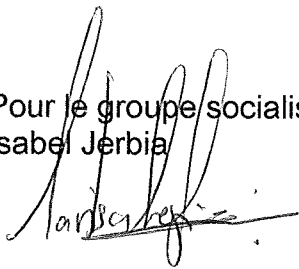
Les journalistes de la RTS Céline Durring et Jérôme Galichet, ont mené une action à Moudon afin de faire voter 50% de la population Moudonnoise aux dernières élections. Malheureusement, le résultat ne fut pas atteint mais presque. Toutefois, une chose positive est sortie de cette belle démarche. Nous avons le témoignage de citoyens qui confirment, qu'il est parfois complexe et laborieux de s'intéresser à la politique mais aussi de manière plus générale aux votations et élections. Le manque d'information autre que celle fournie par les divers partis politiques fait grandement défaut.

Le groupe socialiste est convaincu que les pouvoirs publics doivent être en mesure d'apporter une information neutre, précise et pédagogique aux citoyennes et citoyens qui le souhaitent afin que ces derniers puissent mieux appréhender leur matériel de vote et les élections, et ainsi, pouvoir exercer ce droit fondamental qui nous est donné.

Fort de ce constat, le groupe socialiste demande à la Municipalité de présenter un projet portant sur un dispositif visant une plus grande participation citoyenne aux élections mais aussi à la vie politique en général. Nous pensons qu'un bureau dédié à cet effet doit pouvoir voir le jour dans le cadre de l'administration communale en amont et pendant la période d'élections et/ou votations. Ce bureau devrait notamment mettre en place une stratégie qui cible les différentes tranches de la population, dont les jeunes et les personnes d'origine étrangère parmi les moins impliqués. Il aurait pour mission de déployer une stratégie efficace pour toucher la fibre civique du plus grand nombre (communication par les réseaux sociaux dans les principales langues, collaboration avec les acteurs sociaux et les associations culturelles, implication des retraités, mais aussi mise à disposition des coordonnées des responsables des partis, par exemple).

Chercher une plus grande participation citoyenne des habitant-e-s de notre commune répond à des objectifs d'intégration au sens large qui, s'ils sont atteints, représentent une plus-value inestimable à plusieurs niveaux de notre ville. Promouvoir le civisme, renforcer l'appartenance à la société, c'est rappeler que l'on y a des droits mais aussi des devoirs. Voter, c'est prendre part à la collectivité dans laquelle on vit. Voter renforce le sentiment d'appartenance, sur lequel se construisent les notions de «vivre ensemble», le respect des règles d'une commune dont les exemples sont multiples et variés, tri des déchets, litering, nuisances nocturnes, etc., passe par une meilleure implication citoyenne. C'est le but visé par cette motion.

Pour le groupe socialiste
Isabel Jerbia

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabel Jerbia', written over a horizontal line.

Réponse à la question de Mme Gigon au CC du 14.10.2019:

Lors du conseil communal du 14 octobre 2019, dans les divers, Mme Gigon m'a interpellée sur les mesures concrètes que la Municipalité allait mettre en place pour préserver la santé des collaborateurs.

GESTION DU PERSONNEL

L'employeur a l'obligation de préserver la santé et l'intégrité de ses collaborateurs.

Il doit garantir la protection des données et de la personnalité. Il ne peut dès lors communiquer le nom, des données, des faits concernant un collaborateur sans son accord préalable, même si la désignation du collaborateur est indirecte ou par déduction (au travers de la fonction par exemple).

L'employeur ou le supérieur hiérarchique a l'obligation de faire part de ses remarques directement au collaborateur concerné en respectant la stricte confidentialité.

La communication doit être respectueuse, factuelle et sans jugement de valeur.

Pour rappel, la Municipalité est seule autorité d'engagement pour tout le personnel communal. Ni les municipaux ni les chefs de service ne sont autorité d'engagement.

GESTION DES CONFLITS - DIFFERENDS

Entre collaborateurs de l'administration :

La procédure est claire et déterminée. Pour rappel, le collaborateur a la possibilité de s'adresser à la direction des ressources humaines ou à crise.ch de manière confidentielle. Le service des RH est garant de la procédure.

Entre des collaborateurs et des membres de la Municipalité :

Les principes régissant les relations entre la Municipalité, les municipaux et les collaborateurs s'appuient pour l'essentiel sur la directive ... de la Municipalité et sur la loi sur les communes. Ces principes sont ici précisés et complétés. Ils seront repris dans la directive de fonctionnement de la Municipalité.

Entre un municipal et un collaborateur d'une autre direction

Le municipal fait part de ses griefs auprès du municipal de la direction concernée, mais en aucun cas directement au collaborateur concerné, ni à son chef de service. Le municipal documente ses griefs. Le municipal de la direction concernée apprécie la situation et en informe le chef de service et les RH. Il appartient au chef de service dans un premier temps de régler cette question directement ou avec l'aide du service des RH. Si la situation persiste, la problématique est remontée à la Municipalité qui se détermine et auditionne le collaborateur concerné. Celui-ci a le droit d'être assisté.

Entre un municipal et un chef de service de sa direction

Le municipal fait part de ses attentes auprès de son chef de service en entretien individuel sans impliquer les subordonnés. Pour ce faire, il peut demander de l'aide auprès du service des RH. Si la situation persiste, il en fait part à la Municipalité qui se détermine et auditionne le chef de service concerné. Celui-ci a le droit d'être assisté.

Entre un municipal et un chef de service d'un autre dicastère

Le municipal fait part de ses attentes auprès du municipal responsable du dicastère concerné, mais en aucun cas directement au chef de service. Si la situation persiste, il en fait part à la Municipalité qui se détermine et auditionne le chef de service concerné. Celui-ci a le droit d'être assisté.

Entre un collaborateur à l'égard d'un membre de la Municipalité

La Municipalité prend acte de la demande du collaborateur. Le Municipal concerné est récusé et ne peut pas participer à la discussion et à la décision.

En cas de plainte pour atteinte à la personnalité (328 CO) ou si les faits ne sont pas déterminables facilement, la Municipalité devrait ordonner automatiquement l'ouverture d'une enquête externe.

Ceci pour garantir la nécessaire neutralité dans l'appréciation des faits.

Les personnes impliquées peuvent être assistées.



ville d'images

**B
U
D
G
E
T**

2020

Directives budgétaires pour 2020

- Comptes 2018
- Aucune augmentation d'EPT, adaptation possible seulement en tant qu'auxiliaire
- Adaptation contractuelle de la masse salariale
- Déficit en dessous de 3% des charges
- Autofinancement entre CHF 5 et 6 millions

Comparaison budgets et comptes

	Budget 2020	Budget 2019	Comptes 2018	Différences par rapport au budget 2019	Différences par rapport aux comptes 2018
Charges	156'536'400	167'072'600	151'418'670	-10'536'200	+5'117'730
Revenus	152'121'800	159'556'690	151'498'278	7'434'890	+ 623'522
Déficit	4'414'600	7'515'910			4'494'208
Bénéfice			79'608	3'101'310	

Le déficit 2020 est en diminution de CHF 3.1 mios par rapport au budget 2019

Variations entre le budget 2020 et 2019

Amélioration du déficit	CHF	8.7 mios
Péjoration du déficit	CHF	-5.6 mios
Total = Diminution	CHF	3.1 mios

• Amélioration du déficit * :

• Diminution de 7.88 EPT	CHF	0.4 mio
• Diminution du montant net de la péréquation intercommunale	CHF	1.1 mio
• Diminution du montant net de la facture sociale	CHF	1.0 mio
• Reprise par l'Etat des coûts de l'AVASAD	CHF	2.0 mios
• Abandon de la rétrocession de la taxe de base – déchets	CHF	1.5 mio
• Diminution de la part nette au réseau REVE	CHF	1.4 mio
• Autres	CHF	1.3 mios
Total	CHF	8.7 mios

*En chiffres ronds

Source: Préavis Budget communal pour l'année 2020, p 3

• Péjoration du déficit * :

• Baisse du taux d'imposition (CC 10.10.2019)	CHF	1.4 mio
• Augmentation de la participation au déficit des transports publics		
- VMCV	CHF	0.5 mio
- Trafic régional (facture du canton)	CHF	0.4 mio
• Diminution de la quote-part communale à la compensation financière RIE III/RFFA **	CHF	0.6 mio
• Augmentation de la participation à ASR (augmentation des salaires)	CHF	0.5 mio
• Effet FEVI net (cf chapitre 189) cad hors imputation interne ***	CHF	2.2 mios
Total	CHF	5.6 mios

*En chiffres ronds

** Compensation du Canton: 2019: CHF 3,3 mios, 2020: 2,7 mios

*** Voir FEVI, indemnité forfaitaire, brochure Budget de l'exercice 2019, p 8,
Source: Préavis Budget communal pour l'année 2020, p 3 et p 5

Evolution du dispositif d'accueil préscolaire veveysan (1)

	Etat au 27.02.2019	Etat au 31.10.2019	Variation
Garderies	6	5	-1
Places	323	293	-30
Taux de remplissage	86 %	95 % *	*objectif
Liste d'attente (enfants de Vevey uniquement)	151 enfants	145 enfants **	** actualisée

*La perte des quarante-quatre places de la garderie Les Petits Pois est compensée par l'augmentation d'efficacité de chaque place dans les garderies existantes et par 14 places trouvées en urgence dans d'autres structures du réseau REVE (La Tour-de-Peilz). Actuellement, ces 14 places sont situées dans la structure des Marionnettes II (anciennement La Campanule).

** Nous n'avons pas obtenu d'informations comparatives précises, cette liste d'attente serait d'un peu plus de 100 enfants dans les réseaux voisins.

Evolution du dispositif d'accueil préscolaire veveysan (2)

- La fermeture des Petits Pois a entraîné la suppression de 16 postes de travail.

Les mesures qui ont été prises:

- Création de nouveaux postes, reprises de postes ouverts dans d'autres garderies, souvent assumés par du personnel auxiliaire dans le cadre d'un remplacement
- Trois départs

Pour mémoire:

Toutes les structures répondent aux normes d'encadrement de l'OAJE

Evolution du dispositif d'accueil préscolaire veveysan (3)

avenir – évolution démographie jusqu'en 2025

	Taux de couverture 2025 souhaité par le Canton	Taux de couverture actuel souhaité par le Canton	Taux actuel dans le Réseau REVE	En fonction de l'évolution démographie, pour maintenir ce taux
Préscolaire	24,12 %	24,12 %	23,32 %*	76 places supplémentaires
Parascolaire	8,35 %	12,24 %	14 %	
			*461 places (dont 293 à Vevey)	

Définition du taux de couverture : nombre de places à plein temps rapporté aux enfants de même âge dans la population. Avec ses 293 places, Vevey serait déjà dans la cible, mais 76 places devraient être créées dans le réseau.

Budget proposé par la Municipalité, amendé par la Municipalité et la COFI

Budget 2020 présenté par la Municipalité		Budget 2020 amendé
Charges:	156'536'400	158'791'500
Revenus:	152'121'800	152'762'100
Déficit:	4'414'600	6'029'400
Déficit sur charges:	2,8%	3,8%
Autofinancement:	5'725'900	4'162'000

Amendements proposés par la Municipalité

Amélioration du déficit:

• Amendements techniques (chauffage)	CHF	662'300
Total	CHF	662'300

Péjoration du déficit:

• Observatoire régional d'astronomie	CHF	1'400
• Amendements techniques (chauffage)	CHF	907'000
Total	CHF	908'400

Aggravation du déficit	CHF	246'100
-------------------------------	------------	----------------

Amendements proposés par la COFI

Amélioration du déficit:

• Livres, journaux, documentation et frais d'annonces	CHF	26'400
• Charges diverses du personnel	CHF	29'800
• SIT - Salaire personnel auxiliaire y compris charges patronales	CHF	138'600
• Gestion des déchets - Salaires personnel auxiliaire y compris charges patronales	CHF	50'900
Total	CHF	245'700

Amendements proposés par la COFI

Péjoration du déficit:

• Vente AG-Flexi CFF	CHF	22'000
• Traitement du personnel - SIT	CHF	104'000
• Caisse LPP - SIT	CHF	18'000
• Remise d'impôt - Taxe de base habitant (TBH)	CHF	1'287'000
• Rétrocession - Taxe de base entreprise (TBE)	CHF	130'000
• Attribution au fonds de réserve Gestion déchets	CHF	50'900
• Subvention manifestations multi-culturelles	CHF	2'500
Total	CHF	1'614'400

Amendements résumés

Amendements proposés par la Municipalité

Amélioration du déficit	CHF	662'300
Péjoration du déficit	CHF	908'400
Aggravation du déficit	CHF	246'100

Amendements proposés par la COFI

Amélioration du déficit	CHF	245'700
Péjoration du déficit	CHF	1'614'400
Aggravation du déficit	CHF	1'368'700

Total aggravation du déficit	CHF 1'614'800
------------------------------	---------------

Budget final avec amendements

• Charges	CHF	158'791'500
• Revenus	CHF	152'762'100
• Déficit	CHF	6'029'400
• Déficit sur charges en %		3.8%
• Autofinancement	CHF	4'162'000

Vote de la COFI :

- Quatre commissaires acceptent ce budget tel qu'amendé
- Cinq commissaires refusent ce budget tel qu'amendé
- Trois commissaires s'abstiennent

Conclusion

Du point de vue de la Municipalité:

- Le déficit rapporté aux charges est de plus de 3 %
- L'autofinancement est de moins de CHF 5'000'000
- Il appartient au CC de décider de renoncer ou non aux amendements proposés par la COFI
- Dans tous les cas, il est rappelé que selon l'article 9 du Règlement sur la comptabilité des communes:
« Si le budget n'est pas adopté avant le début de l'exercice, la Municipalité ne peut engager que les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration. »